

La loi sur la langue officielle est déposée

"Une approche du centre, raisonnable et souple, efficace et applicable" (Cloutier)

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Près de quatre siècles après la fondation de la Nouvelle-France et plus d'un siècle après la naissance de la confédération canadienne, le gouvernement du Québec déposait, hier, à l'Assemblée nationale, un projet de loi sur le statut de la langue française dans la Belle Province.

Intitulée "Loi sur la langue officielle" (projet de loi no 22), cette imposante pièce législative (130 articles) constitue en fait une loi-cadre couvrant l'ensem-

ble du champ linguistique: langue officielle, langue de l'administration publique, langue d'enseignement, langue de travail et langue des affaires.

Qualifiée de "loi d'une très grande complexité", par son parrain, M. François Cloutier, le projet proclame d'abord les droits prioritaires du français comme langue officielle au Québec.

Mais les nombreux "toutefois", "cependant" et "néanmoins" suivent de près pour indiquer la place faite à

l'autre langue officielle du Canada, l'anglais.

"Il s'agit d'une approche du centre, raisonnable et souple, efficace et applicable", selon M. Cloutier, pour qui "une approche contraignante aurait été à l'encontre d'un siècle de tolérance."

Le ministre invite d'ailleurs les observateurs à "lire et relire" cette loi "dont les mérites ne sautent pas aux yeux" mais qui tient compte d'une situation qu'on veut faire évoluer avec le moins de con-

traintes possible.

Après avoir proclamé à l'article 1 que "le français est la langue officielle du Québec", le projet statue sur son usage dans les cinq grands secteurs d'activité de la collectivité québécoise.

● **Administration publique:** tous les textes et documents doivent être rédigés en français mais on peut y joindre une version anglaise. L'article 133 de l'AANB n'étant pas modifié, l'anglais garde son statut juridique devant les tribunaux et à

l'Assemblée nationale. De plus, les organismes municipaux et scolaires, dont au moins 10% des administrés sont de langue anglaise, peuvent continuer à rédiger les documents officiels dans les deux langues et utiliser l'anglais comme langue de communication interne.

● **entreprises d'utilité publique et corps professionnels:** la langue officielle (français) doit être utilisée pour les relations avec l'administration publique, pour les avis et documents destinés au pu-

blic (une version anglaise est permise). "La version française des textes et documents visés par la présente loi doit ressortir, ou à tout le moins figurer d'une manière au moins aussi avantageuse que toute version dans une autre langue" lit-on à l'article 54. Ces dispositions ne s'appliquent également qu'aux compagnies incorporées au Québec et ne touchent donc pas les entreprises pourvues de charte fédérale, comme Bell Canada et le

Voir page 6: La Loi

Un Trudeau percutant reçoit dans Mont-Royal sa 4ème investiture

par Michel Roy

Pour la quatrième fois depuis 1965, M. Pierre Trudeau s'est présenté hier soir dans la même salle de l'hôtel de ville de Mont-Royal remplie à craquer de ses plus fidèles partisans, pour solliciter dans les formes et obtenir la candidature officielle de son Parti au milieu d'un concert d'éloges, de félicitations et d'encouragement. Sur l'estrade, huit ministres et une vingtaine de députés. A la tribune, le même Jean Marchand qu'en 1965, 1968 et 1972 qui rappelle avec passion les qualités de son chef et souligne de nouveau que ce pays n'est pas facile et que ses problèmes sont complexes. Dans la foule, on retrouve la même clientèle respectueuse, attentive et admirative, faite de la haute et moyenne bourgeoisie du quartier.

Mais quand le premier ministre s'est avancé sous les lumières et les applaudissements, le style avait changé. Ce n'était plus le moraliste, le philosophe, le raisonneur et le charmeur des années passées. Aussitôt, il a parlé de bataille, de bagarre, de lutte.

L'équipe libérale, a-t-il dit, sera celle de la victoire, comme les Expos au baseball. On verra bien qui va diriger ce pays. Car c'est cela qu'il faut précisément décider: laquelle des équipes en présence est vraiment en mesure, non pas simplement de proposer des solutions précises à des problèmes concrets, mais surtout d'af-

Voir page 6: Trudeau



Rue Belleplage, à Sainte-Rose, la crue des eaux de la Rivière des Mille-Iles a chassé de leur demeure ce couple âgé, les Lachapelle. Ils n'emportent que l'essentiel, ayant empli le reste de leur mobilier avant de partir. Il faudra bien que ça cesse de monter un jour ou l'autre... Nos informations en page 3. (Photo LE DEVOIR, par Alain Renaud)

De 10 mois à 4 ans de prison à Magruder
Vote de confiance à Jaworski!

WASHINGTON (d'après AP et AFP) — Alors que la commission judiciaire du Sénat accordait un vote de confiance au procureur spécial Jaworski à la suite de la polémique qui a opposé lundi celui-ci et la Maison-Blanche, le juge John Sirica a condamné hier Jeb Stuart Magruder à une peine de prison allant de dix mois à quatre ans pour sa participation au plan de cambriolage de l'édifice du Watergate et la tentative d'étouffement de l'affaire. Magruder, qui était l'adjoint de John Mitchell à la direction du comité pour la réélection du président Nixon, devra se constituer prisonnier avant le 4 juin dans une prison à sécurité minimum pour purger sa peine. Il est probable qu'il ne passera en fait que dix mois en prison, étant donné qu'il a été le premier du cercle des

intimes du président à avouer sa culpabilité dans l'affaire Watergate en échange de la clémence du tribunal.

Le procureur spécial Jaworski s'était plaint lundi soir dans une lettre adressée à M. James Eastland, président de la commission judiciaire du Sénat, du manque de coopération de la Maison-Blanche qui transforme son rôle de procureur en "force", et ne respecte pas les assurances solennelles qui lui avaient été données sur l'indépendance totale dans laquelle il pourrait mener son enquête, et son droit d'exiger de la Maison-Blanche les preuves relatives à l'affaire du Watergate.

Le procureur décrit en termes vifs le dernier incident qui l'a opposé à la Maison-Blanche. Selon lui, M. James St. Clair, l'avocat de M. Nixon, a déclaré,

en s'opposant à la remise de nouveaux documents à la justice, que "le président est d'avis qu'il est lui-même titulaire du pouvoir ultime de déterminer quand poursuivre, qui poursuivre et avec quelles preuves poursuivre".

"Le point crucial, poursuit M. Jaworski, est que le président par l'intermédiaire de son procureur, conteste mon droit d'engager une action contre lui pour obtenir des preuves; autrement dit, il prétend que je ne puis pas mener le président devant le tribunal."

La colère du procureur spécial Jaworski, a porté ses fruits. La commission judiciaire du Sénat, convoquée d'urgence a voté sa confiance au magistrat.

En même temps, le porte-parole de la

Voir page 6: Jaworski

L'opposition promet un combat acharné

par Gilles Lesage

QUEBEC — A la lumière des premières réactions, l'on peut facilement prévoir une levée de boucliers de l'Opposition, tant péquiste que créditiste, à l'Assemblée nationale contre le projet de loi (bill 22) sur la langue officielle.

La réaction de M. Claude Charron, porte-parole du Parti québécois en matière d'éducation, a été la plus vive et la plus acridité, c'est un non net et sans réserve qu'il sert au gouvernement.

Celle de M. Camil Samson, député créditiste de Rouyn-Noranda, est colorée: "C'est un bargain de campagne électorale".

L'Opposition n'avait pas été informée au préalable du contenu du projet, qui compte 130 articles et une annexe. Ainsi le président du Parti québécois, M. René Lévesque, et le chef de l'aile parlementaire, M. Jacques-Yvan Morin, ne feront connaître qu'aujourd'hui la position officielle du PQ.

Mais dès hier, les six députés du PQ, de même que trois libéraux anglophones, se sont abstenus de voter en faveur de la prise en considération du projet.

Alors que, depuis quelques semaines, c'est le PQ qui demande un vote enregistré en première lecture, surtout en vue de dénombrer les ministériels absents, c'est le ministre de l'Éducation, parrain du bill, qui en a pris l'initiative hier.

Ne voulant pas voter contre — ce qui aurait signifié qu'ils ne voulaient pas discuter du problème linguistique — les péquistes ont préféré s'abstenir, suivis par trois ministériels.

Les deux créditistes, MM. Samson et Fabien Roy, ont voté avec le gouvernement pour la première lecture. Aucun député n'a voté contre, mais pour ce moment historique, pas moins de dix-neuf députés libéraux étaient absents.

Plus avant au cours de la période des questions, le premier ministre a profité d'une question de M. Robert Burns sur les problèmes des retraités de l'Hydro-Québec pour interpréter à sa façon l'abstention des péquistes: "Je suis prêt, a lancé M. Robert Bourassa, à donner des conseils de stratégie au Parti québécois. On a vu un autre exemple aujourd'hui de sa très grande maladresse dans des questions fondamentales pour le Québec."

au gré du temps

Histoire de France

Le gouvernement de Paris voudrait bien se débarrasser du paquebot "France", orgueil des océans, témoin de la qualité et de la magnificence françaises, mais qui a le tort de coûter les yeux de la tête.

En fait, c'est le petit contribuable qui ne monte pas sur le merveilleux navire mais subventionne les croisières des riches vacanciers du monde entier et paie le caviar et le champagne servis plus qu'abondamment à bord.

Et pourtant grand nombre de Français obligés de faire ce beau sacrifice se disent prêts à continuer à le faire, le chauvinisme n'étant pas mort, et acceptent cet épisode nautique de La Grande Bouffe aux cris résignés de "Laissons flotter!"

Louis-Martin TARD

C'est un geste qui va vous coûter très cher, "Garçonnet!", lui rétorqua M. Morin.

Dans ses remarques préliminaires M. Claude Charron, le député de Saint-Jacques dit que le projet Cloutier est à tout le moins "extrêmement décevant", à la lumière d'une longue attente de six ans dont quatre ans d'étude par une Commission royale d'enquête (Gendron).

Pour atteinte aux droits acquis

Trois abstentions chez les députés libéraux anglophones

QUEBEC (Le Devoir) — Prétendant en gros que les droits acquis des anglophones sont mis en danger, trois députés ministériels anglophones se sont abstenus hier de voter en faveur de la prise en considération du projet de loi sur la langue officielle.

Ils ont laissé entendre que leur attitude sera la même, ou encore qu'ils s'opposent carrément, lors des étapes ultérieures, à moins que des changements substantiels ne soient apportés à plusieurs des 130 articles du projet.

Les abstentionnistes ministériels sont M. John Ciacia, de Mont-Royal, George Springate, de Sainte-Anne, et Kenneth Fraser, de Huntingdon. Il n'est pas exclu que d'autres anglophones les rejoignent dans la dissidence. Mais ils donnent l'assurance qu'il n'y a pas de "front commun" entre eux.

M. Ciacia a voulu, dit-il, exprimer l'inquiétude de ses commettants concernant la remise en question des droits acquis des anglophones surtout en matière d'enseignement. Il en a également contre la trop grande latitude qui est accordée au conseil des ministres et aux fonctionnaires dans la mise en oeuvre des dispositions du projet de loi.

"De nombreux citoyens, ajoute l'ex sous-ministre fédéral des Affaires indiennes, sont concernés par le problème de la protection des droits linguistiques. C'est pour ça que je me suis abstenu."

Contre quoi dans le projet en a-t-il en particulier? M. Ciacia dit qu'il est trop tôt pour se prononcer, sauf qu'il ne peut savoir si, à première vue, les droits de la minorité sont pleinement protégés ou si, au contraire, ils sont menacés.

Mais les députés libéraux n'ont-ils pas tenu de longues séances d'études sur le sujet? M. Ciacia se réfugie derrière le secret des délibérations du caucus. Mais un autre député fera savoir que, même s'ils ont pris connaissance des principes et des grandes lignes du projet, les ministériels

Contrairement à son intention première de présenter deux ou même trois projets de loi, le gouvernement a finalement décidé de présenter une seule loi générale ou loi-cadre. "C'est un package deal, commente M. Charron, des betteraves et des carottes ensemble. Le gouvernement veut vendre des choses attrayantes avec d'autres qui ne sont pas pren-

Voir page 6: L'opposition

Bombardier : une perte de \$7.8 millions

Pour l'exercice financier se terminant le 31 janvier 1974, le groupe Bombardier a enregistré un déficit record de \$7.8 millions.

Si on enlève de ce montant la perte due à la fermeture d'une de ses usines, le déficit des opérations courantes s'établit à \$5.9 millions comparativement à un profit net de \$547,897 pour l'année précédente.

Au cours de 1973, les ventes de Bombardier Ltée et de ses filiales ont diminué de 12%, passant de \$150.8 millions à \$132.1 millions.

Le célibat féminin est-il voué à l'échec?

roger fourmier

moi mon corps mon âme montréal etc roman

ÉDITIONS LA PRESSE

EN VENTE PARTOUT

Québec et Ontario se disputent \$700 millions pour le renouvellement du parc militaire aérien

par Michel Guénard

Le gouvernement canadien renouvelle son parc aérien militaire, particulièrement son escadron d'avions de patrouille à long rayon d'action (APLRA) dont le rôle logistique est de contrer l'action des sous-marins ennemis et d'assurer l'évacuation des territoires arctiques. D'ici 1978 au plus tard, l'armée de l'air du Canada

sera donc équipée d'appareils ultramodernes munis de tous les nouveaux gadgets de l'ère spatiale.

Une condition péremptoire que le gouvernement canadien impose aux sociétés soumissionnaires (il n'en reste que deux en liste, Lockheed et Boeing) est qu'un valeur maximale de contenu canadien

soit inclus dans leur soumission. Qui donc du Québec ou de l'Ontario se partagera la manne fédérale du contrat de \$700 millions qui sera octroyée à des entreprises canadiennes par le biais de l'entreprise-mère, Lockheed ou Boeing?

Place Ville-Marie, le ministère de l'Industrie et du Commerce avait hier sorti

son "artillerie lourde" afin d'infléchir le constructeur américain Lockheed à saupoudrer la région métropolitaine en sous-traitants d'avionnerie. M. Hermann, directeur général des approvisionnements chez Lockheed, avait traversé l'Amérique, partant de sa chaude Californie.

Voir page 6: \$700 millions

tous les jours de 13:00 à 22:00

3^e SALON INTERNATIONAL DU LIVRE DE QUÉBEC

du 22 au 26 mai

au «PEPS» de l'université Laval

Jacob Tsur attend encore l'Ataturk arabe

par Clément Trudel

"J'attends encore un Kemal Ataturk arabe qui se dise: oublions cette agitation dont nous sommes enivres; jamais nous ne réussirons à détruire Israël, faisons des arrangements avec eux."

L'écrivain et diplomate israélien Jacob Tsur, président mondial du Fonds National Juif, était de passage ces jours derniers à Montréal. Bouleversé par les nouvelles qui lui parvenaient de Maalot, M. Tsur donnait au Devoir ce commentaire: "Quand on a affaire avec des tueurs d'enfants, on se demande quel sens ont ces considérations philosophiques sur la modération, sur les négociations et sur la paix."

Par-delà l'actualité angoissante toutefois, M. Tsur entrevoit le jour où il y aura la paix avec les Arabes: "De notre côté, il n'y aura aucune haine, aucun sentiment de vengeance". Pour Maalot, il tient Damas et Beyrouth responsables du malheur qui atteint la nation israélienne, les terroristes étant décidés à "tirer dans la masse" si besoin est, pour arriver à leurs fins, quitte à se replier sur Beyrouth pour une conférence de presse ou sur Damas pour y refaire le plein de cartouches.

M. Tsur a déjà été en poste six ans à Paris comme ambassadeur d'Israël. Il dirigeait récemment à Costa-Rica la délégation de son pays à l'intronisation du nouveau président et présidera fin mai à Caracas un congrès pan-américain (pays de langue espagnole) de cercles d'amitiés et de relations culturelles avec Israël.

Le diplomate rappelle, à propos du Fonds National Juif, que cet organisme est propriétaire d'une partie du territoire israélien qu'il est chargé d'aménager: deux forêts portent déjà des noms qui évoquent l'aide de la communauté israélienne du Canada et un vaste parc doit bientôt, entre Tel Aviv et Jérusalem, procurer aux Israéliens verdure et lieu de récréation.

Depuis 1948 en Israël, on a planté 120 millions d'arbres couvrant environ 60.000 hectares, ce qui contribue à transformer l'aspect du pays.

Jacob Tsur a un attachement tellurique à ce coin du monde où il vint de Russie avec sa famille, en 1921. Il se proclame même autant Palestinien que ceux qui se disent tels, "mais avec une différence, je me sens aussi Juif."

L'antisionisme est pour lui l'expression d'un antisémitisme qui n'ose pas avouer son nom et... un problème qui valait surtout "dans ma jeunesse", où les sionistes étaient une minorité du peuple juif... l'histoire nous a donné tristement raison, ajoute-t-il en mettant en garde contre toute répétition d'une diplomatie à la Chamberlain qui a pratiquement ouvert la voie à l'affaiblissement de la Tchécoslovaquie et à la réalisation des ambitions d'un Hitler.

Pourquoi ce problème de réfugiés Palestiniens dure-t-il depuis déjà deux générations, se demande-t-il en citant par contraste le cas de l'Allemagne de l'Ouest qui a assimilé 10 millions d'Allemands de l'Est et celui de la Grèce qui a accueilli deux millions de Grecs fuyant la Turquie?

"Si seulement un jour les Arabes se rendaient compte qu'Israël n'est pas un fait irréversible et que, quelque soient leurs actes de sauvagerie, ils ne réussiraient jamais à nous priver de notre droit d'existence dont personne parmi nous (Israéliens) ne doute", dit l'ex-diplomate israélien, qui estime peu représentatifs les Israéliens favorables à une attitude plus souple de leur gouvernement face à la question palestinienne: 5 députés sur 120.

Au nom des trois générations d'Israéliens qui ont été forcées de vivre sur le qui-vive, M. Tsur refuse tout "bourgeoisisme" — les Arabes décrochant tranche par tranche ce qu'ils ne peuvent obtenir entièrement — tout en faisant appel au "réalisme" des leaders arabes pour donner une autre orientation à un conflit interminable.

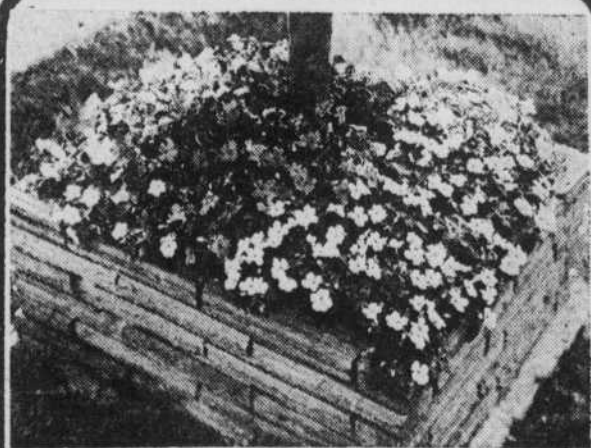
L'AFEAS demande une enquête sur les couturières à domicile

L'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) demande au gouvernement provincial d'entreprendre une enquête sur les conditions de travail des couturières à domicile qui oeuvrent à la pièce pour des manufacturiers.

De nombreuses femmes, dans ce secteur, gagnent \$1.50 de l'heure pour faire un travail épuisant et monotone alors que le salaire minimum est de \$2.10.

Parce qu'elles ont de jeunes enfants qui les retiennent à la maison, parce qu'elles n'ont pas assez d'instruction pour travailler à l'extérieur, ou pour toute autre raison, beaucoup de femmes, pour arrondir le budget et rendre les fins de mois moins pénibles, se voient forcées de prendre des travaux de couture à la maison.

iw.h.perron



"Coins ombragés"

Nos impatiens "Elfins" résoudront votre problème (c'est la raison pour laquelle nous les dénommons "les fleurs de l'ombre"). Parce que les "Elfins" fleurissent justement dans l'ombre et poussent à ras du sol d'une manière compacte. Une fois plantées, il suffit de les arroser. Et votre coin d'ombre sera coloré durant toute l'été.

Venez dès aujourd'hui chercher vos "Elfins" et tout ce qu'il vous faut pour le jardinage. Y a pas de meilleur moment que le printemps.

Visitez aujourd'hui même notre centre de jardinage.



iw.h.perron

515, boul. Labelle, Chomedey, Laval
(1/2 mille au nord du pont de Cartierville)

Aucune commande téléphonique acceptée.

Vaste terrain de stationnement

Hausse des prélèvements dans la construction?

CIC : le fonds de réserve déficitaire de \$2 millions

par Gilles Francoeur

Selon un rapport du trésorier de la Commission de l'industrie de la construction, qui doit être dévoilé aux membres lors de leur assemblée régulière, aujourd'hui à Québec, la mise en place d'un fonds de réserve destiné à indemniser les employés de la CIC, en cas de dissolution, occasionnera cette année un déficit de \$2 millions, laissant ainsi planer la possibilité d'une hausse des prélèvements sur les salaires des travailleurs de la construction.

La mise en place de ce fonds de réserve, qui coûtera \$4 millions, annulera complètement le surplus prévu de \$2 millions, que certains membres attribuaient aux intérêts du placement des \$70 millions destinés au paiement des vacances et des congés fériés des 115.000 travailleurs de la construction. C'est pourquoi la parti syndicale de la commission avait demandé — sans que cette proposition soit transformée en résolution formelle — qu'un intérêt de 5 pour cent soit versé aux travailleurs de la construction pour leur rendre l'intérêt de l'argent immobilisé pour leurs vacances.

Mais, note le trésorier de la commission, M. Jean-Pierre Pouliot, si la direction de la commission donne suite à cette proposition, le déficit anticipé de \$2 millions devra être porté à \$5.6 millions.

"A la lumière de ces chiffres, de commenter le directeur général de la CIC, M. Jean-L. Renaud, à qui le rapport du trésorier est adressé, je crois que l'idée de verser un intérêt de 5 pour cent sur les salaires de vacances sera battue lors de l'assemblée. Ceci dit sans vouloir préjuger toutefois des décisions du conseil de la commission".

Selon les termes du décret de la construction et de la loi créant la CIC, les sommes versées par les entrepreneurs pour les vacances de leurs employés sont administrées par la commission qui les place en fiducie. \$50 millions sont ainsi accumulés pour les vacances d'été des

travailleurs de la construction du Québec et \$20 millions pour leurs vacances d'hiver.

"Il est faux de prétendre, a commenté M. Renaud, que nous touchons un intérêt réel de 5 pour cent. Les placements rapportent en principe un intérêt annuel de neuf pour cent, lequel se réduit à un rendement réel d'environ trois pour cent puisque les sommes en question sont investies progressivement au fur et à mesure de leur entrée. Et il faut aussi tenir compte des frais d'administration".

Que la proposition de verser un intérêt de 5 pour cent soit rejetée ou non, il n'en demeure

pas moins que la CIC fait face à un déficit de \$2 millions en 1974. "Quels moyens la Commission envisagera-t-elle pour combler ce déficit, demande le trésorier Pouliot dans son rapport? Choisira-t-elle d'augmenter le taux du prélèvement? Diminuera-t-elle ses services? Aura-t-elle recours à des emprunts?"

Selon le même rapport du trésorier Pouliot qui répondait à un vœu de l'assemblée spéciale de la commission, tenue le 25 février 1974, il en coûte \$4.059.851 pour administrer et percevoir les sommes consacrées aux trois semaines de vacances et aux congés fériés des

travailleurs de la construction. Jugeant "très regrettable pour l'image de la commission que ces chiffres aient pu tomber entre les mains d'un journaliste", le directeur général de la CIC, M. Renaud, a tenu à préciser que cette analyse "ne donnait qu'une vue comptable" du problème et qu'il n'indiquait pas le coût réel de l'administration du fonds spécial de vacances.

"Je dirais plutôt, a ajouté M. Renaud, que le coût réel se situerait environ entre \$175.000 et \$200.000, ceci étant une approximation de ma part."

Comme le note le trésorier

de la CIC dans son rapport, la méthode de calcul utilisée inclut une série de dépenses qui seraient affectées à d'autres fins par la commission, même si elle n'administrerait pas le fonds de vacances. C'est ainsi qu'elle a inclus dans son calcul les dépenses effectuées pour "ficher" tous les travailleurs de la construction, tâche immense et sans cesse renouvelée qui sert à d'autres fins que la perception et l'administration du fonds de vacances.

"Il faudrait, de conclure M. Renaud, une étude qui permette d'isoler la partie du salaire de chaque employé de la commission consacrée à cette tâche, ce que ne peut faire le trésorier de la commission qui doit inscrire des chiffres entiers. Je suppose que devant cette conclusion, les membres de la commission pourraient demander une étude plus détaillée que ne peut produire la trésorerie."

Les cimenteries reprennent normalement

Les trois principales cimenteries de la région métropolitaine ont recommencé à fonctionner normalement hier à la suite du retour au travail de leurs employés, dont la grève a paralysé pendant 18 jours une bonne partie des plus importants chantiers de construction de la métropole.

Un porte-parole de la compagnie Miron a déclaré que tous les employés s'étaient présentés au travail. Les travailleurs de cette entreprise avaient quitté le travail pour obtenir une majoration de leurs salaires et pour faire pression en vue d'obtenir d'être syndiqués auprès du local 791, de l'Union internationale des opérateurs de machinerie lourde (FTQ). Vendredi dernier, le juge Gilles Poirier, du tribunal du travail, refusait d'accréditer ce syndicat, pour irrégularités dans la demande.

Les travailleurs de Simard-Beaudry et ceux de Ciment Indé-

pendant — tous affiliés au 791 — sont retournés au travail après avoir débrayé par solidarité avec leurs collègues de chez Miron. Les opérations de production chez Francon — où les travailleurs sont affiliés à la CSN — ont aussi repris leur cours normal après avoir été paralysées en raison de menaces qui auraient été proférées par des travailleurs des entreprises rivales.

On a évalué à \$1.5 milliard la valeur des projets de construction qui ont été perturbés par l'arrêt de travail des cimenteries, dont ceux du vélodrome, du chantier des jeux Olympiques, de rallonges de la route transcanadienne en direction de Mirabel et de prolongements du métro. Il est même possible que l'arrêt de travail ait compromis définitivement le parachèvement du vélodrome, où devait se tenir, le 15 août prochain, le championnat mondial du cyclisme.

**ASSOCIÉE
DES APPELS
UNIFIÉS ET FÉDÉRÉS**

Elles sont en or plus que jamais!

Les Obligations d'Épargne du Canada rapportent maintenant

9%

Rendement annuel moyen à l'échéance.

Depuis le 1er mai 1974, le rendement annuel moyen à l'échéance de toutes les Obligations d'Épargne du Canada non échues est augmenté à 9%. Ce rendement accru sera obtenu au moyen de bonis payables au comptant.

Tous les détenteurs pourront profiter de ces bonis supplémentaires pourvu qu'ils gardent leurs Obligations d'Épargne du Canada non échues jusqu'à la date d'échéance de ces bonis.

Pour toutes les Obligations d'Épargne du Canada échéant le ou avant le 1er novembre 1979, un boni payable au comptant sera versé à la date d'échéance de l'obligation. Et pour toutes les Obligations d'Épargne du Canada

échéant après le 1er novembre 1979, les détenteurs auront droit à deux bonis payables au comptant. Le premier sera payable le 1er novembre 1979 et le second à la date d'échéance de l'obligation. Fait à noter, ces bonis sont imposables au taux inférieur prévalant pour les gains de capitaux.

Ces bonis s'ajoutent aux coupons d'intérêt annuel et certificats d'intérêt composé, mais ne changent en rien les autres avantages des Obligations d'Épargne du Canada.

Pour obtenir plus de renseignements sur la valeur en dollars de vos bonis, adressez-vous à votre banque, caisse populaire ou société de fiducie et demandez un feuillet d'informations.

Les Obligations d'Épargne du Canada

PROFITEZ-EN!

La plus grave inondation des 50 dernières années

L'ouverture de Carillon aura son plein impact aujourd'hui

Le niveau de l'eau ne cesse de monter dans la rivière des Prairies: de sept pieds dans la seule journée de lundi, de trois à quatre pouces hier et probablement de quelques pieds aujourd'hui.

Cette crue importante qu'on attend aujourd'hui résultera de l'ouverture des vannes du barrage Carillon pour augmenter leur débit de 250,000 à 300,000 pieds cubes d'eau à la seconde de façon à atténuer la pression de la masse d'eau sur la paroi du barrage.

Plus de 1,000 familles ont été évacuées ces jours derniers de plusieurs municipalités du nord-ouest de l'île de Montréal: Pierrefonds, Sainte-Geneviève, Roxboro, Île Bizard, Sainte-Anne-de-Bellevue et Cartierville, et on craint que d'autres évacuations ne soient nécessaires.

Dans la région de Maniwaki, de Pointe Gatineau et de Wakefield, les eaux de la rivière Gatineau ont commencé à se retirer, mais la situation est encore grave. Dans la seule région de Maniwaki, on estime les dégâts matériels à plus de \$10 millions. Il a fallu évacuer la semaine dernière près de la moitié de la population de 6,000 personnes. A Wakefield, près de 400 personnes avaient dû être évacuées.

Dans tous les cas, au Québec comme en Ontario, on rejette sur l'Hydro-Québec et ses barrages la responsabilité des inondations, qui sont les plus graves à trapper la province depuis près de 50 ans.

Le niveau de la rivière des Prairies a augmenté de sept pieds dans la seule journée de lundi, et de trois à quatre pouces hier. Les eaux atteignent des maisons assez éloignées de la rivière, qui n'avaient jamais même été menacées par la crue dans les années précédentes.

L'ouverture des vannes du barrage du Carillon provoquera une autre hausse du niveau de l'eau de la rivière des Prairies. Les spécialistes ne peuvent estimer l'importance de cette crue additionnelle, mais on parle dans certains milieux d'une vague de deux pieds qui déferlera sur la région déjà inondée.

Plusieurs volontaires ont passé la fin de semaine dans ces localités à préparer des sacs de sable pour les digues devant arrêter la progression des eaux, mais les opérations ont été ralenties par une pénurie de sacs de jute.

D'autres s'affairaient à l'évacuation des familles dont les maisons sont menacées par la progression des eaux. Dans certains cas, les propriétaires ou locataires sont récalcitrants à quitter leur foyer.

et y consentent au moment où le niveau de l'eau arrive au parquet du rez-de-chaussée.

On a signalé certains cas de pillage dans les maisons abandonnées, et une patrouille spéciale a été créée pour surveiller les maisons évacuées.

On craint d'autre part que les centaines de chalets bâtis le long de la rivière des Prairies et des Mille Îles et qui pour la plupart ne reposent pas sur des fondations ne soient emportés par les eaux.

L'armée se tient prête à intervenir et a mis sur un pied d'alerte une équipe de 50 militaires, de 15 camions et de 15 péniches de débarquement qui serviront à l'évacuation, le cas échéant.

La crue de la rivière des Mille Îles a nécessité l'évacuation de 75 familles environ dans les municipalités de Laval ouest et de Fabreville.

A Maniwaki, quelques-unes seulement des 425 familles qui avaient été évacuées la semaine dernière ont pu retourner chez elles, et on prévoit qu'il faudra au moins deux semaines avant que la situation ne revienne à la normale.

Les autorités craignent toujours une épidémie de typhoïde, et recommandent à tous les habitants de la ville de faire

Voir page 6: Carillon

Les infirmières de Notre-Dame risquent d'entrer dans la ronde

Le conflit qui oppose le personnel de soutien à la direction de l'hôpital Notre-Dame pourrait compter de nouveaux protagonistes aujourd'hui. Les infirmières, qui avaient décidé la semaine dernière de ne pas adhérer au mouvement de grève déclenché à l'hôpital semblent vouloir diriger leur position et déclencher à leur tour la grève en partie par sympathie à la cause du personnel de soutien mais aussi pour attirer l'attention sur la liste de griefs qu'elles ont inscrits contre la direction.

L'hôpital, qui comptait il y a une semaine près de 850 patients, n'en abrite plus que 275. Une cinquantaine ont été transférées ces jours derniers dans d'autres hôpitaux de la ville. L'état de santé de ceux qui restent interdit leur transfert pour le moment.

Un porte-parole de la direction a fait savoir hier que le mouvement de grève, déclenché la semaine dernière, s'était poursuivi, mais qu'il comptait de moins en moins d'adhérents.

En exemple, le porte-parole a expliqué qu'un ordre de débrayage de deux heures durant le quart du matin, selon la tactique syndicale, n'avait été suivi que par 250 employés, sur 2,000, a-t-il fait remarquer, ce qui donne une proportion de moins de dix pour cent.

La direction étudie à l'heure actuelle onze dossiers de membres syndiqués du personnel de soutien, qui pourraient être sujets d'une suspension, comme l'a décidé le conseil d'administration de l'hôpital la semaine dernière.

Sept suspensions, dont cinq pour une période de temps indéfinie, ont été imposées depuis le début du mois à des membres du personnel du service d'inhalothérapie.

Ce sont d'ailleurs ces suspensions qui sont à l'origine du débrayage sporadique de 2,000 employés de soutien de l'hôpital. Le personnel du service d'inhalothérapie avait débrayé pour protester contre une pénurie de techniciens en inhalothérapie, pénurie qui occasionnait un surcroît de travail au personnel en place et qui privait les patients des soins auxquels ils avaient droit.

Ces inhalothérapeutes, dont six ont été formés en cours d'emploi à l'hôpital, voulaient aussi protester contre le fait qu'ils seraient éventuellement remplacés par des techniciens formés en cégep.

La direction de l'hôpital admet qu'il y a une pénurie de personnel à ce service, et explique qu'elle doit embaucher deux nouveaux techniciens cet été.

En attendant, elle a imposé des suspensions à ces employés d'abord de deux jours, puis, voyant qu'ils ne retournaient pas au travail de cinq jours, puis de 20 jours puis pour une période de temps indéfinie.

Hier, les infirmières de l'hôpital, qui avaient refusé vendredi dernier de se joindre au mouvement de grève, se sont réunies en session d'information. Cette seule technicité a empêché la présentation de résolutions, ce qui n'a pas protégé l'exécutif du syndicat de se faire rabrouer pour sa prise de position.

Le tronçon Guy-Sanguinet ouvert à la circulation

Le nouveau tronçon Guy-Sanguinet de l'autoroute Ville-Marie, mieux connue sous le nom d'autoroute Est-Ouest, sera ouvert à la circulation automobile demain, à midi.

D'est en ouest, les voies seront ouvertes sur toute la longueur, soit de Sanguinet à Guy, en direction de l'échangeur Turcot. Il y aura une entrée à la rue Hôtel-de-Ville, une sortie donnant accès à l'autoroute Bonaventure et au pont Champlain, et une sortie à Atwater, débouchant sur la rue Saint-Antoine. La sortie University, menant au planetarium Down, ne sera mise en service qu'à la fin du mois de juin.

D'ouest en est, les voies ne seront ouvertes que de la rue Guy à la rue de la Montagne, et celle de Saint-Antoine. Ce nouveau prolongement parcourt une distance de 1,05 mille. Le reste du parcours, jusqu'à la rue Sanguinet, ne sera mis en service qu'à l'automne, dès que les travaux de construction de la passerelle souterraine pour piétons, devant relier la station de métro Champ-de-Mars à l'hôtel de ville, seront complétés.

VILLAGE OLYMPIQUE

Goldbloom est prêt à reprendre le dialogue avec le maire Drapeau

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le ministre des Affaires municipales souhaite une reprise des pourparlers entre la ville de Montréal et le gouvernement en ce qui a trait au Village olympique de 1976.

Le Dr Victor Goldbloom commentait alors une nouvelle publiée dans Le Devoir

d'hier et selon laquelle le projet du maire Jean Drapeau de construire un village permanent au parc était compromis par les difficultés du marché du logement et la hausse des coûts de construction.

Le ministre a rappelé qu'il y a un an déjà, il avait prévu ces difficultés, accen-

tuées récemment par la hausse des taux d'intérêt. Il a toujours été d'avis qu'un village permanent comportait des "coûts cachés". Et pour lui, la solution serait encore de construire un village temporaire pour les Jeux de 1976.

Le Dr Goldbloom sait que divers projets ont été soumis à la ville de Montréal au cours des derniers mois, mais il n'a pas eu de contacts ou de discussions officielles avec les autorités municipales. Il ne connaît donc pas leurs réactions aux projets qui leur ont été soumis.

Le gouvernement n'a pas non plus reçu de demande d'aide financière de la part de la ville; mais s'il y en a une, il est disposé à en discuter, comme de toute autre demande semblable.

Si l'on se rappelle les prises de bec de l'an dernier entre MM. Goldbloom et Drapeau concernant l'utilisation du Parc Viau pour le Village olympique, le ministre peut avec raison dire que "la situation est meilleure qu'il y a quelques mois".

M. Goldbloom rappelle d'autre part que la Société d'habitation du Québec (SHQ) ne peut subventionner un projet que s'il comporte des logements "sociaux".

Le ministre estime que le marché du logement pourrait plus facilement absorber des loyers modiques que des appartements luxueux, à la condition qu'il ne s'agisse pas d'énormes HLM dans un seul quartier.

M. Goldbloom rappelle que la ville avait demandé qu'on lui soumette des propositions précises pour la mi-mars. Or, le délai est échu depuis deux mois. Et tandis que la ville recevrait encore des propositions, semble-t-il, le gouvernement n'a eu, lui, aucune nouvelle de la ville.

Le gouvernement, répète le ministre, est prêt à ouvrir le dossier et à discuter des trois options en cause: un Village permanent; un Village mi-temporaire, mi-permanent; un Village temporaire. Sans le dire de façon expresse, M. Goldbloom est toujours en faveur d'un Village uniquement temporaire, et il fait valoir qu'il serait intéressant de coordonner toutes les données que la ville, les groupes intéressés et le gouvernement ont accumulées sur le sujet depuis un an.

Il évoque à nouveau le projet de village aux tentes, ou celui de maisons mobiles.

Voir page 6: Goldbloom

Atmosphère au beau fixe au salon du livre

Montréal n'a pas boycotté les "grands prêtres" de Québec

par Jacques Thériault

QUÉBEC — Sur le campus de l'Université Laval, à peu près déserté depuis la fin de l'année universitaire, la vie retrouvera pratiquement son va-et-vient habituel pour cinq jours sous l'impulsion du troisième Salon international du livre de Québec (SILQ) qui ouvre ses portes aux visiteurs cet après-midi, au Pavillon de l'éducation physique et des sports (PEPS). Présentée cette année sous le thème "Québec, carrefour du

livre en Amérique du Nord", le SILQ était officiellement inauguré hier soir en présence du ministre des Affaires culturelles, M. Denis Hardy, qui a renouvelé ses bons souhaits de succès aux organisateurs de cette manifestation à caractère culturel et commercial.

Hier après-midi, l'atmosphère était au beau fixe dans la vaste salle d'exposition où des représentants de quinze pays (Canada, Grèce, Italie, Allemagne, Algérie, Inde, Roumanie, Belgique, France, Union soviétique, République de Chine, Espagne, États-Unis, Pays-Bas, de même que le Québec) s'affairaient à installer leurs quartiers généraux. Un seul pays, le Liban, manquait au rendez-vous — retard que les promoteurs du SILQ attribuent à un gel possible et temporaire des caisses de livres aux douanes canadiennes.

Contrairement au mot d'ordre lancé par le Conseil supérieur du livre (CSL), quelques semaines avant le coup d'envoi de ce troisième Salon international du livre de Québec, les éditeurs montréalais n'ont pas boycotté les "grands prêtres" du livre de la Vieille Capitale. Tous les éditeurs importants de Montréal avaient tenu à être représentés au STLQ, depuis Fides, le Cercle du livre de France, Formart, l'Aurore, les éditions québécoises, La Presse et Le Jour, en passant par les éditions de l'Homme qui se taillent littéralement la part du lion avec une aire de vente couvrant huit stands. Un seul éditeur montréalais n'a toujours pas daigné répondre à l'invitation du STLQ, et c'est ainsi d'ailleurs depuis que ce salon a élu droit d'asile à Québec: il s'agit de Leméac qui ne pardonne pas aux instigateurs de ce même salon d'avoir ouvert ses portes à la maison Hachette qui, rappelons-le, fut l'objet d'une querelle mémorable en terre québécoise il y a plu-

sieurs années.

Il faut également signaler la présence importante des maisons françaises Gallimard et Flammarion qui occupent cette année des stands voisins et qui, disons-le, étaient déjà fort fréquentés par la foule de visiteurs qui avaient le privilège d'assister à la soirée d'ouverture d'hier.

Néanmoins, mis à part quelques exceptions, il est clair que ce troisième Salon international du livre de Québec repré-

sente d'abord et avant tout une occasion de "vendre". Comme nous l'a confié un éditeur de Québec, "je ferme ma librairie durant toute la période du salon, parce que c'est au PEPS que les gens achèteront leurs livres cette semaine". Un autre nous a déclaré qu'il n'avait jamais vendu beaucoup chaque fois qu'il avait participé au SILQ, mais qu'il était important d'y être pour des raisons de prestige.

Ceci dit, des maisons comme l'Aurore ou Formart, comptent définitivement parmi celles qui profiteront le plus de ce salon du livre annuel, étant donné leur fondation assez récente et le "produit" évidemment neuf dont elles disposent.

Voir page 6: Grands prêtres

Un arbitrage à sentence finale pour le conflit des cols blancs ?

par Bernard Descôteaux

Un arbitrage, dont la sentence serait finale et acceptée par les deux parties, est la solution que préconise le conseiller Paul-Emile Robert pour faire sortir de l'impasse les négociations entre la Ville de Montréal et ses quelques 5,000 fonctionnaires.

M. Robert est le premier membre du conseil municipal à intervenir publiquement dans ce conflit opposant cols blancs et l'administration Drapeau depuis quelques mois. Les fonctionnaires ont refusé, il y a une semaine, dans une proportion de 75 pour cent les dernières offres de la partie patronale jugées finales par celle-ci, et rien ne laisse supposer un règlement prochain.

Les fonctionnaires refusent, depuis le début de ce conflit, de recourir à la grève et ont entrepris une campagne d'information des conseillers municipaux à leurs problèmes afin de les convaincre de faire pression auprès du comité exécutif de la

ville. Cette campagne d'information a pris diverses formes dont des appels téléphoniques à toutes heures. La semaine dernière, l'exécutif du syndicat demandait d'exclure des listes d'information huit conseillers, soit ceux de MM. Paul-Emile Robert, Georges Marchand, Paul Lacoste, Yves Magnan, Guy Moses, Ernest Roussille, Jean La Roche et Charles Martel.

Tout en se disant heureux d'avoir été exclu de ces listes, le conseiller Robert dit ne pas voir de relations avec la position qu'il a adoptée hier. Bien qu'il ne soit pas expert en relations de travail, M. Robert croit que l'arbitrage peut être possible.

M. Robert affirme que l'attitude adoptée par les fonctionnaires à l'égard des conseillers a pour effet de les considérer comme des otages. Et il explique que les conseillers n'ont aucun pouvoir en ce qui concerne les négociations, le tout étant

Voir page 6: Cols blancs

aujourd'hui

De 9h30 à 11h30 et de 13h à 15 h, à l'hôpital Rivière-des-Prairies, journée d'athlétisme pour les enfants déficients mentaux de la région métropolitaine.

A compter de 14 heures, au Québec-Hilton, colloque sur la pédagogie universitaire organisé par l'université du Québec.

A 17 heures, au Cercle universitaire de la Cité du Havre, le conseil des diplômés de l'université de Montréal remet son 7^e "mérite annuel" à M. André Raynaud, président du Conseil économique du Québec.

A 17 heures, aux Éditions du Jour, lancement d'un ouvrage intitulé "La voie, un jeu d'enfant" écrit par Marie Brunet et René Delabaye.

A 17 heures, à la Maison des arts La Sauvegarde, 160 Notre-Dame est, ouverture de la semaine "Sauvons Montréal" par le groupe de recherche PUL.

A 20 heures, au théâtre Saint-Denis, à lieu le gala national annuel de la poésie canadienne et de la langue française. Le gala est organisé par la Société du bon parler français.



LAURÉAT DU PRIX FRANCE-QUÉBEC 1974

LE JOUAL DE TROIE

Jean Marcel

- Ce livre traite d'abord de langue et de linguistique mais aussi de politique et de sociologie car, comme l'auteur le dit: "Toute considération sur l'état linguistique du Québec qui ferait abstraction des conditions proprement politiques d'exercice de la langue doit être tenue comme nulle et non avenue, sinon comme une fumisterie".
- Un ouvrage choc sur l'un des problèmes les plus importants du Québec d'aujourd'hui.

En vente partout au prix de \$4.50 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal H3N 3A8 — Tél.: 274-2551



éditorial

Un projet sans épine dorsale

Par-delà toutes les thèses contradictoires entendues à ce sujet, le gouvernement Bourassa devait viser, dans son projet de loi sur la langue, à établir fermement la primauté du français dans trois domaines complémentaires de la vie collective au Québec, soit l'administration publique, les milieux du travail et des affaires et les institutions d'enseignement. Il devait le faire d'une manière qui tienne compte des aspirations nouvelles de sa majorité francophone, sans effacer pour autant certains droits de sa minorité anglophone.

Or, le projet de loi 22, qu'a déposé hier M. François Cloutier, apporte des solutions intéressantes au niveau de l'administration publique. Mais en matière de langue du travail et des affaires, il est trop timide. Et en matière de langue d'enseignement, il faillit lamentablement à la tâche.

Depuis le rapport de la Commission Gendron, il était acquis que le français deviendrait la seule langue officielle du Québec. Après avoir évolué pendant un siècle dans une atmosphère juridique confuse, on éprouvait le besoin d'une clarification définitive. Il fallait cependant trouver une formule qui tiendrait aussi compte de la minorité anglophone.

La formule mise au point par le gouvernement dans les deux premiers chapitres du projet de loi 22 répond de manière satisfaisante à cette double exigence. Le français devient la seule langue officielle mais les droits des anglophones, tout en étant désormais circonscrits de manière plus nette, ne cessent pas d'exister pour autant.

Les anglophones conservent d'abord le droit, garanti par l'article 133 de l'AANB, de se servir de leur langue devant les tribunaux et à l'Assemblée nationale. Ils se voient reconnaître, en tant que citoyens individuels, le droit de s'exprimer dans leur langue dans toute assemblée délibérante au sein de l'administration publique. Dans les organismes municipaux et scolaires où ils forment plus de dix pour cent de la clientèle, ils pourront enfin obtenir que leur langue soit employée non seulement dans les délibérations officielles mais aussi dans l'administration quotidienne.

On est fort loin, avec ces droits explicitement reconnus à la minorité, de la déchéance que prédisait un George Springate. On s'écarte néanmoins de la règle d'égalité rigide que tendait à consacrer la coutume. Au niveau des institutions officielles, le français devient la langue reconnue de la collectivité. L'anglais se voit accorder une forme limitée de reconnaissance. Ce statut nouveau est plus proche de la vraie réalité québécoise. Il faudra sans doute en examiner soigneusement les articulations concrètes. Mais le principe qui le sous-tend devrait emporter l'adhésion d'une grande majorité des citoyens.

Dans le domaine des affaires, tout le monde, sauf ceux qui n'y connaissent rien, savait que le gouvernement ne pourrait agir avec autant de précision et d'intransigeance que dans le domaine de l'administration publique où déjà la primauté du français est un fait solidement établi. On a pu lire à ce sujet en page cinq du Devoir le résumé que traçait pour la Commission Gendron le sociologue Pierre E. Laporte, qui fut directeur de la recherche pour l'organisme d'enquête. Même si le gouvernement avait voulu proclamer d'autorité que le français deviendrait la seule langue du travail, il se fût heurté en pratique à des obstacles absolument insurmontables à court terme.

Sur la foi d'indiscrétions auxquelles Le Devoir avait accordé un écho empressé, on s'attendait néanmoins à ce que le gouvernement mette à exécution son dessein de recourir à sa propre force économique et financière pour accélérer une évolution dont le rythme, s'il devait dépendre uniquement des entreprises concernées, menacerait de trainer en longueur.

Mais au dernier moment, le gouvernement a reculé devant le choix clair qu'il envisageait il y a quelques temps. Au lieu de s'astreindre lui-même à une politique très ferme de promotion du français dans les secteurs où il dispose d'un pouvoir considérable de marchandage, il a préféré s'en remettre en définitive aux règlements qu'il voudra bien élaborer à cette fin.

Dans le projet que dévoilait Pierre O'Neill il y a deux semaines, le gouvernement s'engageait à ne transiger qu'avec des entreprises ayant accepté de se franciser sérieusement, à accorder une préférence ouverte, en matière de contrats, aux entreprises ayant fait la même option. Sans qu'on sache trop ce qui s'est passé, le mot "doit" est devenu en cours de route le mot "peut". On risque ainsi de retomber dans le velléitarisme le plus classique.

Maints articles particuliers du projet de loi sont excellents, notamment ceux qui confirment les droits linguistiques des travailleurs en matière d'affichage interne, de négociation, de convention collective et de procédure de griefs et ceux qui définissent la primauté du français dans les raisons sociales, l'affichage public, l'étiquetage, les contrats et services destinés au consommateur. Il était non moins nécessaire qu'au lieu de tout régler d'autorité, le gouvernement se dote, pour la francisation des entreprises, de mécanismes souples de promotion comme ceux dont disposera la future Régie de la langue française. Ces qualités que l'on doit porter à l'actif du projet Cloutier — et dont la plupart émanent en droite ligne du rapport Gendron — sont malheureusement noyées par l'espèce d'irré-

solution que laisse percer le gouvernement là où il est lui-même impliqué.

On souhaitait enfin qu'instruit par l'expérience du bill 63 et fidèle à sa propre logique, le gouvernement applique au domaine de l'enseignement la même règle générale qu'au secteur de l'administration publique, c'est-à-dire propose que le français soit dans ce secteur la langue commune, exception faite des droits des anglophones. Cette conclusion s'imposait pour les raisons historiques que l'on sait. Elle s'imposait aussi au nom du principe fondamental qui sous-tend le projet de loi 22.

Or, le gouvernement a accouché d'une souris. Le bref chapitre que le projet Cloutier consacre à la langue d'enseignement confirme, à toutes fins utiles, le principe de la liberté de choix qui était inscrit dans le bill 63. On prétend abolir cette loi controversée; en réalité, on la réédite.

Ce qu'il n'ose affirmer ouvertement, le gouvernement, semble-t-il, espère le réaliser quand même par le truchement des règlements et des examens d'aptitude linguistique que le ministre aura le pouvoir d'instituer. Mais il faut refuser cette façon de légiférer. Outre qu'elle prolonge une pratique néfaste qui tend à accroître sans cesse la sphère réservée au pouvoir exécutif, elle pêche, dans ce cas-ci, par un manque de franchise évident.

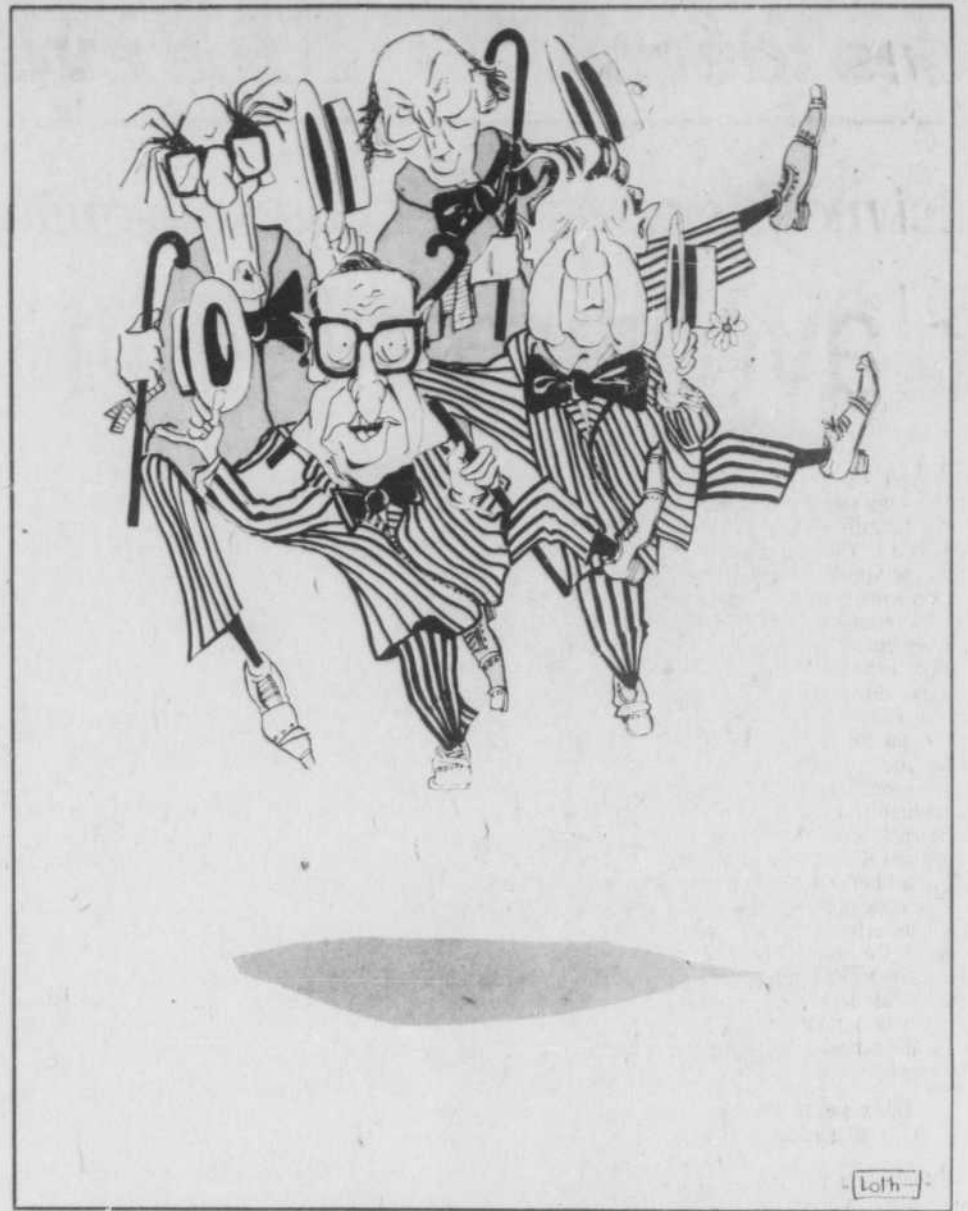
La logique du projet de loi voulait que le gouvernement affirme sans équivoque que l'école sera française pour tout le monde de la première à la douzième année, sauf pour les anglophones désireux de se prévaloir d'un droit que leur reconnaît la tradition québécoise. Elle eut également permis que ce droit s'applique aux futurs citoyens québécois de langue anglaise autant qu'à ceux qui vivent déjà au Québec. Pourquoi le gouvernement a-t-il préféré à cette solution nette une formule ambiguë qui fait reposer tout l'avenir sur les seules épaules d'un ministre?

Cette tendance à tout ramener à l'autorité du ministre est une faiblesse grave du projet Cloutier. Évidente au chapitre de la langue d'enseignement et de l'usage de la force économique du gouvernement, elle se manifeste avec un sans-gêne débridé lorsqu'il est question du statut de la future régie de la langue.

La Commission Gendron avait souhaité, pour cette régie, un statut de grande autonomie. Le projet 22 en fait une créature extrêmement dépendante du ministre. Qui voudra, dans ces conditions, en faire partie?

On nous présente une loi hésitante sous le couvert d'un ministre fort. Mieux vaudra, en une matière aussi névralgique que la langue, une loi forte et un ministre ramené à de justes proportions.

Claude RYAN



La campagne est ouverte

lettres au DEVOIR

Une possibilité qui n'existait pas

Monsieur le directeur,

M. James Eayrs (LE DEVOIR, 14 mai) suggère que le premier ministre aurait pu épargner à la population les ennuis d'une élection générale, par le simple moyen de démissionner et de conseiller au gouverneur-général "de ne pas dissoudre le Parlement mais de faire venir le chef de l'opposition et de l'inviter à tenter de former un gouvernement et à se présenter devant la Chambre des Communes."

Tout d'abord, un premier ministre qui démissionne n'a aucun droit de proposer au gouverneur-général le nom d'un premier ministre successeur, à moins que le gouverneur-général ne lui demande son opinion, et même si le gouverneur-général en fait autant, il n'est pas obligé d'accepter l'opinion. La doctrine constitutionnelle classique et

incontestable à ce sujet se trouve exprimée d'une façon magistrale dans le communiqué de presse de Sir Robert Borden, le 5 juillet 1920.

En second lieu, dans les circonstances actuelles, une élection était inévitable, après la défaite du gouvernement à la Chambre, parce qu'il n'y avait aucune possibilité qu'un gouvernement conservateur eût pu obtenir l'appui de la Chambre des Communes. Depuis quelque temps, les conservateurs eux-mêmes reconnaissent qu'un changement de gouvernement (toujours dans les circonstances actuelles) ne peut s'opérer que par une élection générale. D'ailleurs, dans le débat sur le budget, aucun parti, autant que je sache, n'a suggéré que le gouvernement libéral, s'il était battu à la Chambre, devrait, ou pourrait, céder le pouvoir aux conservateurs

au lieu de dissoudre le Parlement, et ce parce qu'un gouvernement Stanfield aurait été forcé de demander une dissolution à son tour, et presque immédiatement.

M. Eayrs suggère également que le gouverneur-général aurait pu refuser de suivre l'avis de M. Trudeau. Il est vrai que le gouverneur-général a le droit de refuser une dissolution du Parlement, le gouvernement actuel l'affirme, dans son livre blanc, "La constitution canadienne et le citoyen" (1969), à la page 67. Mais ce droit ne peut s'exercer que s'il existe la possibilité d'un gouvernement alternatif qui puisse obtenir l'appui de la Chambre des communes. Or, le 9 mai 1974, cette possibilité n'existait pas.

Eugène FORSEY, sénateur
Ottawa, le 17 mai 1974.

Des contre-sens qui accablent injustement Nixon

L'objet de la présente est de signaler à tous vos lecteurs les contre-sens que comporte la traduction, établie par le journal Le Monde, des conversations du président Nixon sur le Watergate. Et aussi de vous inciter à bien vouloir en informer ce journal prestigieux.

Le premier contresens apparaît au milieu de la deuxième colonne, John Dean vient d'annoncer à Nixon qu'un des cambrioleurs a été contraint de se parjurer devant le Grand Jury. Le président réfléchit

et Le Monde lui fait dire: "C'est un sale coup d'être condamné pour parjure." En fait, et cela d'après les extraits de Newsweek à la troisième colonne de la page 50, Richard Nixon a rétorqué: "Perjury is an awful hard rap to prove..." c'est-à-dire "Il est très difficile de trouver quelqu'un coupable de parjure".

Le deuxième contresens, qui culpabilise Nixon encore davantage, figure au milieu de la cinquième colonne. Dean explique au président qu'il n'est pas en mesure de gracier

Hunt même après les élections de 74 parce que ça l'impliquerait encore plus. Et Nixon de répondre: "Non, vous vous trompez, c'est sûr." En réalité, ce que le président a répliqué, c'est: "No — it is wrong that's for sure." "Non, (accorder à Hunt sa grâce) c'est mal, cela est certain."

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Yvon R. THIVIERGE
Ottawa, le 17 mai 1974

Des paroles qui sonnent creux

M. Jean Drapeau, maire de Montréal

Suite à votre émission télévisée du 12 mai (au canal 10) au cours de laquelle vous avez affirmé avec force que les fonctionnaires "cols blancs" avaient de meilleures chances de promotion que les "cols bleus", si tel est le cas, je sympathise avec les cols bleus et je suis heureux qu'ils aient obtenu une augmentation de salaire supérieure à l'offre que vous faites à vos cols blancs.

Monsieur le maire, permettez-moi de douter un peu de votre affirmation en ce qui concerne les chances de promotion. Vous allez sans doute me répondre que mon cas est l'exception qui confirme la règle.

De cela, j'en doute également.

Le 2 juin 1967, M. Ovide Lefebvre, alors président de la Commission du service civil, m'avisa par lettre que mon nom avait été placé sur la liste des personnes éligibles à la fonction TECHNICIEN (Urbanisme-Aménagement Urbain) et que mon classement me plaçait au rang sur 5 personnes éligibles. Aujourd'hui, près de sept ans plus tard, comme tout personnel optimiste, j'attends toujours l'appel qui me permettrait de profiter d'une promotion, bien que l'attrait du poste que je convoitais en 1967, malheureusement, n'a cessé de baisser de jour en jour. Oh, soyez bien à l'aise, je ne vous demande pas ici d'intervenir en ma faveur. Bien au con-

traire, je tiens à vous mettre au courant de la facilité avec laquelle vos cols blancs obtiennent leurs promotions, puisque vous semblez l'ignorer.

Esperant pouvoir un jour apprécier vos commentaires sur cette situation, je demeure toujours votre humble serviteur col blanc.

Gérard MOREAU,
Fonctionnaire municipal,
Travaux publics,
électronique & télécommunications
Laval, le 16 mai 1974

NDLR: Notre correspondant annexe à sa lettre copie d'un avis d'éligibilité qui lui fut adressé le 2 juin 1967 par le président de la Commission du Service civil de la Ville de Montréal.

Corruptio optimi...

Dans votre numéro du 14 mai et à propos du prix de l'acier, votre reporter d'Ottawa fait allusion aux "barres de renforcement"; on devine qu'il s'agit de barres d'armature.

Les anglophones ne devraient vraiment pas craindre qu'un pareil

français soit la langue de travail: c'est si direct et ça ressemble tellement à la langue de Shakespeare.

Excusez-moi de m'en prendre à vous de la sorte; mais, à mon sens, un quotidien tel que Le Devoir ne devrait pas montrer pareille faiblesse au moment où il se porte à la

défense de la langue française au Québec.

Que Dieu vous blesse!
S.A. BOULOS
Membre - Comité de
diffusion du français
Ordre des Ingénieurs
du Québec
Montréal, le 17 mai 1974.

La vitalité de l'Eglise passe par la paroisse

Notre milieu québécois a connu une évolution sociale, économique et religieuse très marquée ces dernières années. Quand j'étais enfant et jusque vers il y a à peu près une dizaine d'années, les universités, les collèges, les écoles, les hôpitaux, plusieurs services publics même, étaient propriété d'Eglise. Aujourd'hui ils le sont d'Etat. L'Eglise y assure une présence nécessaire parfois heureuse, parfois difficile. De toute façon, elle n'est plus vraiment chez elle que dans les paroisses et dans quelques institutions privées encore subsistantes. C'est une des raisons qui nous font voir que la force actuelle de l'Eglise, principale en tout cas, ce sont ses paroisses.

Et quelle force? L'on sait que dans l'ensemble les paroisses mêmes nous paraissent périlées et s'effriter quelque peu. A Montréal on dit qu'environ 30% des catholiques enregistrés pratiquent régulièrement leur religion; dans les autres régions de la province, on en dénombre, semble-t-il, 50%. Quelques personnes déclarent que la paroisse n'est plus le seul lieu de ressourcement des chrétiens; c'est

vrai, mais nous cherchons encore beaucoup pour trouver de vraies communautés chrétiennes vivantes (un peu à la manière des premières communautés chrétiennes) hors les nouveaux qui se sont formés à l'intérieur des paroisses.

Si ne s'entreprend pas d'ici peu un travail pour revaloriser cette institution qu'est la paroisse, lui donner une mesure communautaire, et de services, si un effort n'est pas tenté pour aller aujourd'hui vers les non pratiquants qui ouvrent encore leurs portes presque en très grande majorité à l'Eglise, demain nous serons au Québec un

très petit reste d'Israël, dispersé aux quatre coins et sans lien véritable, même peut-être scetés ou groupements antagonistes les uns plus à droite, les autres plus à gauche. La paroisse est la voie: elle doit au plus tôt être revivifiée et les forces de l'Eglise aujourd'hui doivent se tourner vers elle, c'est une priorité. Paroisse et communautés vivantes, lien et unité, sont le salut offert à nos gens aujourd'hui par l'Evangile de Jésus.

Gabriel LESAGE,
prêtre au diocèse de
Saint-Hyacinthe,
le 15 mai 1974.

Après la mort du Village permanent

par JEAN-CLAUDE LECLERC

Heureusement que l'administration Drapeau-Niding, en lançant son avis de soumission pour le Village olympique en octobre dernier, n'avait pas complètement fermé la porte aux solutions autres que permanentes! En sollicitant des offres pour une "Cité Jardin '76" manifestement conçue pour 1.800 logements permanents sur le parc Viau, la ville de Montréal avait eu la prudence d'ajouter que "cette invitation n'exclut pas les propositions à caractère éphémères ou temporaires sur l'emplacement". Cette petite concession, peut-être d'abord politique, vient de prendre une importance considérable: car il n'y aura pas de Village olympique permanent pour recevoir les athlètes à l'été de 1976!

Un renversement spectaculaire

Imbu de ses idéaux de grandeurs, le maire de Montréal s'était persuadé lui-même et avait réussi à convaincre une bonne partie de la population que seul un Village unifié, unique et permanent était valable et que des logements temporaires n'étaient ni financièrement abordables ni intellectuellement concevables au moment du débat. Par crainte de décourager les entrepreneurs intéressés à élaborer des projets de Village permanent, M. Jean Drapeau avait même fait battre au conseil municipal une résolution qui aurait ouvert la porte à des études de logements temporaires.

Heureusement que la décision de construire un Village permanent n'a pas découragé les entrepreneurs intéressés à inventer des formules d'habitation temporaire. Car Montréal se retrouverait aujourd'hui sans projet de Village olympique!

C'est été un tour de force exceptionnel que de réussir à lancer sur le marché au même endroit en même temps 1.800 logements. On sait que les gouvernements ne veulent plus financer de grands ghettos de pauvres, et que les riches ne sont pas davantage intéressés à partager avec des assistés sociaux les avantages des grands ensembles domiciliaires. Que les experts du marché immobilier de Montréal n'aient pas plus tôt mis le maire de Montréal en garde contre le risque

financier téméraire que représentait un complexe de 1.800 logements, qu'un promoteur n'ait osé dire la vérité au maire ou le convaincre de son erreur, voilà qui ne sera pas le moindre mystère de cette administration.

Certes, il y a encore place à Montréal pour de grands ensembles résidentiels (encore qu'on gagnerait à ne pas les élever sur les ruines d'habitations encore valables ou d'espaces verts de plus en plus vitaux). D'après un relevé du "Financial Post" du 11 mai dernier, la construction d'appartements est passée de plus de 19.000 unités à Montréal en 1969 à moins de 13.000 en 1972 mais a connu l'an dernier, suivant les statistiques de la SCHL, un regain jusqu'à 19.520 unités.

Cependant les promoteurs prennent bien garde de lancer sur le marché 1.800 unités en même temps au même endroit. Ils commencent avec une tour de 200 ou 300 logements.

A Montréal, ces appartements se louent en moyenne entre \$300 et \$400 par mois pour deux chambres ordinaires et entre \$450 et \$850 pour un même espace "de luxe".

Depuis que les coûts de main-d'œuvre et de matériaux ont grimpé de 30% à 50%, le rêve du Village olympique a fait place au cauchemar. Aucun entrepreneur sérieux ne peut plus faire d'offres pour un Village permanent à moins que le gouvernement n'y engloutisse des dizaines de millions de dollars en subventions.

C'est un dur coup pour le maire Drapeau. Après l'escalade incompressible des dépenses prévues pour le Vélodrome, le Stade et les autres installations olympiques dont la ville est le maître d'œuvre principal et le financier, l'administration municipale ne peut demander à la Société centrale d'hypothèques et de logement ou à la Société d'habitation du Québec de venir porter secours au Village olympique permanent. Le maire devra donc faire son deuil du grand quartier de ville dont il avait rêvé pour l'est de Montréal et qui aurait jouté la Cité olympique du parc Maisonneuve.

On comprend mieux, dans ce contexte, pourquoi le président du comité exécutif, M. Gérard Niding, n'a tou-

jours pas lancé d'appel d'offres et que l'hôtel de ville, après déjà bien des retards, ait dû reporter à plus tard la réunion du conseil municipal.

Heureusement pour le COJO, pour les athlètes et aussi pour la réputation de Montréal, la métropole cachait, dans le domaine de l'habitation et de l'innovation résidentielle, un plus grand potentiel que le croyait l'administration municipale. Contrairement à la légende qui s'était accréditée dans l'opinion publique, c'est le village permanent, et non le logement temporaire, qui était dans une impasse; et contrairement aux présomptions fatalistes et pessimistes, il y a davantage de spécialistes qu'on le croit à Montréal qui soient capables de concevoir des logements dignes des Jeux et dignes de cette habitation "raisonnable" que tous appellent de leurs vœux.

Si donc le Village permanent dont on rêvait à l'hôtel de ville est mort avant que d'avoir vu le jour, le Village olympique n'est pas compromis pour autant car, semble-t-il, quelques entrepreneurs ont réussi à concevoir et à présenter à l'administration municipale des projets qui s'inspirent de formules faisant un recours intensif, voire exclusif, à de l'habitation temporaire. Le nombre exact et les détails de ces propositions ne sont pas encore connus, mais il est acquis maintenant que le conseil municipal et le COJO (qui doit, lui aussi, donner son approbation) devront désormais choisir entre des projets qui se ramènent à deux formules: soit un Village complètement temporaire, soit un ensemble mixte de quelque 400 logements permanents, par exemple, et de 1.400 logements temporaires.

On imagine sans peine quel choix le maire a déjà fait. Ayant attaché imprudemment son nom au Village permanent, il va être fortement tenté d'en rescaper au moins un symbole, quitte à recourir ensuite et largement à des logements temporaires. Les hommes politiques cèdent souvent, en effet, à la tentation de se sortir du pétrin, sans juger à leur valeur les solutions sur lesquelles ils doivent se rabattre. D'autant plus qu'ils peuvent y gagner à paraître faire des concessions et à se rallier finalement au "juste milieu". Il faut souhaiter que le maire Drapeau trouve cette fois plus et mieux qu'un Village "au cinquième" permanent!

Car un Village en partie seulement temporaire et comportant sur 1.800 logements disons un bloc ou deux tours de 400 appartements soulèverait les mêmes difficultés. Les besoins des athlètes et des locataires qui leur succéderaient seraient aussi mal conciliés. Une première implantation permanente compromettrait encore le parc Viau et menacerait toujours, à moyen terme, ce qu'il resterait des 85 acres d'espaces verts

actuellement réservés aux golfeurs mais que le service d'Urbanisme souhaite consacrer à la population de l'est et de toute la métropole.

Après un bloc-appartements ou deux tours résidentielles, en effet, d'autres promoteurs privés, une fois le marché ainsi rendu actif, voudraient "développer" une deuxième tranche puis une troisième de ce domaine public. Impossible à réaliser d'un seul coup, le complexe de 1.800 logements ou même davantage pourrait être implanté par étapes de 300 ou 500 logements. Au lieu de compromettre l'aménagement du parc Viau d'un seul coup de bulldozer, on le grugerait graduellement sur une période de cinq à dix ans, prétextant sans doute que, les logements temporaires, une fois déplacés, le terrain n'est plus propice à une vocation d'espace vert et de détente!

A proximité du Jardin botanique, du golf municipal, de la Cité olympique et du métro, le parc Viau, une fois bâti "en partie", tomberait sous la griffe des spéculateurs.

Une solution raisonnable

Les gouvernements de Québec et d'Ottawa ainsi que leurs organismes de la SHQ et de la SCHL ne doivent pas contribuer, même indirectement, à une solution qui n'a que l'apparence du compromis et qui risquerait plutôt de compromettre définitivement le parc Viau et la trame urbaine que le service municipal de l'habitation veut préserver dans ce secteur. Toutes les solutions de rechange n'auront pas les mêmes conséquences, et c'est à la lumière de toutes les conséquences qu'il faut peser les mérites des diverses propositions dont le comité exécutif a été saisi.

Et ces conséquences doivent être mesurées par les autorités gouvernementales pour la bonne raison que le simple financement "privé" ne peut plus suffire à régler le problème et que les augmentations de coûts qui ont été fatales au Village permanent, ne seront pas absentes des solutions de rechange qui sont maintenant envisagées.

Le ministre de l'Environnement et des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, passant l'éponge sur les humiliations passées, se disait prêt hier à Québec à reprendre le dialogue avec l'administration Drapeau-Niding. Si vraiment un entrepreneur a réussi à concevoir un Village complètement temporaire qui permette de bien accueillir les athlètes tout en préservant l'aménagement du parc Viau, il ne faudrait pas hésiter à sortir ainsi de l'impasse actuelle.

Tout projet qui fait bon accueil aux athlètes, fournit des logements temporaires, et permet de préserver la vocation du parc Viau mérite l'appui de la population et l'attention du Trésor public.

la parole du jour

"J'ai constaté que, sous le soleil, la course ne revient pas aux plus rapides; ni la victoire aux héros; ni même le pain aux sages; ni la richesse aux intelligents; ni la faveur aux savants..." — Qohélet 9.11 (troisième siècle avant JC).

"Que ta générosité rejoigne tous les vivants, et même aux morts ne refuse pas ton respect. Ne te soustrais pas à ceux qui pleu-

rent, mais afflige-toi avec les affligés. N'hésite pas à t'occuper des malades. C'est par de telles actions que tu te feras aimer." — Ecclésiastique 7.33-36 (deuxième siècle avant JC).

"Que le riche ne se glorifie pas de sa richesse! Qui veut se glorifier, qu'il trouve sa gloire en ceci: avoir de l'intelligence..." — Jérémie 9.22-23 (septième siècle avant JC).

des idées

des événements

des hommes

Loi morale et loi civile : une ambiguïté radicale

L'avortement et la loi dans le contexte d'aujourd'hui

Quand on traite d'avortement, on a souvent une impression d'inutilité. Les jeux sont déjà faits. Chacun a déjà son idée: personne n'en veut changer. Encore heureux si l'on consent à écouter vraiment son interlocuteur. La question est "passionnée", "politisée" comme diraient certains. Comment éviter la sensibilité de ceux qui ne voient que la détresse de la femme, ou de ceux qui ne sont attentifs qu'au petit d'homme qui est dans le sein maternel? Comment éviter l'agressivité de ceux qui ne croient qu'à la libération de la femme, ou de ceux qui ne pensent qu'à la boucherie envers un "innocent"? De toute nécessité, il faut s'imposer une certaine rigueur intellectuelle: procéder de manière méthodique, faire des distinctions, admettre des nuances.

Deux perspectives distinctes

Préalablement à toute discussion sur l'avortement, il faut s'entendre sur la distinction entre la morale et la loi, ou, en d'autres termes, entre la loi morale et la loi civile (code civil et code criminel inclusivement). Il s'agit là d'une importante distinction reconnue depuis longtemps par la Tradition catholique: on n'a qu'à se référer à S. Thomas d'Aquin ou à S. Augustin. Les évêques canadiens l'ont explicitement reconnue en 1966 dans leur lettre au gouvernement canadien sur la réforme du code criminel concernant la contraception. Pour être concret, on peut penser à l'homosexualité, la contraception, le mensonge, la prescription, etc. Le légal n'est pas nécessairement moral; l'immoral n'est pas nécessairement illégal. Légal et moral ne doivent pas être identifiés, même s'il y a un lien entre eux. La loi morale et la loi civile, en effet, ne poursuivent pas les mêmes objectifs généraux.

La morale cherche à connaître tout ce qui est requis pour la promotion des hommes. On peut la définir comme la recherche des exigences de la promotion humaine et de la construction d'une cité toujours, plus fraternelle.

La recherche morale inclut autant le court terme que le long terme: ce qui réjouit, épanouit à court terme peut conduire à une aliénation à long terme. Elle prend en considération aussi bien mon épanouissement personnel que celui des autres. Elle vise à s'appliquer dans le monde entier. Et enfin elle peut proposer l'héroïsme dans certains cas. Ces exigences jouent alors le rôle de normes, de règles, de lois (les lois morales).

La loi civile, au contraire, a un objectif beaucoup plus limité: elle s'adresse à une collectivité bien déterminée. Elle vise à aménager les conduites de chacun dans le respect et la promotion des valeurs qui servent d'assises à une civilisation. Aménager les conduites de chacun, cela implique entre autres choses — favoriser l'exercice de la liberté de chaque citoyen, pour autant que la liberté de l'un ne nuise pas à celle des autres. Cela implique aussi de tenir compte de la "moyenne" des gens: la loi civile ne doit pas demander l'héroïsme; une loi inapplicable est une mauvaise loi. C'est pourquoi toute loi civile est d'abord empirique: elle tend à se modeler sur les mœurs et à en suivre l'évolution. C'est ce qui permet à la loi d'être coercitive, sans provoquer de révolution.

Mais le sens de la loi civile ne s'arrête pas là. Elle vise aussi à respecter et à promouvoir les valeurs qui servent d'assises à une civilisation. D'une part, en effet, les citoyens restent des hommes, et donc des êtres responsables, interpellés par la morale. On ne peut dissocier complètement la morale du légal. D'autre part, il est normal que toute civilisation tende à survivre, et donc que toute collectivité tende à protéger et à défendre les bases qui la soutiennent. Dans son livre "Malaise dans la civilisation", Freud explique justement comment ce mécanisme ne relève pas de l'alié-

nation des citoyens, mais de leur conscience du beau, du bien, du progrès humain. Dans la mesure donc où elles ont à protéger une civilisation, les lois sont indicatrices de valeurs, et par conséquent jouent un rôle éducatif. Elles tendent alors à se rapprocher de la morale — sans jamais chercher, cependant, à s'y identifier.

Nous sommes donc devant une ambiguïté indépassable. Dans la mesure où les lois veulent traduire les mœurs d'une société donnée, elles tendent souvent à s'éloigner de la morale. Inversement dans la mesure où le législateur vise la morale, il tend à s'éloigner des mœurs. Cette ambiguïté est lourde à porter aussi bien pour les citoyens que pour le législateur. Elle est cependant indépassable, parce que la loi est de nature complexe. Elle a un double rôle à jouer: rôle coercitif et rôle éducatif. Elle a deux objectifs généraux à atteindre: aménager l'exercice des libertés, éduquer aux valeurs.

Les objectifs d'une législation sur l'avortement

Après ces réflexions d'ordre général, on peut passer à la question précise de l'avortement. Comment ces réflexions générales s'appliquent-elles ici? Et notamment comme se particularise le double rôle des lois? Compte tenu de ce qui précède, il semble que l'on puisse déterminer trois objectifs spécifiques d'une bonne législation sur l'avortement.

1 — La loi devrait viser d'abord à respecter le pluralisme qui a cours dans la société canadienne. Or l'éventail des perceptions est très vaste. Pour les uns, le foetus est infiniment digne de respect parce qu'il constitue une personne humaine au même titre que n'importe quel adulte bien portant. Pour d'autres, le foetus n'est qu'une excroissance de la mère; celle-ci en a l'entière responsabilité: "notre ventre nous appartient" proclame une pancarte arborée par certaines activistes. Entre ces deux extrêmes, prennent place tous les autres citoyens.

2 — La loi devrait deuxièmement viser à diminuer, sinon à supprimer, les avortements clandestins. Il y a là, en effet, un fléau social, difficile à chiffrer, mais sûrement imposant. L'avortement clandestin constitue un risque pour la santé de la mère parce qu'il est souvent fait par des charlatans. Parce qu'il se prépare et se réalise dans la clandestinité, il se passe dans des conditions psychologiques pénibles et ne comporte aucune aide à la mère. Enfin, comme il coûte quand même assez cher, il n'est accessible qu'à une proportion de la population, ce qui peut constituer une certaine injustice sociale.

3 — Enfin la loi sur l'avortement devrait éduquer au respect de la vie. Le respect de la vie humaine, en effet, est sûrement une valeur fondamentale de notre civilisation, et cela quelle que soit la qualité de cette vie: qu'il s'agisse d'un infirme, d'un débile, d'un vieillard, etc. Toute personne est digne de respect parce que chaque être est unique et irremplaçable: liberté créatrice, cheminement, relationnalité. Ne pas respecter la vie d'un autre, c'est se dévaloriser soi-même, parce que c'est dévaloriser "la" vie humaine et donner à d'autres le droit de me supprimer. Ne vouloir que des êtres sains — et que je juge sains — n'est-ce pas em-

pêcher l'humanité de demeurer "humaine", miséricordieuse et altruiste. "Je ne suis pas sûr qu'une société sans tares serait humaine", écrit Jean Rostand dans le Courrier d'un biologiste. Il ne faut pas caricaturer en disant que accepter l'avortement c'est accepter l'euthanasie, etc. Non tout est plus subtil.

Mais il est clair que la législation influence les mentalités et les mœurs. Et cela d'une double manière. D'une part, en effet, les lois "tracent", d'une certaine façon, au regard des foules, la frontière entre le bien et le mal" (M. Marcotte). D'autre part, des lois trop libérales entraîneraient une certaine dégradation des mentalités: la vie foetale est sans importance, son respect est une affaire privée. D'où risque de considérer l'avortement comme contraceptif facile et anodin, et risque de considérer le respect de la vie des infirmes, vieillards, etc., aussi comme des affaires privées, sans grande importance, etc.

Il est évident que l'ensemble de ces objectifs ne peuvent être réalisés intégralement. Certains objectifs en effet ne peuvent être totalement atteints. Le premier objectif, par exemple, est toujours défilant: car ce qui suscite l'accord des uns soulève le mécontentement des autres. Encore moins les trois objectifs peuvent-ils être atteints simultanément. Par exemple, si l'on donne priorité à l'objectif deuxième, on diminue d'autant la réalisation de l'objectif troisième. Et l'inverse est aussi vrai. Une bonne loi sera donc celle qui établit le meilleur équilibre dans la réalisation de ces trois objectifs spécifiques (...).

A l'extrême droite, on peut penser à une loi très restrictive, qui ne légaliserait l'avortement que dans les cas où la continuation de la grossesse mettrait en danger la vie de la mère ou compromettrait gravement sa santé.

A l'extrême opposé, on peut penser à une loi très libérale, qui légaliserait l'avortement sur demande. Il suffirait alors que la femme s'entende avec son médecin. L'hôpital devrait les accueillir. L'assurance maladie rembourserait tous les cas.

Entre ces deux extrêmes, on peut envisager tout un éventail de lois permissives. Il s'agirait de lois qui énuméreraient les divers cas — assez larges — dans lesquels l'avortement serait légal. Établissant des critères, ces lois devraient donc impliquer la création de comités visant à analyser la situation et éventuellement à aider la mère. L'avortement ne serait pas réduit à une affaire privée: la société s'y impliquerait, s'y compromettrait. Diverses formules sont possibles.

Etablir des priorités

Aujourd'hui, l'avortement est moins un problème médical

par
GUY DURAND

■ Professeur à la faculté de théologie de l'université de Montréal, M. Guy Durand a donné ces jours derniers une communication sur l'avortement au congrès annuel de la Société canadienne de théologie qui avait lieu dans le cadre des assises de l'ACFAS. De cette communication dont le texte intégral sera bientôt disponible, nous extrayons des passages particulièrement actuels à la lumière du débat qui se poursuit sur la réforme de la loi relative à l'avortement.

qu'un problème psychologique et humain. C'est à ce niveau qu'il faut l'aborder. D'un autre côté, compte tenu de l'évolution de la civilisation, on ne peut plus — mais pas du tout — s'en remettre à une loi pour interdire un acte que l'on ne voudrait pas voir pratiquer. La loi est facilement transgressée et l'acte accompli, d'autant plus que l'interdiction ajoutera au désir de transgression; attirait du défendu, aggraverait contre des structures dites aliénantes, etc.

Il faut donc établir des priorités. Le plus important est d'aider la femme qui ne désire pas continuer sa grossesse à trouver la meilleure solution pour elle, son foyer, les enfants qu'elle a déjà. Et dans une société évoluée comme la nôtre, ce serait un non-sens que de laisser cette aide à l'initiative privée. L'aide doit être institutionnelle, inscrite dans la loi.

Une seconde priorité qui s'impose aujourd'hui est de laisser le plus large possible la marge de liberté de la femme. Même si personnellement on trouve qu'elle pourrait abuser de sa liberté, en faisant des actes immoraux. Cette marge de liberté est requise pour de multiples raisons. D'abord le respect de la femme elle-même, respect de sa liberté, de sa volonté. Il est trop facile souvent de dire que la femme qui ne veut pas d'enfant n'a qu'à prendre des contraceptifs. Mais la morale lui aussi est en jeu! Et les méthodes contraceptives réservent parfois des surprises! Laisser le plus possible de liberté à la femme est requis encore parce que, en définitive, c'est elle qui porte l'enfant. Quelle que soit l'aide qu'elle pourrait recevoir de la société, c'est elle qui porte les plus gros inconvénients de la continuation de la grossesse. Il y a toujours quelque chose d'odieux à mettre des fardeaux sur les épaules des autres et aussi à se faire imposer un fardeau par d'autres, fût-ce au nom de la morale.

Enfin, l'on devrait penser aussi au bien de l'enfant éventuel. A l'heure où l'on comprend toute l'importance de l'amour et de la tendresse maternelle dans l'éducation des enfants, que sera cet enfant s'il n'est pas désiré, aucunement désiré — même pour des motifs qui nous semblent futiles? — La

femme devrait changer d'idée et accepter sa grossesse, peut-on répliquer. Oui, je veux bien. Mais c'est là un jugement moral et humanitaire... une vue personnelle que j'impose à l'autre. Et si malgré tout la femme persiste à ne pas vouloir continuer sa grossesse. Faut-il en faire porter le poids à l'enfant éventuel? Certes, il existe des parents qui se sont mis à chérir des enfants d'abord indésirés; mais il en existe aussi — et combien plus — qui maltraitent leurs enfants chaque année dans notre pays.

Une troisième priorité, enfin, consiste à rechercher une loi qui soit applicable dans la pratique. "En effet, il est préjudiciable au bien commun d'édicter une loi ou des lois dont l'application est pratiquement impossible" (épiscopat canadien, 1966). La transgression continue d'une loi — transgression punie — conduit à perdre toute loi en dérision et à perdre le sens du bien commun. A rechercher un trop grand bien, on manque un moindre bien qui pourtant aurait été accessible. Or, dans le contexte actuel, il est évident qu'une loi trop restrictive est inapplicable: les avortements clandestins continueront et, surtout, continueront les voyages dans les pays voisins dans le but de se faire avorter.

Par ailleurs, il faut tenir compte aussi des progrès de la science. Or les scientifiques sont à mettre au point un médicament miracle: les prostaglandines. "Il est maintenant prouvé hors de tout doute que les trois formes à présentation commerciale éventuelle, soient les formes intra-utérine, intra-veineuse et intravaginale, ont un effet immédiat d'induction de la menstruation

à quelque moment du cycle que ce soit et ce, jusqu'au delà du cinquième mois de grossesse. On parle même d'une forme intra-veineuse d'application autonome qui compléterait le travail d'arrêt de grossesse en moins de 48 heures sans risque sérieux d'infection, de perforation ou d'hémorragie" (J. Gourgues). Il n'y aura aucun moyen d'empêcher les gens d'utiliser ce médicament, entre autres pour des fins contraceptives ou médicales. Force est donc de recourir à l'éducation, et de faire appel au sens moral des citoyens.

Ceci soit dit, sans rejeter les réflexions faites précédemment sur les trois objectifs spécifiques que devrait viser la législation sur l'avortement. Mais alors comment inscrire tout cela dans une loi? Quelle loi faudrait-il?

La législation attendue

Compte tenu de tout ce qui précède, il me semble évident qu'il faut de toute nécessité une législation qui établisse un mécanisme d'aide à la femme qui ne désire pas continuer sa grossesse. (En réalité, l'organisme pourrait être encore plus large et offrir de l'aide à toute femme enceinte, même à celle qui désire garder son enfant, mais cela n'est pas mon propos ici). Compte tenu de l'objectif global de ce comité d'aide, il devra être composé non seulement de médecins, mais aussi de travailleurs sociaux, psychologues, infirmières, etc. Il pourrait normalement être composé à majorité de femmes pourqu'on puisse s'il est difficile d'inscrire cela dans une loi. Ce comité devrait avoir des pouvoirs assez larges pour lui permettre de remplir tous les objectifs qui s'imposent: aide psychologique (écoute, compréhension, information, conseil), aide pécuniaire au besoin, aide technique (poursuite des études, pension discrète, etc.), aide médicale enfin pour les cas où une thérapie s'impose ou pour les cas où l'avortement est indiqué.

L'objectif d'un tel comité — et d'une telle loi — ne serait pas explicitement d'amener la femme à renoncer à son projet d'avortement, mais bien de l'aider consciencieusement à prendre une décision responsable. Aider à

démêler ce qui se passe en elle, les motifs qui la poussent; l'aider à comprendre ce qu'est un avortement, les inconvénients psychologiques et médicaux, les valeurs en cause; l'informer de toutes les modalités d'aide que la société met à sa disposition si elle décide de continuer sa grossesse; valoriser l'adoption; etc... En réalité c'est toute une politique familiale qu'il faudrait élaborer ou améliorer: politique du logement, allocations familiales, aide aux mères au foyer, services de planification des naissances, possibilité de travail à mi-temps pour les mères, etc. Mais cette question nous éloigne trop de mon propos ici.

Le rôle humanitaire et éducateur de la législation ainsi assurée, la loi devrait, quant à son contenu, être assez permissive i.e. permettre un éventail assez large de motifs d'avortement. C'est la formule, en effet, qui permet le meilleur équilibre dans la réalisation des trois objectifs spécifiques que nous avons décelés. Par ailleurs, cette permissivité est requise pour l'efficacité de la première mesure proposée. En effet, si les motifs d'avortement légaux sont restreints, presque personne ne recourra à l'aide offerte par le comité. Au contraire, si la loi est large, beaucoup de femmes en désarroi — si non presque toutes — y recourront. La société pourra les aider, certaines acceptant peut-être de continuer leur grossesse, d'autres y recourront mais dans des conditions plus humaines.

Personnellement, je préfère une formule qui serait assez large, tout en requérant un motif sérieux pour permettre l'a-

vortement (voir le rôle éducateur de la loi). Mais si la loi fixe bien les objectifs d'un comité d'aide à la femme, je ne me battrais pas contre une formule plus permissive, même si le motif ajouté, personnellement, me semble mince. La loi jouerait encore — assez adéquatement — son rôle global.

Cette solution n'est pas si inédite qu'elle peut en avoir l'air de prime abord. D'autres l'ont suggérée déjà. Certains pays, comme le Danemark, ont une loi qui s'inscrit assez bien dans cette ligne: motifs très larges acceptés; demande étudiée par une commission; commission composée d'un gynécologue, d'un psychiatre et du dièteur du centre d'aide aux mères. En 1966 sur 8.000 demandes environ 4.000 ont été accordées. Le "Centre d'aide maternelle" prend la femme en charge, en cas de rejet de la demande par la Commission, la femme garde alors son enfant dans 80% des cas (cf. F. et M. GUAY, l'avortement, 1971, p. 108-109).

Une bonne loi ne devrait d'ailleurs pas craindre les distinctions et les détails, y compris des détails techniques, même si elle prête alors moins bien à des discussions publiques. Ainsi me semble-t-il la loi devrait préciser un temps au-delà duquel l'avortement ne pourrait avoir lieu. L'avortement est défini techniquement comme l'expulsion provoquée des produits de la conception avant leur viabilité. Quand le foetus est viable, il ne s'agit plus d'un avortement, mais d'un meurtre pur et simple. La loi devrait donc préciser un terme, au-delà duquel l'interruption de grossesse est radicalement illégale.

**faites-vous
une place au soleil**

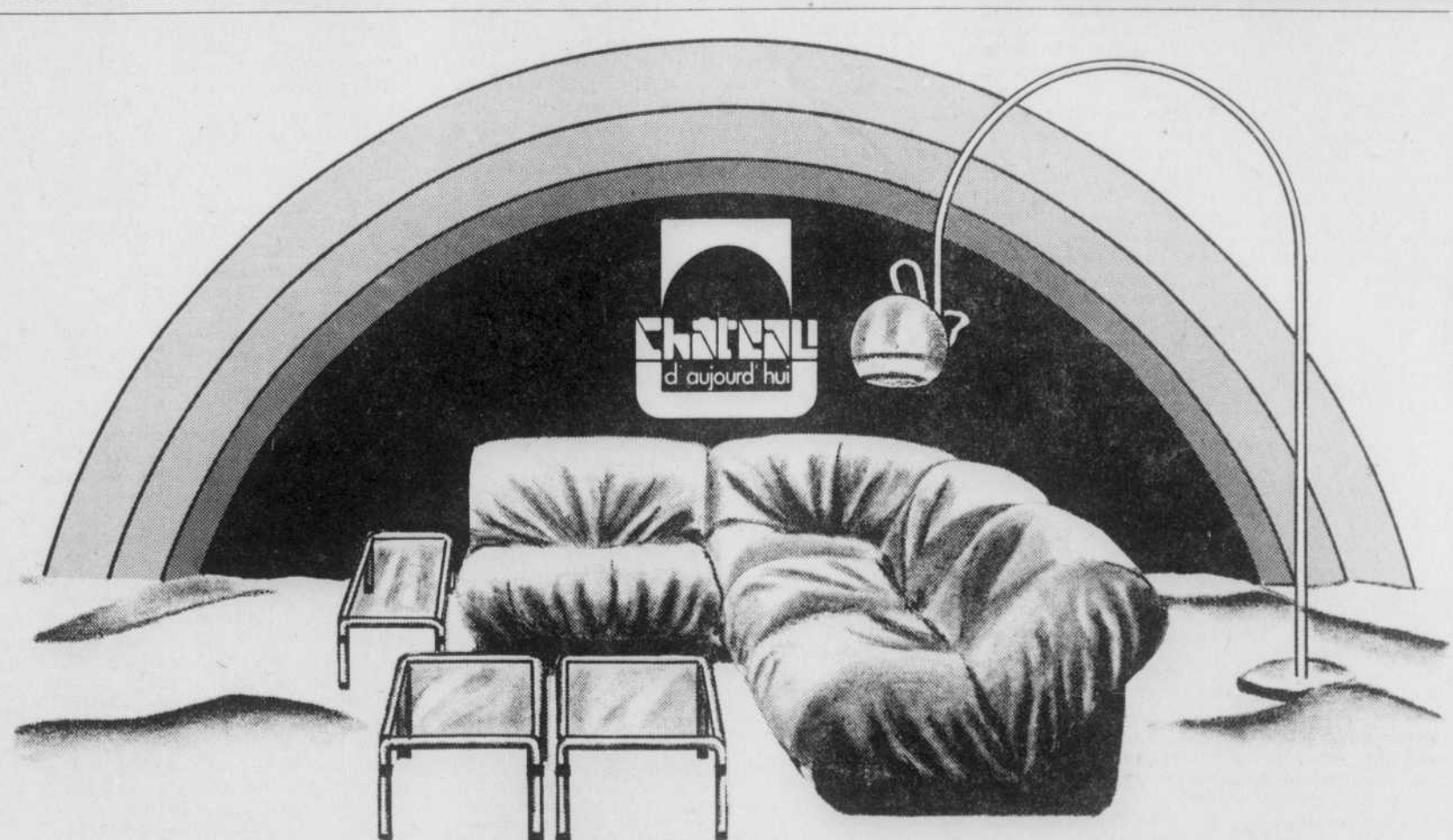
**COURS
spéciaux
d'été**

anglais, allemand, espagnol, italien, etc.
appelez vite 288-3111 - 387-2566

Hull-Ottawa 232-5343

Berlitz
langues vivantes

service de traduction
2055, rue Peel - 288-3111
50, Place Crémazie 387-2566



LE CHÂTEAU 3000

Au Château d'Aujourd'hui nous sommes fiers de vous présenter notre environnement Château 3.000. Il s'agit d'un environnement moderne meublant 3 pièces que vous pouvez vous procurer pour seulement \$3,000.00. A votre prochaine visite au Château d'Aujourd'hui, demandez-nous de vous parler du Château 3.000. Nous vous illustrons le salon, venez découvrir la salle à manger et la chambre à coucher.

extravagant ou Sage

6370 - 6375 rue St-Hubert et à Laval, au 1125 boulevard St-Martin.

**C'est le temps
de faire installer les
GOUTTIÈRES
(HO-DO)**

Galvanisées, cuivre,
aluminium
Estimation gratuite
Montréal 322-4160
Québec 872-9244
PRIMEAU MÉTAL INC.

**CHEZ
TABLE D'HÔTE
MENU TYPE**

Les entrées
Potage du jour
Les plats du jour
Suprême de Chapon
ou
Sole meunière
ou
Steak à la Moutarde
Pommes Parisienne
Les Desserts
Les vins
Saurmur Blanc ou Champigny, 11 btl par personne.
\$18.00 plus taxe et service

Du lundi au samedi
de 6-10 p.m. à la fermeture
591 E. HENRI-BOURASSA

bardet
FACE AU MÉTRO • 381-1777

SETA-VACANCES

VOYAGES AVIONS NOLISÉS
Montréal-Paris
à partir de \$249.

**VOLS SPÉCIAUX
NOLI-FRANCE**

VOYAGES À CUBA

Sept jours
Transport aérien \$299
Hôtel - repas

Tél.: 861-3906

suites
de la première
page

TRUDEAU

fronter sans détour et sans tergiverser l'ensemble des problèmes au fur et à mesure qu'ils surgissent. Car les problèmes continueront d'assaillir ce pays à la fois disparate, hétérogène, multiculturel, bilingue.

Puis, à l'évidente satisfaction de ses auditeurs, M. Trudeau passe à l'attaque. Il dénonce en David Lewis l'homme des contradictions et de l'incohérence politique. Ce leader du NPD qui affirmait en avril dans le Globe and Mail que ce gouvernement minoritaire avait plus accompli en 18 mois que tout autre gouvernement en quatre années décide en mai de voter contre cette équipe qu'il se félicitait d'avoir poussée dans la bonne voie sociale. Ce chef néo-démocrate rejette un budget qui tend précisément à combattre l'inflation et à imposer plus lourdement les grandes sociétés! Et pourquoi? Parce que, répond le premier ministre, M. Lewis n'en pouvait plus: la tension était trop forte, la fatigue trop grande. Pensez donc, il partageait de son propre aveu le fardeau même du gouvernement dont il approuvait les politiques.

La salle, on le voit, on le sent, est ravie d'entendre son chef tenir un tel langage, plus concret, plus direct, plus clair aussi.

Il passe ensuite à "l'autre chef de l'opposition", à M. Robert Stanfield, tellement occupé à convoiter le pouvoir depuis qu'il est venu bien près de l'atteindre il y a 18 mois qu'il n'a plus le temps de penser aux politiques qu'il veut défendre. Chaque fois que surgissent de nouvelles difficultés, raconte M. Trudeau, que fait M. Stanfield? Il adjure le gouvernement de passer à l'action. Mais il ne dit pas, il ne dit jamais laquelle. Le candidat fraîchement investi de Mont-Royal cite quelques exemples, très soigneusement choisis, il va sans dire: le pétrole, l'imposition de la surtaxe américaine aux exportations canadiennes de l'été de 1972, l'entrée fracassante du SS Manhattan dans l'Arctique et les dangers de pollution, la crise de l'automne 1970. Chaque fois, dit-il, M. Stanfield pressait le gouvernement de réa-

Lewis: il
est temps que
l'Est aussi
découvre le
gouvernement
du NPD

REGINA (par la PC) — Le Nouveau parti démocratique est au pouvoir dans trois des quatre provinces de l'Ouest, il y donne entière satisfaction et il est grand temps que les Canadiens de l'Est envisagent sérieusement la possibilité de la victoire du NPD aux élections fédérales du 8 juillet, déclare le chef fédéral M. David Lewis.

Et il ajoute qu'il a personnellement bon espoir que le NPD formera le gouvernement après le scrutin du 8 juillet.

M. Lewis a dialogué hier avec les auditeurs d'une station de radio à Regina et on dit notamment que les Canadiens paieraient bien moins cher que les étrangers l'acier, le bois de construction, le ciment, les engrais chimiques ainsi que d'autres produits s'il y avait une politique de deux prix différents pour les produits d'origine canadienne, un prix pour ces produits vendus au Canada et un autre prix pour les mêmes produits vendus à l'étranger. M. Lewis s'est prononcé en faveur d'une telle politique ainsi qu'en faveur de l'institution d'une régulation des prix, d'une régulation qui ferait baisser les prix qui ont atteint des niveaux injustement élevés. Le chef du Nouveau parti démocratique a repris ses activités électorales en Saskatchewan, après une journée plutôt calme dans la capitale de cette province, le jour de la Fête de la reine.

Le chef néo-démocrate a abordé plusieurs sujets au cours de cette journée, alors qu'il a suggéré que le Canada revise sa politique d'aide économique à l'Inde dont les fonds, a-t-il soutenu, ne sont pas affectés qu'à des projets de caractère pacifique. M. Lewis s'est également élevé contre toute mesure nationale de contrôle des salaires et a admis que la décentralisation de l'industrie, comme dans le cas d'Air Canada, bénéficierait à l'ensemble du pays.

Mais le ton modéré adopté par le leader néo-démocrate au début de cette tournée dans les Prairies contrastait fortement avec le ton de son discours inaugural, dimanche, lors du lancement officiel de sa campagne, à Toronto.

"Qui gouverne au Canada?" a lancé M. Lewis dès le départ. "Sous un gouvernement conservateur ou libéral, ce ne peut être que les grandes entreprises."

Il est temps, selon le leader néo-démocrate, de changer ce système et de remettre le pouvoir entre les mains du peuple.

D'autre part, à Winnipeg M. Lewis a abordé différents thèmes qui ont fait l'objet des interventions des députés du Nouveau parti démocratique au dernier Parlement et au cours des quelques tournées pré-électorales de M. Lewis.

Parmi ceux-ci, M. Lewis a particulièrement insisté sur la nécessité de créer un bureau national de révision des prix, qui aurait des pouvoirs décisionnels sur toute augmentation de prix injustifiée, et ce dans tout secteur des biens de consommation.

gir, d'agir, d'inventer, de faire quelque chose. Mais, lui, l'homme qui veut le pouvoir, n'avait rien à proposer.

En revanche, les Libéraux ont accompli des choses. C'est M. Lewis lui-même qui le dit. Au chapitre des langues, par exemple, ils ont si bien fait qu'ils ont failli perdre le pouvoir en 1972! On rit un moment dans la salle et M. Trudeau s'empresse d'ajouter: aujourd'hui, les Canadiens comprennent notre politique à cet égard.

Et, parlant encore de la langue, quelques instants plus tard, M. Trudeau fera obliquement référence au projet de loi déposé hier à l'Assemblée nationale. Il sait que M. Bourassa s'est engagé à la "flexibilité". Si le gouvernement de M. Bourassa, dit-il, n'agissait pas comme il convient, "comptez sur nous, nous leur parlerons et nous ferons en sorte qu'ils fassent le right thing" (applaudissements prolongés).

Quant aux rapports entre anglophones et francophones, dit encore le premier ministre, force est de constater que le problème est en bonne partie résolu. "Le problème, il est vrai, pourrait se poser à nouveau dans quelques semaines, mais croyez-moi c'est un problème que nous allons résoudre."

ABSTENTIONS

Il estime qu'il aurait pu s'opposer à la première lecture, après avoir pris connaissance du projet, parce que ce dernier va plus loin (et trop vite) qu'il ne le prévoyait lui-même.

L'as-botteur de précision des Alouettes signale que l'abrogation du bill 63 ne rime à rien à la lumière des articles du projet concernant la langue de l'enseignement. Les droits acquis deviennent des privilèges, soumis au bon plaisir des fonctionnaires, estime M. Springate.

En dépit de sa dissidence, qu'il précisa en cours de route, le député de Sainte-Anne veut demeurer libéral. Il espère que le Parti aura les vues assez larges pour admettre qu'à 102 députés, il est impensable que tous pensent la même chose sur tous les sujets.

Le plus virulent des trois députés est M. Fraser, représentant d'un comté rural de l'Estrie où les anglophones sont en grand nombre.

Il s'oppose carrément au projet dans sa formulation actuelle et le mettrait au panier tout simplement.

Certes, il ne s'oppose pas à ce qu'on fasse du français la langue officielle du Québec, mais il se demande ce qu'il adviendra de la minorité. Que diraient les Canadiens français si les autres provinces présentaient un projet semblable en faveur des anglophones?

Il ne conteste pas à la majorité le droit d'édicter les lois qu'elle désire mais il est, à son avis, "immoral d'écraser les minorités" comme le gouvernement s'apprête à le faire.

Le député de Huntingdon compare même la situation à celle qui a prévalu sous Hitler qui, lui aussi, a commencé par porter atteinte aux droits linguistiques dans l'enseignement. "Les anglophones du Québec se sentent opprimés et, de ce seul fait, ils le sont."

M. Fraser ne remet pas en cause son allégeance libérale, qui date de toujours mais il s'opposera au projet, au cours des prochaines étapes, parce qu'il porte atteinte aux libertés civiles. Il fait allusion aux pouvoirs d'enquête de la Régie de la langue française, pouvoirs qu'il juge discriminatoires.

"Un million d'anglophones paient les mêmes taxes que les autres. Autant que les autres, ils ont le droit et le besoin de travailler dans leur langue. Il ne devrait pas y avoir de différence."

Hier, trois anglophones ont manifesté leur dissidence de façon officielle. Mais il n'est pas exclu que d'autres, dont MM. Glen Brown de Brome, et Harry Blank, de Saint-Louis, se joignent au trio en cours de route.

LA LOI

CPR. M. Cloutier estime cependant qu'il sera possible d'arriver aux mêmes résultats dans ces situations par le biais de négociations.

● **langue de travail:** les employeurs doivent rédiger en français les communications et directives adressées à leur personnel (une version anglaise est permise); les négociations doivent être conduites en français et les conventions collectives rédigées en français mais le tout peut se faire en anglais, si la majorité des syndicats le désirent. Des certificats seront émis pour les entreprises ayant accepté un programme de francisation et le gouvernement pourra favoriser ces compagnies dans l'octroi de contrats ou de subventions.

● **langue des affaires:** la personnalité juridique (charte d'incorporation) ne peut être conférée à moins que la raison sociale adoptée ne soit en langue française (une version anglaise est permise mais ne doit pas figurer de façon plus avantageuse que celle de la "langue officielle"). L'affichage et l'étiquetage doivent se faire en français "sauf dans la mesure prévue par les règlements".

● **langue d'enseignement:** la liberté de choix (consacrée dans la loi 63) est maintenant moins assortie d'une condition: la connaissance de la langue d'enseignement du secteur choisi. Cette capacité linguistique sera déterminée au moyen d'un test préparé par les commissions scolaires, le ministre se gardant le droit d'imposer un test provincial. Les élèves qui ne connaissent ni le français, ni l'anglais sont acheminés vers le secteur francophone.

Devant la presse parlementaire, M. Cloutier précisait que ces mesures ne constituent pas le maintien du statu quo tel que contenu dans la loi 63.

Il trouve inopportun d'imposer à l'avance un test provincial même si, comme le faisaient remarquer certains journalistes, certaines commissions scolaires auront tout intérêt à attirer le plus de clientèle possible.

Par ailleurs, M. Cloutier ne craint pas la prolifération d'institutions privées pré-scolaires pour assurer la connaissance de l'anglais suffisante pour fréquenter le secteur anglophone. "Il faut viser la majorité et de toute façon on ne peut forcer ceux qui veulent à tout prix fréquenter le secteur anglophone", ajoutait-il.

Particulièrement dans ce secteur de l'enseignement, il faudra attendre les règlements pour connaître la portée exacte de la nouvelle législation.

M. Cloutier ne prévoit pas la venue de ces règlements avant six mois et peut-être un an. Il faudra d'abord faire adopter la loi avant la fin de l'été (il n'est pas ques-

tion de retarder jusqu'à l'automne comme le demandait la Ligue des droits de l'homme) et désigner un ministre responsable de son application.

Veut-on faire de ce "ministre détaché, déguisé" le titulaire d'un nouveau ministère de la langue? Cette possibilité n'est pas exclue, répond M. Cloutier, titulaire de l'éducation mais responsable du dossier linguistique depuis la préparation de la présente législation.

Il faudra également mettre sur pied les nouveaux organismes, au premier rang la Régie de la langue et les commissions de terminologie, prévues dans le projet de loi.

Composée de neuf membres, dont le président et le vice-président nommés par le lieutenant-gouverneur et employés à temps complet, siégeant dans la ville de Québec, la Régie de la langue française se voit confier de nombreux pouvoirs dont ceux de l'actuel Office de la langue française.

La Régie devra, entre autres, veiller à la correction et à l'enrichissement de la langue parlée et écrite; donner son avis au gouvernement sur les questions qu'il lui soumettra; mener les enquêtes afin de vérifier si les lois et les règlements relatifs à la langue française sont observés; collaborer avec les entreprises à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de francisation; délivrer les certificats de "bonne conduite" aux entreprises ayant accepté la francisation; normaliser le vocabulaire utilisé au Québec et approuver les expressions et les termes recommandés par les commissions de terminologie.

Fait assez inusité, l'article 103 de la loi prévoit des poursuites et des amendes pour le personnel de la Régie s'étant rendu coupable de fuite, "d'indiscrétion" selon le texte de la loi.

Quant aux commissions de terminologie, instituées par règlement du lieutenant-gouverneur en conseil, leur rôle sera de faire l'inventaire des mots techniques employés dans le secteur qui leur est assigné, d'indiquer les lacunes existantes et de dresser la liste des termes préconisés, notamment en matière de néologisme et d'emprunts.

\$700 MILLIONS

pour venir rencontrer quelque 80 fabricants québécois à la Maison du Commerce.

La délégation américaine est donc venue expliquer aux hommes d'affaires québécois la gamme de produits que la société Lockheed fabrique, les multiples occasions d'affaires qu'elle peut offrir en sous-traitance et entreprendre des négociations d'accords industriels avec les intéressés en vue de la fabrication sous licence des produits frappés d'un brevet par Lockheed.

Depuis 1960 la société Lockheed a acheté quelque \$557 millions en biens et services de l'industrie aérospatiale canadienne: on estime que grosso modo 50% de ces achats ont été facturés par des entreprises québécoises. Présentement, en outre, la deuxième phase des sous-traitances, le groupe Lockheed propose dans un premier temps 23 versions différentes de son P3-C, avion militaire qui garnit déjà les aérodromes des États-Unis, de l'Australie, de l'Iran et bientôt de la Nouvelle-Zélande. C'est, aux dires des experts, le nec plus ultra de la guerre électronique et la fierté rassurante des généraux de l'air.

La deuxième sous-traitance de Lockheed comprend vingt appareils de type P3-C et sept avions de reconnaissance à long rayon d'action équipés de consoles électroniques de guidage et d'analyse des données du dernier cri. Les quatre ministères fédéraux qui doivent trancher entre les deux manufacturiers (Boeing propose un 707 modifié) d'ici l'automne prochain examineront si les constructeurs ont bien fait leur devoir en ce qui concerne la part canadienne en sous-traitance. A Ottawa, on exige rien de moins que le maximum en autant que cela ne met pas en danger la grille des multiples contraintes techniques avancées par les experts militaires canadiens.

Du côté québécois, MM. Bernier et Brissette parrainent la mission technique américaine et multiplient les rencontres auprès des manufacturiers québécois. Selon eux, le projet APLRA permettra à de nombreux manufacturiers canadiens d'obtenir des contrats intéressants non seulement pour des pièces et de l'équipement pour les avions mais aussi pour des pièces qui pourront être utilisées dans des véhicules spéciaux ou dans les bateaux que la compagnie Lockheed fabrique déjà dans ses usines de Burbank en Californie.

la météo

La présence d'une bande de nuages préfrontale associée à une perturbation près du lac Winnipeg recouvrira aujourd'hui la plus grande partie des régions du Québec en y apportant des averse et même des périodes de pluie pour les régions les plus au nord-ouest. Toutefois une faible croupe en altitude laisse entrevoir un certain dégagement pour les régions de Montréal et de l'Outaouais pour cette même période. L'approche d'un front froid présage des averse ou des orages sur tout le secteur sud-ouest pour demain tandis que la précipitation continuera d'atteindre la région du Lac St-Jean. Les températures devraient se maintenir entre cinq et dix degrés au dessus de la normale.

● **Régions de l'Abitibi, du nord, de Pontiac-Témiscamingue, de Chibougamau:** averse se changeant en périodes de pluie. Minimum près de 45. Maximum près de 65. Aperçu pour demain: pluie.

● **Régions du sud de Pontiac-Témiscamingue, de la Haute-Mauricie, des Laurentides:** nuageux avec quelques averse. Minimum près de 45. Maximum de 65 à 70. Aperçu pour demain: nuageux avec averse ou orages.

● **Régions de Montréal, de l'Outaouais:** ensoleillé avec des passages nuageux. Minimum près de 45. Maximum près de 75. Aperçu pour demain: averse ou orages.

● **Régions de Québec, Trois-Rivières, des Cantons de l'Est:** nuageux. Possibilités de quelques averse. Minimum près de 45. Maximum de 65 à 70. Aperçu pour demain: nuageux avec averse ou orages en journée.

● **Région du Lac St-Jean:** nuageux avec quelques averse. Minimum près de 40. Maximum près de 65. Aperçu pour demain: averse ou pluie.

● **Régions de Baie-Comeau, de Rimouski, de Sept-Îles, de Gaspé:** nuageux. Possibilités de quelques averse en journée. Minimum de 35 à 40. Maximum près de 60. Aperçu pour demain: nuageux avec averse.

Inutile de souligner l'importance des retombées de ce projet sur l'économie québécoise si les manufacturiers de la province savent en tirer leur juste part... D'ailleurs certaines études qu'a en main le MIC montrent que 65% du produit national brut de l'Allemagne vient de sa petite et moyenne entreprise. On ne cache pas au ministère, et M. Bernier, conseiller industriel, s'en fait un avocat tous les jours, que la sous-traitance manufacturière pourrait se révéler une véritable mine d'or pour le Québec.

JAWORSKI

Maison-Blanche, M. Gerald Warren, a assuré que le chef de l'exécutif n'envisage pas de congédier le procureur, qui réclame 64 enregistrements de conversations présidentielles.

Le prédécesseur de M. Jaworski avait été renvoyé en octobre dernier pour avoir refusé de s'incliner devant un ordre présidentiel lui enjoignant de renoncer à ses demandes de bandes magnétiques.

La résolution adoptée par la commission judiciaire du Sénat, qui avait entériné en octobre la nomination de M. Jaworski avec l'assurance que la Maison-Blanche ne ferait pas obstacle à son action, affirme que le procureur "agit dans le cadre de l'autorité" qui lui a été conférée en cherchant à obtenir communications des conversations présidentielles. Ce vote, a dit un membre de la commission, le sénateur démocrate Birch Bayh, est en fait un message disant à M. Nixon "M. le président, inclinez-vous, respectez vos promesses".

Pendant ce temps, la commission judiciaire de la Chambre des représentants poursuivait ses audiences à huit clos en écoutant une des bandes clés de l'affaire Watergate, qui contient la conversation entre le président et son conseiller juridique John Dean le 13 mars 1973.

Et c'est aujourd'hui que la Maison-Blanche doit répondre au subpoena de la commission qui réclame 11 nouvelles bandes enregistrées. M. St. Clair a laissé entendre hier que le président Nixon n'avait pas changé d'avis et qu'il refuserait de se plier aux exigences de la commission, tout comme il avait refusé d'obéir au subpoena de Jaworski demandant 64 bandes enregistrées.

La commission pourrait dès lors soit accuser le président d'outrage au Congrès, soit ajouter ce refus d'obtempérer aux motifs éventuels de destitution.

Job Stuart Magruder est donc devenu hier le sixième ancien proche collaborateur de la Maison-Blanche à être condamné dans le cadre du scandale de Watergate. Il avait plaidé coupable en août 1973 d'avoir tenté d'intercepter des communications, d'avoir tenté de faire obstruction à la justice et d'avoir tenté de tromper le gouvernement des États-Unis.

Depuis lors, M. Magruder a écrit un livre sur le point de paraître et qui est appelé à devenir un best seller. Il a en effet été sélectionné comme livre du mois et bénéficie d'une publicité tapageuse aux États-Unis. Dans des extraits déjà parus dans la presse de "Une vie américaine: un homme sur le chemin du Watergate", Magruder reconnaît qu'il avait immédiatement tenté d'étouffer l'affaire et ajoute même qu'il n'avait pas été question, même pour un instant, de ne pas tuer dans l'oeuf le scandale du Watergate.

Devant le juge Sirica, Magruder, l'air contrit, a déclaré: "Mon ambition avait faussé mon jugement. Je reconnais mes actes. Je suis certain que le pays survivra au Watergate et à Job Magruder."

Par ailleurs, le juge fédéral Gerhard Gesell a retiré hier l'accusation qui était portée contre un des six plombiers de la Maison-Blanche, en rapport avec le cambriolage du bureau du psychiatre de Daniel Ellsberg. En effet, Felipe de Diego, s'était vu gratifier de l'immunité par les enquêteurs, alors qu'il comparait devant un grand jury de Floride, qui lui avait promis que les informations qu'il révélait ne seraient pas utilisées contre lui.

Cependant le juge Gesell a rejeté des motions déposées par les avocats des autres plombiers, déclarant que ceux-ci ne pouvaient se draper "du manteau de la présidence". La défense voulait faire renvoyer sine die le procès, arguant que les plombiers avaient agi, en croyant servir la sécurité nationale, sur une directive du président Nixon, qui est à l'abri d'une action de la justice.

L'OPPOSITION

bles, l'huile de ricin avec le jus d'orange. Le Dr Cloutier appelle ça une charte linguistique, moi j'appelle ça un panier de fruits, dont certains ne sont pas mangeables depuis quatre ans."

Pour le député péquiste, le projet de loi est rempli d'astuces, de trucs, de tape-à-l'oeil.

Ainsi, tout en prétendant faire du français la langue officielle, il consacre le caractère bilingue du Québec, accentuant la voie de l'assimilation.

La sous-lettre tant vantée par le premier ministre n'est qu'échappatoire, estime M. Charron. Tout en abrogeant le bill 63, le projet de loi le maillote de telle sorte qu'il maintient le vieux système vers l'assimilation des francophones.

Bien plus, le projet est discriminatoire envers les immigrants, ce qu'aucun Québécois ne devrait accepter. "Le gouvernement ne doit pas faire porter par les plus faibles, ceux qui arrivent au Québec, son manque de vigueur et de courage."

En ce qui a trait à la langue de travail, M. Charron reproche au projet de ne comporter que des mesures incitatives et de manquer de dents.

Sous réserve d'une étude approfondie des 130 articles du "bill", M. Charron dit de maintenant non au projet, qu'il juge inacceptable pour les Québécois.

Quant à M. Camil Samson, il en a d'abord noté le fait que la réglementation ne soit pas soumise à l'étude des députés en même temps que le projet de loi 22. Il estime que le projet laisse trop de latitude au ministre et à ses fonctionnaires, qui pourront faire "toutes sortes de bargains en coulisses".

Le député de Rouyn-Noranda qualifie le projet de "mitaine", ce qui signifie qu'il est mi-chaïr, mi-poisson, à l'image du gouvernement.

Il attend l'étude en commission parlementaire avant de se faire une idée précise, mais le projet est loin de le satisfaire à l'heure actuelle. Selon lui, il ne changera rien à la situation et ne vise qu'à ne pas choquer les Anglais en ce début de campagne électorale. Sous prétexte de souplesse conclut M. Samson, le gouvernement est trop mou.

le scrutin de juillet

Stanfield, le numéro 1

Le président du comité directeur de l'organisation conservatrice, M. Jacques Flynn, a confirmé hier aux journalistes que M. Robert Stanfield sera pendant cette campagne la figure dominante, la tête d'affiche, la vedette du Parti conservateur, non seulement dans les autres provinces mais également au Québec. Tout en soulignant qu'il ne fallait pas y voir une rebuffade au député Claude Wagner, le sénateur Flynn a reconnu que cette décision stratégique découle de l'analyse des résultats de 1972 au Québec. Cette conférence de presse des dirigeants du PC-Québec visait à dévoiler certaines lignes de stratégie électorale. C'était la répétition de ce qui fut servi vendredi dernier aux journalistes de la galerie de la presse du Parlement d'Ottawa. Selon le sénateur Flynn, la stratégie du parti au Québec n'est pas fondamentalement différente de celle de la campagne 1972 mais c'est la conviction généralisée que M. Stanfield peut former le prochain gouvernement, qui la rendra plus efficace et devrait permettre au PC de faire une sérieuse trouée au Québec.

De la dimension
du NPD

Selon M. David Lewis, la compétence du Nouveau parti démocratique ne fait plus de doute et il ne manquerait que le nombre de députés élus pour être habilité à former le prochain gouvernement. Participant à une émission de radio, M. Lewis a émis le vœu que les électeurs canadiens réfléchissent sérieusement aux capacités et compétences des partis en lice avant d'exercer leur droit de vote le 8 juillet prochain. Après avoir passé la journée d'hier à Regina, le leader néo-démocrate se rend aujourd'hui dans la région de Vancouver.

Wagner hors Québec

Ainsi que l'expliquait hier le sénateur Jacques Flynn, c'est M. Stanfield qui remplira cette fois-ci au Québec le rôle de vedette qui fut celui de M. Wagner dans la campagne de 1972. Plus encore, les derniers mois ont démontré aux dirigeants du parti que la présence de M. Wagner était tout aussi réclamée dans les autres provinces. C'est pourquoi, il s'est rendu hier soir à assister à un ralliement politique à Charlottetown, dans l'île du Prince-Édouard. M. Wagner sera de retour aujourd'hui dans son comté avant de repartir préter main forte à quelques-uns de ses collègues. Il se rendra vendredi soir à la polyvalente de Mariville.

Le mystère Masse

L'attaché de presse de M. Marcel Masse a indiqué hier que celui-ci annoncerait dans quelques jours le nom de la circonscription dans laquelle il briguera les suffrages. C'est la grande

question qui retient ces jours-ci l'attention des milieux politiques et crée un certain suspense dans les salles de rédaction. Les plus récentes rumeurs portent à croire que l'ancien ministre de l'Union nationale convoiera le siège de Labelle aux Communes après avoir renoncé, pour des raisons diverses, à ceux de Joliette, de Trois-Rivières, de Berthier et de Charlevoix. M. Masse convoquerait la presse avant le week-end.

Un bon départ

C'est à la maison que des milliers de Canadiens et de Québécois ont choisi de célébrer lundi la fête de la reine ou de Dollard. De toutes les régions du pays, les rapports indiquent que les recenseurs électoraux ont effectué une cueillette imposante d'inscriptions pour la liste électorale. Quelque 100.000 recenseurs ont entrepris lundi à travers le Canada cette opération qui se terminera samedi. A ces élections-ci, chaque recenseur reçoit 16 cents du nom d'électeur qu'il inscrit sur la liste électorale.

A propos
de candidature

Le Nouveau parti démocratique a choisi Alfred Nieforth pour le représenter dans le comté de Dartmouth-Halifax. Membre de l'exécutif de l'Union nationale des producteurs agricoles, il sera opposé au député conservateur sortant de ce comté de la Nouvelle-Écosse, Michael Forrestall. Pendant ce temps, dans le comté de Swift Current-Maple Creek, en Saskatchewan, c'est l'adjoint au président général des élections, M. Ed Wallace, qui sera le candidat officiel du NPD.

Dans le T-N-O

Deux méfis se feront la lutte d'ici le 8 juillet pour représenter le Territoire du Nord-Ouest à la Chambre des communes. Wally Firth et Richard Whitford seront respectivement candidats du Nouveau parti démocratique et du Parti libéral. Lorsque Wally Firth a été élu en 1972, il devenait le premier néo-démocrate et le premier méfi à représenter ce comté au Parlement d'Ottawa.

Sur l'IPE

Le ministre des Affaires des anciens combattants, M. Dan MacDonald, sera à nouveau candidat aux élections du 8 juillet. Le premier ministre, M. Trudeau, ainsi que le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Alex Campbell, assisteront lundi à la réunion d'investiture de M. MacDonald dans le comté de Cardigan. Il s'agit du seul comté de cette province à élire un libéral aux élections de 1972. Les trois autres députés de l'Île du Prince-Édouard sont conservateurs. Dans le comté de Malpeque, le député conservateur, Angus MacLean, sollicitera également un nouveau mandat.

GOLDBLOOM

Suite de la page 3

ou encore l'utilisation de bateaux dans le port de Montréal, toutes hypothèses qui sont moins "farfelues" qu'il y a un an.

Sans se réjouir des difficultés du maire de Montréal, il est permis de croire que le ministre des Affaires municipales peut se flatter de ce que les événements semblent devoir lui donner raison. En tout cas, en répondant aux journalistes hier, il était fort souriant.

COLS BLANCS

Suite de la page 3

confié au comité exécutif. L'arbitrage aurait le grand mérite, selon le conseiller municipal de permettre aux deux parties de vider toute la question et d'expliquer leurs positions respectives.

Tout en faisant remarquer que les fonctionnaires municipaux sont dans l'ensemble bien payés et que, compte tenu des bénéfices marginaux, ils ont des salaires se comparant à ceux des fonctionnaires fédéraux ou provinciaux, le conseiller Robert admet que les cols blancs sont victimes comme tout le monde de l'inflation. Selon lui, c'est un aspect à considérer et il y aurait peut-être des ajustements à faire.

CARILLON

Suite de la page 3

bouillir l'eau avant de la boire. Cette recommandation est d'autant plus difficile à suivre que le service d'électricité n'a pas encore été rétabli.

Un comité inter-ministériel a été chargé la semaine dernière d'étudier la situation des régions sinistrées par les inondations au cours des derniers mois.

En Ontario, la situation n'est guère meilleure. Le premier ministre, M. William Davis, a survolé hier en hélicoptère les régions inondées et a promis que l'assemblée législative prendrait les dispositions nécessaires pour dédommager et aider les victimes de ces inondations.

GRANDS PRÊTRES

Suite de la page 3

Comme nous l'a souligné René Drouin, directeur de Formart, "ce genre de salon nous donne la possibilité de rejoindre des gens éloignés de Montréal et de les sensibiliser à nos ouvrages. Nous profitons aussi de l'occasion de vendre des droits d'auteur à d'autres pays."

Il est encore trop tôt pour juger du succès qu'obtiendront les organisateurs du SILQ, le grand public n'ayant pas encore pris d'assaut le PEPS, mais il semble à première vue que plusieurs organismes n'ont pas leur place au sein d'une manifestation dédiée avant tout à la plus grande gloire de Gutenberg. On pense ici aux marchands de caricatures, au groupe qui propose un plan de santé de six jours, à la Banque Royale du Canada, à CKRL-FM, à la Société canadienne du cancer... et à une école qui vend des cours sur l'art de la céramique. Mais, comme on dit, c'est "du bon monde". Enfin, ne remuons pas de nouveau une

cuillère que d'autres ne manquent pas une occasion d'agiter. Le Salon international du livre de Québec n'est peut-être pas idéalement un haut lieu de la culture, ni une manifestation où le culturel l'emporte sur la finance; cependant les 100.000 visiteurs attendus cette année auront une possibilité de broser le bilan de la production récente dans le domaine de l'imprimé et de croiser le fer avec des éditeurs qui se cachent sous les couvertures attrayantes de livres venus des pays les plus divers.

Les journalistes
du DEVOIR
quittent le SGC

Les journalistes du DEVOIR ont décidé hier de "démisionner" du Syndicat général des communications (CSN), choisissant plutôt de s'affilier directement à la Fédération nationale des communications, de la même centrale.

De l'avis même de sa présidente, Mlle Nicole Gladu, le SGC pourrait être remis en question dans son existence même si la décision de l'assemblée générale des journalistes du DEVOIR faisait tache d'huile parmi les autres sections du syndicat.

Au moment de la création du SGC, la Fédération nationale des communications n'existait pas. La plupart des journalistes du DEVOIR jugent que le SGC n'a plus désormais sa raison d'être du fait qu'il poursuit les mêmes objectifs que la FNC, dont il fait partie.

Les journalistes du DEVOIR devront donc s'organiser en syndicat indépendant au début de l'automne, pour ensuite demander son affiliation à la FNC-CSN dès sa création officielle. Ils espèrent ainsi se rapprocher davantage des autres syndicats du DEVOIR en vertu de l'autonomie plus grande conférée par les statuts de leur futur syndicat.

DÉCÈS

ALLARD Antonio, Me à Montréal, le 20 mai 1974

Visiteurs ou "hommes d'affaires"?

Une facture fictive pour une marchandise-fantôme

Deux immigrants, père et fils, ont ouvert rue Amherst, en 1973, une boutique qui n'a pas fonctionné six mois mais qui servait tout de même à les accréditer comme hommes d'affaires auprès de l'immigration. Les deux, arrivés au Canada en 1972, ont témoigné hier devant la commission d'enquête présidée par le juge Claire L. Heuvelink-Dubé qui a formellement défendu au "fils de voir un associé" en affaires, lequel doit comparaître aujourd'hui pour tâcher de tirer au clair un dossier qui, comme le laissait entendre le juge (9 mai) peut se révéler être un "réseau".

Hier, Mme L. Heuvelink-Dubé faisait d'ailleurs observer qu'à l'automne 1972, il "semble qu'il y a eu beaucoup d'entrées d'hommes d'affaires" — c'est-à-dire de "visiteurs" qui bénéficieraient par après d'un avantage marqué, lors de leur évaluation, en se déclarant hommes d'affaires. Une telle occupation assure alors un candidat à l'immigration de la moitié des notes de son "examen" — 25 points sur les 50 points requis.

Ce qui apparaissait au début comme un mauvais roman de détectives commence

à se clarifier grâce à quelques indices confirmés hier: le père, le fils et l'associé — ce dernier est peut-être le cerveau de la transaction — passent une commande de \$10,308 à l'International Trading of Canada, le 26 septembre 1972. Une facture "pro forma" est alors émise; un représentant de la firme, entendu hier, identifie la facture, non pas les étampes qui indiquent "Paid" and "Received". Selon cet intermédiaire, jamais la marchandise n'a été livrée et la commande sur laquelle il y avait accord de principe (pas de contrat) a été annulée le même jour. Pourtant cette facture "pro forma" servira au dossier des "visiteurs" à les identifier comme commerçants, bien que l'un et l'autre exercent présentement des métiers autres.

La boutique de la rue Amherst n'aurait fonctionné que par intermittence, avec un stock très réduit (père et fils avaient une occupation à plein temps ailleurs à Montréal).

Au surplus, à cause d'une dénonciation anonyme faite au début de 1973, une deuxième entrevue est requise par l'immigra-

tion. La fonctionnaire qui a rédigé les rapports d'entrevues le 17 janvier et le 12 février 1973 avec les immigrants (père et fils) a révélé hier que:

1) ces rapports d'entrevues devaient servir aux "renseignements" (intelligence service) mais qu'elle n'en a pas entendu parler depuis;

2) personnellement, la fonctionnaire n'aurait pas été portée à dire que ces candidats à l'immigration répondaient à ses critères de ce qu'est un homme d'affaires. Me Roger Pothier, procureur de la commission a dit ne pas savoir si les rapports avaient atteint leurs destinataires.

Les deux ont, de fait, leur permis d'immigrant reçu depuis peu. Ils ont témoigné hier en se prévalant de l'article 5 de la Loi de preuve, c'est-à-dire que toute déclaration véridique ne pourra être évoquée contre eux au criminel, tout jureur pouvant leur attirer des poursuites.

Le plus âgé s'en tiendra dans les grandes lignes à ce qu'il avait déclaré déjà le 9 mai, dans une première apparition. Ce témoin a fait transférer toutes ses économies (\$40,000) à un correspondant de son futur "associé" en affaires — demeurant

à Montréal présentement. Le témoin (père) attribue à son frère la décision prise de s'installer ici (le fils dira que c'est son père qui a tout décidé pour lui).

Cet immigrant (père) n'a récupéré que \$11,000 de son dépôt initial fait en 1972 grâce à un marché noir de devises, selon son propre aveu; le solde, soit \$29,000, lui est toujours dû par ce partenaire qui devait être entendu hier mais qui a demandé de reporter à aujourd'hui sa comparution. L'immigrant-fils dira avoir reçu une partie de la marchandise commandée: 3, 4 ou 5 ballots et confiera n'avoir aucun projet précis de relocalisation de ce commerce fermé.

Sceptique, le juge commentera: j'en ai assez de cette histoire.

La commission entame aujourd'hui sa quatorzième journée de séances et ajournera demain ses travaux pour deux semaines.

Hier, le président de la commission a précisé à un premier témoin (lui aussi entendu déjà le 9 mai) que la "protection" accordée ne jouait pas comme immunité. C'est dire que si cet immigrant a commis des irrégularités ou dit des faussetés à

une étape ou l'autre de son admission au Canada, il s'expose à voir son dossier révisé.

Mme l'Heuvelink-Dubé dit ne pas pouvoir outrepasser sa compétence d'enquêteur et, s'il devait y avoir immunité, il appartiendrait au ministre canadien de l'immigration d'en faire part, si cela était de son ressort. Le témoin a confié au juge son inquiétude quant à la date plausible d'arrivée au Canada de sa femme et de ses quatre enfants, séparés de lui depuis deux ans et demi; à cela, le juge se dit navré de n'avoir aucune réponse, lui seul étant maître de demander l'admission de ses dépendants. Cet homme à qui l'on demande comment il a pu assumer des investissements relativement importants, ici même, confiera qu'il possède une tradition d'épargne, qu'en moins de trois ans de séjour ici, il a pu acheter deux propriétés et se procurer une voiture.

Qui a aidé ce témoin à se débrouiller pour signer un contrat d'association avec un associé dont il se méfiait pourtant? "Un employé de M. Harry Blank", dira-t-il, rencontré dans l'immeuble qui loge les bureaux d'immigration, cet "employé"

remet à l'étranger une carte et quelques jours plus tard, c'est l'entrevue avec un avocat.

Dans le premier cas décrit ci-haut, le père et le fils éludent les questions précises sur les agissements de leur associé mais leur procureur, Me Michael Goldman, a tout décrit en détail dans une lettre à l'immigration, le 14 février 1973. Cet avocat était fort au courant, tenant les explications de cet autre client qui aurait conçu et dirigé une série de boutiques-fantômes dont il est question depuis quelques jours devant la commission.

Autre élément d'information apporté hier par une fonctionnaire: l'associé résidant à Montréal aurait connu son futur partenaire — le père — quatre ans auparavant, soit en 1969. La version de l'immigrant-père est différente: l'associé lui aurait été suggéré par un frère résidant aux États-Unis et ne lui aurait été présenté que deux ou trois mois avant son départ (1972) d'un pays où il résidait depuis sept ans. Père et fils, domiciliés à des points fort éloignés du globe, sont arrivés à Dorval comme "visiteurs" le 11 août 1972.

Pour la défense, Morgentaler répond à un besoin social

par Guy Deshaies

Le Dr Henry Morgentaler répond à un besoin social fondamental et essentiel en pratiquant des avortements: il le fait avec courage parce qu'il défie la loi en assumant toutes les conséquences d'un tel geste mais il agit avec sincérité et générosité en se portant au secours de centaines de femmes tout en tenant compte de leurs moyens financiers.

Telle est, en résumé, la substance des témoignages rendus, hier, par huit personnes dont cinq médecins en faveur du Dr Henry Morgentaler contre qui le juge James Knatchbull Hugessen doit rendre sentence dans les prochains jours conformément à une ordonnance en ce sens de la cour d'appel qui a cassé le verdict d'acquiescement prononcé par douze jurés en faveur de Morgentaler et qui a substitué à ce verdict une déclaration de culpabilité.

Cette décision est portée en Cour suprême et la cause sera entendue en dernière instance

en octobre prochain. Entre-temps, et avant que Morgentaler puisse demander et peut-être obtenir un cautionnement, le premier juge doit rendre sentence.

M. Hugessen a demandé hier à Me Claude-Armand Sheppard de faire ses représentations le premier au nom de son célèbre client. L'avocat a fait entendre huit témoins qui ont tous affirmé qu'ils considéraient le Dr Morgentaler comme un médecin dont la compétence est indiscutable et un homme animé d'abord par une conscience sociale exceptionnelle plutôt que par le goût de s'enrichir comme ses adversaires le prétendent.

Dans la salle pleine à craquer, parmi les partisans majoritaires de l'accusé, on reconnaissait le père Marcel-Marie Desmarais, opposant farouche de l'avortement sur demande.

Les témoins entendus ont été Me Stuart Leggatt, député néo-démocrate de New Westminster, en Colombie-Britannique,

le Dr William Kingston, directeur des services de santé de l'université de Dalhousie, à Halifax, Mlle Josette Pernu, coordinatrice de l'Association de coordination, de conseil et de recherche sur l'avortement, le professeur Wendell Waters, psychiatre attaché à l'université McMaster, le professeur Peter Gilett, gynécologue au Montreal General Hospital, le Dr Francis Lehmann, omnipraticien de la clinique populaire de Pointe Saint-Charles, le Dr Lise Fortier, gynécologue attachée à l'hôpital Notre-Dame, et la rédactrice torontoise Eleonora Perrine, auteur d'un ouvrage sur l'avortement au Canada et sur le Dr Morgentaler.

Tous ces témoins ont opiné que les amendements apportés à l'article 251 sur l'avortement en 1969 ne répondaient en rien aux besoins réels des Canadiens en permettant une certaine forme d'avortement thérapeutique à des conditions irréalisables.

Au surplus, on a appris des Drs Fortier et Gilett qu'il n'y avait que quatre hôpitaux qui ont des comités médicaux pour l'avortement thérapeutique au Québec, que ces hôpitaux se retrouvent tous à Montréal et qu'un seul est francophone, soit l'hôpital Notre-Dame. Ce dernier hôpital, selon le Dr Fortier qui y exerce sa pratique, a limité à 150 par année le nombre des avortements thérapeutiques malgré les 2,000 demandes et il n'a pas l'équipement adéquat comparable à celui utilisé par le Dr Morgentaler.

Autrement dit le Québec francophone ne compte qu'un hôpital où les femmes peuvent espérer obtenir un avortement "légal" et cet hôpital a imposé un quota sur le nombre de ces interventions.

Selon le professeur Gilett, le

Montreal General Hospital entend 50 demandes par semaine au cours d'une réunion qui dure environ une heure, soit environ une minute par cas. Il y a eu depuis 1969 environ 1,000 avortements à cet hôpital.

D'après le Dr Gilett il y a eu 2,899 avortements thérapeutiques au Québec en 1972 soit environ 10% des demandes et le processus imposé par la loi est futile et irréaliste, selon lui.

Les Drs Kingston et Lehmann, de même que Mlle Pernu, ont déclaré avoir référé des cas au Dr Morgentaler et que celui-ci a fait plusieurs avortements gratuitement ou a demandé des sommes variant de \$25 à \$50 aux fins de rencontrer les possibilités monétaires des clientes.

Les témoins ont exprimé l'opinion que la situation actuelle

était discriminatoire à plus d'un égard puisqu'à l'intérieur même d'un hôpital certains médecins seniors obtenaient que leurs patientes passent avant celles des médecins plus modestes ou moins connus. D'autre part, le fait de devoir se rendre dans l'Etat de New York pour obtenir un avortement favorisait celles qui pouvaient se payer tel voyage et le plus inouï c'est que le gouvernement du Québec, par la Régie d'assurance maladie rembourse les frais médicaux encourus par ces femmes à New York où l'avortement est légal.

On sait en effet que Québec rembourse les soins obtenus à l'extérieur du Québec. Mme Pelrine, membre de la Humanist Association of Canada, a déclaré que son mouvement considérait que le foetus

humain avait le droit absolu d'être désiré par ses parents et que tous ses autres droits étaient déterminés par ceux prioritaires de sa mère.

Mme Pelrine a aussi rendu témoignage au Dr Morgentaler qu'elle a connu et qu'elle tient pour un homme d'une grande générosité.

Bref, un long plaidoyer en faveur de l'avortement libre et du Dr Morgentaler, plaidoyer d'experts que Me Louis Robichaud, procureur de la Couronne, a qualifié de tribune libre sur l'avortement.

Par ses mille et une objections Me Robichaud a tenté en effet de circonscire le débat à la seule preuve de caractère possible avant sentence.

Pour lui, il ne s'agit pas ici de palabrer sur la loi. La loi est là, elle sera peut-être changée mais

pour le moment on est en face d'un homme qui a violé sciemment la loi de son pays et qui doit connaître sa sentence. Me Robichaud a déjà indiqué qu'il demanderait une peine excédant quatre années de bagnes.

D'autre part, Me Claude-Armand Sheppard, a invité le juge Hugessen à aller plus loin que ce concept restrictif de la légalité pour considérer les facteurs sociaux circonstanciels. Il s'agit là d'une voie nouvelle prônée par certains juristes qui estiment que les juges ne doivent plus se retrancher trop aisément dans le cadre strict de la loi.

Me Sheppard a même lu un extrait de discours du juge Bora Laskin, de la cour suprême du Canada, qui disait: "Il est trop facile pour les juges de dire que seul le parlement peut changer les lois."

De toute manière le juge Hugessen s'est montré libéral à l'égard des témoins de la défense qui ont pu facilement faire connaître leurs vues sur la loi, sur la condition sociale faite aux femmes, sur l'avortement et sur le Dr Morgentaler tant au point de vue médical qu'humanitaire.

Aujourd'hui, Me Sheppard fera entendre deux autres témoins et il a annoncé que son client aurait une déclaration finale à faire avant sentence.

A ce sujet Me Robichaud a demandé que Morgentaler parle avant les représentations de la Couronne, au titre de témoin, mais il se peut que M. Hugessen attende le moment de prononcer sentence avant de demander à l'accusé s'il a quelque chose à dire comme le veut la tradition.

L'ennemi intérieur grec était à l'Institut du consommateur ...

Les agents de la sécurité d'Athènes ont arrêté récemment quatre dirigeants de l'Institut grec de protection du consommateur, fait savoir le "Fonds nord-américain de solidarité avec le peuple grec", de Montréal.

Le communiqué identifie les personnes arrêtées et leur fonction: MM. Y. Photopoulos (vice-président); A. Kallipolitis (trésorier); S. Kavounidis (secrétaire général) et Y. Routsis. Il y aurait eu en Grèce, pour le mois de mars 1974, un taux d'inflation de 3,4%. L'Institut avait adressé aux ménages de Grèce des circulaires poussant à la création de comités d'auto-défense et au boycottage des entreprises "antisociales" utilisant une publicité mensongère, vendant des produits altérés ou polluant le pays.

Le même organisme montréalais fait appel à tous les citoyens pour que des protestations soient adressées au gouvernement grec qui a rouvert le camp de concentration de Yaros.

C'est pas mêlant, il n'y a qu'un seul brandy blanc!

Vous buvez votre brandy blanc Mont Blanc "comme ça", "avec rien"...? Parfait! Il est si pur et vieilli avec tant de soin qu'il est bien à votre goût!
Vous buvez votre brandy blanc Mont Blanc avec un jus, une autre boisson alcoolique, une eau gazeuse...? Parfait! Il est le seul brandy qui se mélange, le seul qui se marie si bien aux saveurs que vous aimez.
C'est pas mêlant, le brandy blanc Mont Blanc... "avec rien" ou "avec quelque chose"! Parfait!



Et tout le monde le mélange!

Connaissez-vous le Blancola?
C'est nouveau, délicieux et rafraîchissant. Découvrez un autre excellent mélange, le Mont Blanc Stinger.

Blancola
1 1/4 oz de brandy blanc Mont Blanc
1 tranche de limette
1 tranche de citron
3 à 5 oz de 7up* (au goût)

Mont Blanc Stinger
1 1/4 oz de brandy blanc Mont Blanc
3/4 oz de crème de menthe blanche Leroux
1 tranche de citron.

Un produit Thomas Adams Distillers Ltd. ... Notre premier souci, c'est la qualité.

UN SUCCÈS
15è MILLE!

EN 2 SEMAINES

au seuil du
subconscient

au seuil du
subconscient



Par
MONSIEUR ED. JETTÉ

APRÈS
40 ANS
DE SILENCE
UN
ÉVÈQUE
DÉCIDE
DE
PARLER

tables tournantes,
guérisons instantanées,
hypnotisme, radiesthésie,
transmission de la pensée, etc.

En vente partout

les éditions
la presse

dirigées
par
Alain Stanke

En dépit d'une "centaine de points de détail" encore à régler, l'accord syro-israélien pourrait être signé dimanche à Genève

TEL AVIV (d'après AFP et AP) — S'il ne se présente pas de difficultés de dernière minute, l'accord sur le désengagement syro-israélien pourrait être signé dimanche à Genève, par les délégations des deux pays, et en présence de représentants des États-Unis, de l'Union soviétique et des Nations unies, a annoncé la radio israélienne.

Le correspondant de la radio a précisé que le secrétaire d'État, Henry Kissinger, repartait pour Damas, porteur des réponses d'Israël à plusieurs questions soulevées lundi, en particulier sur la ligne de séparation des forces.

M. Kissinger devait revenir hier soir en Israël, et poursuivre sa navette jusqu'à la fin de la semaine. Si, d'ici là, toutes les difficultés sont aplanies, on croit savoir de source bien informée à Jérusalem que

le gouvernement réunira la Knesseth (parlement) en session extraordinaire vendredi, pour lui communiquer les termes de l'accord.

La radio israélienne a repris par ailleurs une émission de la chaîne de radio-diffusion américaine NBC qui a interviewé un diplomate syrien à Washington, M. Sabach Kabani. Celui-ci s'est déclaré "fort optimiste quant à la possibilité d'un accord de désengagement syro-israélien, tout en mettant en garde ses interlocuteurs que "le désengagement ne signifie pas pour autant la paix".

Toutefois, l'optimisme qui régnait quant à l'issue prochaine des négociations s'est quelque peu dissipé et dans l'entourage du secrétaire d'État américain, on n'excluait pas que M. Kissinger retourne à Washington, à la fin de la semaine, sans

avoir conclu un accord complet. Les journalistes ont même été invités à ne pas se laisser emporter par un optimisme exagéré.

Le ministre de l'Information d'Israël, M. Shimon Peres a rappelé, quant à lui, que "des centaines de points de détail devraient encore être réglés avant qu'un accord comme celui qui est en train d'être élaboré entre Israël et la Syrie puisse être ratifié par les deux parties".

M. Peres a affirmé qu'en ce qui concerne la définition géographique du désengagement, "il faut bien se rendre compte qu'il n'y a plus à proprement parler de propositions israéliennes ni de contre-propositions syriennes, mais une proposition américaine qui est discutée de part et d'autre".

"Nous veillons, a indiqué M. Peres, à ce que le moindre point soit rédigé avec la plus extrême précision et sans la moindre ambiguïté. Il vaut mieux procéder lentement et être certains d'avoir couvert toutes les possibilités, plutôt que de voir, par la suite, l'accord éventuel violé à cause d'ambiguïtés ou de malentendus".

Le ministre, qui s'était adressé tôt dans l'après-midi aux journalistes, avait expliqué que "bien que les deux parties aient accepté les propositions de M. Kissinger concernant la délimitation géographique du désengagement, il y avait encore de très nombreux points à régler".

Ces déclarations contradictoires s'inspirent d'un "haut fonctionnaire" américain qui aurait en outre indiqué:

"Les problèmes de délimitation géographique sont désormais secondaires, comparés aux autres: ceux de la définition de la zone-tampon et ceux de la réduction des forces de part et d'autre de cette zone".

Mais ce fonctionnaire s'est déclaré convaincu que "finalement l'accord serait réalisé, même si M. Kissinger est obligé de regagner Washington durant ce week-end".

En raison de l'imminence d'un accord sur le désengagement dans le Golan, le général Liliensand, chef du corps des observateurs des Nations unies dont le siège est à Jérusalem, a annulé la visite qu'il devait effectuer à partir de lundi au Caire, apprend-on de source bien informée dans la capitale égyptienne.

On indique à ce propos, de même source, que le général Silasvuo, commandant en chef des forces d'urgence de l'ONU, s'entretiendra aujourd'hui avec le général Liliensand à Jérusalem. Le commandant en chef de la FUNU qui s'est rendu hier à Rabah, dans le Sinaï, pour assister à la cérémonie de départ du contingent irlandais rappelle dans son pays, se rendra ensuite en Israël par la route. Il doit s'entretenir avec les autorités militaires israéliennes notamment le chef d'état-major, le général Gou.

Par ailleurs, M. Yitzhak Rabin, premier ministre israélien désigné, a accepté hier de nommer M. Shimon Peres au poste de ministre de la Défense dans le cabinet qu'il doit présenter vendredi au président de la république, M. Ephraïm Katzir, apprend-on dans les milieux parle-

mentaires israéliens.

La nomination de M. Peres, qui occupe actuellement les fonctions de ministre de l'Information, permettra, ajoute-t-on de même source, d'assurer le gouvernement de M. Rabin du ferme soutien du groupe Rafi du Parti travailliste. En outre, elle "consolidera" le groupe Rafi du départ du général Moshé Dayan du ministère de la Défense.

M. Peres avait été secrétaire général du Rafi. Ce groupe avait été constitué autour de MM. Moshé Dayan et David Ben Gourion.

Enfin, les combats ont repris hier, pour la 71ème journée consécutive, dans plusieurs secteurs du front du Golan.

Selon un communiqué militaire publié en fin de matinée à Damas, les échanges

de tirs qui s'étaient produits d'une manière sporadique durant la nuit dans le secteur du Mont-Hermon se sont étendus à plusieurs secteurs du front.

L'artillerie et les chars syriens, poursuit le communiqué, concentrent leurs tirs sur les concentrations de chars et d'équipements mécaniques ainsi que sur les positions militaires et les points d'appui de feu israéliens.

Les cartes étaient différentes !

L'Irak et l'Iran confirment la trêve

NATIONS UNIES (AFP) — A la suite des bons offices du représentant du secrétaire général de l'ONU, les gouvernements d'Irak et d'Iran ont accepté d'observer scrupuleusement un accord de cessez-le-feu du 7 mars 1974 qui avait été proclamé à la suite d'incidents de frontière, de procéder simultanément et à bref délai au retrait de leurs forces armées concentrées le long de la frontière, de s'abstenir de tout acte hostile l'un contre l'autre et de reprendre dans un proche avenir des entretiens sans condition en vue d'un règlement de tous les problèmes bilatéraux en suspens.

Tel est le résultat de la mission d'enquête et de bons offices entreprise à la demande du secrétaire général de l'ONU par M. Luis Weckmann Munoz (Mexique) à la suite de la plainte déposée par l'Irak contre l'Iran au Conseil de sécurité en février 1974.

Un rapport sur cette mission a été adressé hier au Conseil de sécurité. M. Weckmann Munoz avait été désigné le 18 mars dans le cadre d'un "consensus" adopté le 28 février par le conseil.

Il a eu des entretiens à Bagdad du 3 au 10 avril, à Téhéran du 10 au 17 avril et a pu visiter à cette occasion les régions frontalières. Il a poursuivi ses conversations à Bagdad du 18 au 20 avril, à Téhéran du 20 au 24 avril, et de nouveau à Bagdad les 24 et 25 avril.

Dans son rapport contenu dans le document adressé au Conseil de sécurité, l'ambassadeur Weckmann-Munoz énonce notamment les conclusions suivantes:

Quelles qu'aient été les difficultés dans le passé, il existe un désir net des deux gouvernements d'apaiser la tension et de reprendre un dialogue pour rechercher un règlement de tous les litiges bilatéraux en suspens. De tels entretiens "pourraient reprendre à une date rapprochée et sans préconditions, à un niveau et à un lieu approprié".

La mission a appris des deux gouvernements que dans la plupart des zones où avaient éclaté les incidents, la frontière n'était pas clairement délimitée, la région était peu peuplée et de topographie mon-

tagneuse, et les deux parties utilisaient, sans le savoir, des cartes différentes sur les démarcations de frontière. "Il semblerait important dans ces conditions de délimiter et de marquer la ligne frontière", dit le rapport, ajoutant que "les deux gouvernements ont affirmé qu'ils n'avaient pas de revendication territoriale l'un contre l'autre et qu'ils acceptaient les conclusions d'une nouvelle commission commune de délimitation de la frontière".

Cette commission pourrait régler en même temps la question du partage des eaux des rivières qui coulent d'un pays à l'autre, et ce point pourrait avoir la priorité dans des conversations bilatérales.

Les positions juridiques respectives concernant la question de Shatt-Al-Arab demeurent incompatibles, mais les deux gouvernements sont disposés à négocier un accord sur une base pratique pour as-

surer la sécurité et la liberté de navigation sur ce fleuve. Des négociations seraient nécessaires en outre sur la question des eaux territoriales, des zones de pêche et de l'exploitation du plateau continental.

Le représentant du secrétaire général remercie les deux gouvernements de leur coopération, qui lui a permis de visiter tout le secteur en litige. Il rappelle que les incidents qui ont abouti aux débats du conseil de sécurité provenaient des interprétations divergentes des deux gouvernements concernant la validité du traité de 1937 établissant les frontières entre l'Iran et l'Irak. L'Irak avait porté la question devant le Conseil en protestant contre des raids iraniens.

Le conseil de sécurité tiendra sans doute une réunion la semaine prochaine pour tirer les conclusions du rapport.

La bombe nucléaire indienne inquiète les cinq du CENTO

WASHINGTON (AFP) — L'entrée de l'Inde dans le club des puissances atomiques a donné hier une animation inattendue aux débats du conseil des ministres des cinq pays du pacte du Cento qui ont commencé au département d'État leur vingt et unième réunion ordinaire annuelle.

S'adressant aux représentants des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Iran et de la Turquie, le ministre des Affaires étrangères du Pakistan, M. Aziz Ahmed, s'est alarmé du "mauvais présage" que constitue à son avis la première explosion atomique de l'Inde, samedi dernier.

Le Pakistan "ne se soumettra jamais au chantage nucléaire, il n'acceptera jamais l'hégémonie indienne dans le sous-continent", a souligné le chef de la diplomatie pakistanaise, qui a appelé les grandes puissances à prendre leurs responsa-

bilités pour empêcher que l'accès de l'Inde au rang des puissances atomiques menace la paix.

"La confiance doit être rétablie parmi les voisins de l'Inde", a ajouté le ministre, qui a en outre déploré que, alors que l'Inde, le Bangladesh et le Pakistan étaient sur la voie d'une "rapide normalisation", New Delhi ait un budget militaire plus élevé que jamais et continue de recevoir des équipements militaires soviétiques.

Un seul ministre a fait écho, d'une manière alusive, aux préoccupations pakistanaises, M. James Callaghan, secrétaire au Foreign Office.

Après s'être félicité du récent accord tripartite entre l'Inde, le Pakistan et le Bangladesh, "exemple de diplomatie constructive", il a exprimé l'espoir du gouvernement britannique que "rien, aucune action ne fera échec" à ce progrès.

L'aviation israélienne intervient à deux reprises au Liban-sud

TEL AVIV (d'après l'AFP) — Par deux fois, l'aviation israélienne a bombardé hier, selon le communiqué militaire israélien, "des concentrations et des caches de terroristes dans le sud du Fatahland et le Sud-Liban", faisant une vingtaine de blessés parmi la population libanaise selon un communiqué du ministère libanais de la Défense.

Des échanges de tir entre l'armée libanaise et les forces israéliennes ont commencé à 7h30 locales à la suite de l'apparition d'une patrouille ennemie à Tallat Al Sedaneh, (dans la région de Chebaa, Liban-Sud), précise le communiqué libanais.

A 13h30, deux formations d'avions comprenant chacune quatre Phantom ont bombardé la région d'Al Bayada, dans l'Arkoub (Liban-Sud), ainsi que les villages de Mahrouneh et Deir Ames, dans le Caza de Tyr (Liban-Sud).

Vers 17h30, l'aviation israélienne a récidivé: des appareils Skyhawk ont en effet bombardé pendant quinze minutes la région s'étendant entre Ain Kanya et Hasbaya, ainsi qu'à l'ouest de Dair Ames (Liban-Sud).

D'autre part, selon le communiqué du ministère libanais de la Défense, l'aviation israélienne a intercepté à très haute altitude et à une trentaine de milles à l'ouest de Beyrouth, un avion civil de la compagnie Alitalia. L'appareil, qui avait

quitté Beyrouth à 10h30 locales à destination de Rome, n'a toutefois pas été détourné, conclut le communiqué.

Par ailleurs, les trois instituteurs qui avaient fui l'école de Maalot, abandonnant leurs élèves, lorsqu'elle fut investie par les trois fedayine (le 15 mai), ont fait l'objet d'une mesure de suspension par le ministère israélien de l'Éducation.

Toutefois, les parents des élèves protestent contre "la faiblesse des mesures prises", et demandent le limogeage pur et simple de ces trois enseignants. Le ministre de l'Éducation a fait savoir aux parents qu'aucune mesure de ce genre ne pouvait être prise avant que la commission d'enquête nommée lundi par le premier ministre ait établi exactement les faits.

On apprend toutefois de source bien informée à Safed, que les trois instituteurs ont d'eux-mêmes quitté la ville et ne souhaitent pas y reprendre leur poste, étant donné l'accusation de lâcheté portée contre eux et l'atmosphère créée dans la ville.

En ce qui concerne l'état de santé des victimes de la tragédie, dont 50 sont encore hospitalisées, les bulletins médicaux signalent dans l'ensemble une amélioration de leur état, à l'exception d'une jeune fille dont les jours sont toujours en danger.

Appelez-moi... la
Matinée
nouvelle
mode.



Avis. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère que le danger pour la santé croît avec l'usage.

L'Eximbank accorde 180 millions à l'URSS

WASHINGTON (AFP) — L'Export-Import Bank (Eximbank) américaine a accordé hier à l'URSS un prêt de 180 millions de dollars destinés à financer la construction dans ce pays d'un important complexe de production d'entraîs à base d'urée et d'ammoniaque.

Il s'agit du prêt le plus important jamais accordé par l'Eximbank à l'URSS, dépassant celui de 153 millions accordé l'année dernière pour financer l'achat de matériel américain destiné à l'usine de camions de la Kama.

Le crédit de l'Eximbank à l'URSS porte un intérêt de seulement 6%, soit environ la moitié du taux appliqué actuellement par les banques américaines à leurs meilleurs clients parmi les grandes entreprises. Actuellement le taux de l'Eximbank est de 7%, mais pour le prêt à l'URSS a été appliqué le taux en vigueur il y a un an quand la demande de crédit a été effectuée.

Ce prêt sera complété par un crédit égal de 180 millions accordé aux Soviétiques par diverses banques américaines.

ASSOCIÉE
DES APPELS
UNIFIÉS ET FÉDÉRÉS

Manger!

Poudre
adhésive
FASTEETH
ultra-forte.

Plus sûre pour ceux qui portent un dentier.

25
au gallon jaune
PEUGEOT
504
Biarritz
10825, Racette - 323-1900

L'intérêt québécois
nos
Obligations d'épargne
du Québec
MAINTENANT
10%
c'est notre intérêt!
les 2 premières années
Si vous les conservez jusqu'à la date de paiement des intérêts
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES FINANCES

James Brown : un spectacle énorme

par Yves Taschereau

James Brown termine une chanson. Il est, semble-t-il, épuisé, brisé en deux, le dos tourné au public. Le maître de cérémonie s'approche et le recouvre d'une cape noire et l'aide à se diriger vers les coulisses. Mais non! Dans un sursaut d'énergie le roi du "soul music" rejette la cape et revient au micro chanter quelques mesures de plus. Puis il s'affaisse à nouveau, on le recouvre encore de sa cape (elle est rouge cette fois-ci), mais resursant d'énergie et retenant au micro. Voilà un peu l'image du spectacle de lundi soir à la salle Wilfrid-Pelletier. Un spectacle à très gros effets, mais un spectacle drolétement efficace qui nous en a mis plein les yeux et les oreilles.

Dans un costume qui hantera sûrement les rêves érotiques des spectatrices pour les semaines à venir (un jump-suit noir avec un grand décolleté rond qui découvre sa poitrine et le mot "sex" en paillettes d'argent sur le ventre), James Brown a dansé comme un possédé, fait plusieurs fois le grand écart, patiné sur place et jonglé constamment avec le micro. Le tout sous une suite d'éclairages spectaculaires, dont une utilisation systématique du stroboscope. Autour de lui, douze musiciens, une chanteuse et trois danseurs s'agitaient en cadence (les danseurs librement, les musiciens selon le rituel classique du pas à gauche, pas à droite, pas en avant, pas en arrière). En plus,

on nous rappelle à tout moment que James Brown est le "greatest", le "best", et un superstar. D'ailleurs, en nous le présentant, le maître de cérémonie nous a demandé: "Are you ready to see the Godfather?", et nous a ordonné de nous lever pour le recevoir.

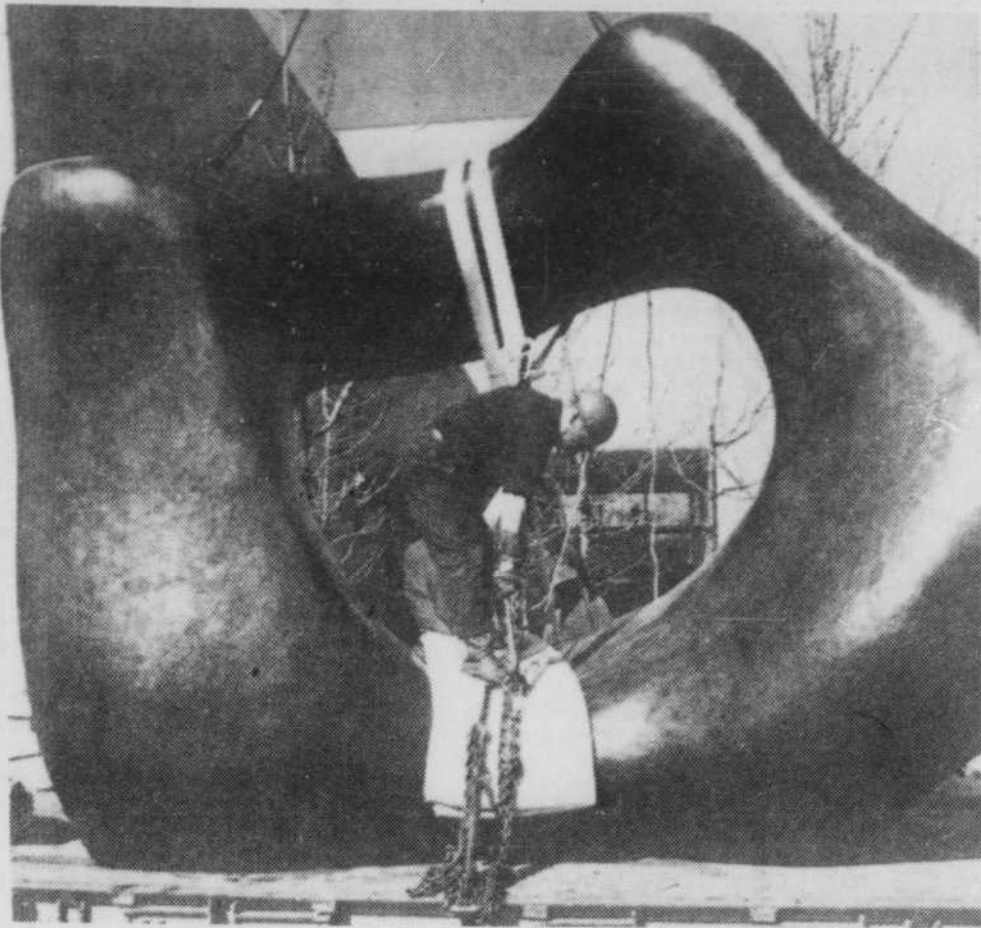
Il faut bien dire que nous étions très "ready" pour le voir, car nous l'attendions depuis deux heures et quinze minutes. Pendant tout ce temps, nous avons eu droit à beaucoup de choses. Il y eut d'abord l'inévitable Patsy Galant qui a bien fait rire le public avec ses sautilleries kangourouesques et les quelques gestes appris aux émissions de variétés de Radio-Canada. Elle a ensuite chanté plusieurs chansons en anglais en essayant toutes sortes d'effets vocaux: sons étirés, voix éraillée (oh Janis!), paro-

les enfilées à toute vitesse, etc... Comme d'habitude, elle a tout raté et le public de la Place des Arts a, pour une fois, manifesté en riant et en sifflant.

Ensuite, l'orchestre de James Brown est venu jouer plusieurs pièces avant d'accompagner la chanteuse Lyn Collins dans un mini-recital. Cet orchestre, qui comprend cinq cuivres, donne un son assez conventionnel mais extrêmement bien réussi dans le genre. Le saxophoniste Maccio Paker a fait quelques excellents solos. Le rythme et les accords de plusieurs pièces étaient très près de ceux qui ont fait le succès de la bande musicale du film "Shaft". Quand finalement le Parrain est arrivé, nous étions bien prêts. Il a chanté plusieurs chansons en alternant d'anciens succès comme "Poppa's Got a Brand New Bag" avec d'autres plus ré-

cents comme "Get Up". Ses chansons et son spectacle ne révolutionnent pas la musique et le show-business, mais c'est

quelque chose à voir et à entendre. Ce n'est pas tous les jours qu'on en fait trop sur la scène de la Place des Arts!



Le sculpteur Henry Moore procède à l'installation de sa sculpture "Deux formes" qu'il légue à la Galerie d'Art de Toronto. Pesant huit tonnes, cette sculpture est la plus gigantesque que Moore ait réalisée jusqu'à maintenant. On sait que la Galerie d'Art de Toronto inaugurera prochainement le Musée Henry Moore. (Téléphoto CP)

L'Inquisition touche Cannes davantage que les travestis-midinettes de Brassard

CANNES (AFP) — Le Mexique a fait hier au Festival de Cannes une entrée remarquée dans la compétition avec "El santo oficio" d'Arturo Ripstein, un jeune metteur en scène, ancien assistant de Bunuel.

Cette fresque, qui dure près de deux heures et demie, reconstitue avec un soin exemplaire l'atmosphère de la vie à Mexico à la fin du 16ième siècle.

L'atmosphère solennelle et tragique, profondément théâtrale et pourtant dépouillée, de la grande peinture espagnole se retrouve dans cette oeuvre avant tout visuelle.

Le film relate les persécution exercées par l'Inquisition contre une famille juive, les Carvajal, qui continuent en secret à adorer le Dieu de Moïse. Dénoncés une première fois, puis libérés sous condition, les Carvajal finiront tous sur le bûcher.

"Avant de se concrétiser dans une histoire, a précisé Arturo Ripstein, ce film a été pour moi une série d'images isolées". Ce sont en effet des images comme celles de l'autodafé de la séquence finale ou du simple enterrement de campagne qui sert d'ouverture au film, qui restent graves dans la mémoire du spectateur.

Mais Arturo Ripstein n'a pas voulu seulement raconter une histoire. Il a voulu, à travers l'évocation de faits historiques, parler du totalitarisme, de l'intolérance, de la répression, du fanatisme, mais aussi de la lâcheté et du reniement. Une oeuvre dense et émouvante, plus actuelle que le soin apporté à

restituer le cadre historique ne pourrait le laisser supposer. Une grandeur qui ne devrait pas laisser le jury indifférent.

"Il était une fois dans l'est", le film québécois d'André Brassard, jeune metteur en scène, n'a pas la noblesse de ton et l'élevation de pensée du film d'Arturo Ripstein. Mais c'est aussi une peinture d'une ville à un moment précis de son histoire. Plus reportage que récit romanesque, "Il était une fois dans l'est" présente une série de personnages du quartier est de Montréal: une serveuse de restaurant, une ménagère qui vient de gagner un gros lot et toute la faune étrange d'un cabaret de travestis.

PROGRAMME CALENDRIER DISPONIBLE SUR DEMANDE
OUTREMONT 1248 Bernard 277-4145

FESTIVAL D'ÉTÉ
PLUS DE 100 FILMS
demandez le programme au téléphone ou par la poste

2001
855 DECARIE 277-2001
Au Nord du boult. Métropolitain

Salle Renoir PREMIERE FOIS EN FRANÇAIS A PRIX POPULAIRES!
18 ANS
Le Dernier Tango à Paris
Marlon Brando
2.15-4.30-7.00-9.20
Salle McEwen UN FILM DE FRANÇOIS TRUFFAUT
POUR TOUS
LA NUIT AMERICAINE
1.30-3.25
5.25-7.25
9.25
BEAUBIEN PRES D'IVERVILLE 721-6060

SALLE RESNAIS
HORAIRES: LUN 8 H-23 H, 9 H-23 H
MARDI 12 H-23 H, 13 H-23 H, 15 H-18 H
ANICÉE ALVINA
OLGA GEORGES-PIOT
MICHEL J. GONDALE
Glissements progressifs du plaisir
un film écrit et réalisé par
ALAIN ROBBE-GRILLET
Jean-Louis TRINTIGNANT
Couleur

elvis
35 MILTON 842-6053
SALLE EISENSTEIN
18 ANS
9^e SEMAINE
Un Chabrol époustoufflant, mené à un train d'enfer
CLAUDE CHABROL
NADA
Couleur

télévision

CBFT 12	
9.10 Ouverture et horaire	12.45 Ligne ouverte
9.15 En Mouvement	1.15 Cite-mercredi
9.30 Monsieur Pipo	Danses de Marakech (drame français 1949)
10.00 Yon Hou	3.00 Adèle
10.15 Pyrite aheille	3.30 Personnalités
10.30 Initiation à la	4.00 Patoville
devotion intérieure	4.30 Robin Fosse
11.00 Les recettes de Juliette	6.00 Porcaille du cosmos
11.30 Le conte d'Yvonne à bien l'honneur	6.30 Pierre Jean Jodel
12.00 Les merveilleuses histoires de Robert Houlin	7.00 Le 10 ^e vous informe
12.30 Bouhou	7.30 Le ranch à Willie
12.45 Les nouvelles TVA	8.00 Les grandes productions de la chaîne (drame — américain #58)
13.00 Femme d'aujourd'hui	10.00 Auto-patrouille
2.30 Cinema	10.30 Les nouvelles TVA
4.00 Robin	11.00 La couleur du temps
4.30 Pictoline	11.15 Sans poutelles
5.00 Encyclopédie de la mer	Plus de vacances pour le Bon Dieu (drame 1949)
6.00 Mon fils	12.45 Le 10 ^e vous informe
6.30 Actualité 24	
7.30 Sprint	
8.00 Baseball	
8.30 Pittsburgh à Montréal	
9.10 Téléjournal	
10.30 Nouvelles du sport	
11.00 Appel-moi Lise	
12.00 Cinema	
"Kapo" (drame — franco-italien 1960)	
1.30 Téléjournal	
CFTM 10	
2.40 Horaire-Bienvenue	
2.45 Bonjour Montréal	
8.15 36-24-36	
9.00 Les bouts d'chou	
9.30 Pour vous mesdames	
11.00 Les Tannants	
12.00 Les petits bonhommes	

CBMT 6	
8.21 Stabilité six	2.30 Mr. Chips
8.30 Mon ami	8.00 Exposé baseball
8.45 Friendly Giant	10.30 Canadian sports report
9.00 Québec school telecast	11.00 The National
9.30 Mr. Dressup	11.22 Viewpoint
11.00 Les nouvelles TVA	11.30 Montréal tonight
12.00 The Phil Silvers Show	11.55 Cine-Six
12.30 Flwood Glovers Luncheon date	"Cover girl" (comédie musicale 1944)
1.00 One o'clock report	1.40 Station closing
1.15 Job Line	
1.30 Audition Wildlife Theatre	
2.00 Juliette and friends	
2.30 The Lucy Show	
3.00 30 from Edmonton	
3.30 The Edge of night	
4.00 Family court	
4.30 This land	
5.00 Skipper	
5.30 That girl	
6.00 City at six	

CFCF 12	
3.37 Sen-on	6.00 University of the air
6.00 University of the air	6.30 Hercules
6.30 Hercules	7.00 Canada A.M.
7.00 Canada A.M.	8.30 Roméo Roux
8.30 Roméo Roux	9.00 Yoga
9.00 Yoga	9.30 The community
9.30 The community	10.00 Eve Hot
10.00 Eve Hot	10.30 The Art of cooking
10.30 The Art of cooking	11.00 Hercules
11.00 Hercules	11.30 McGowan and Co.
11.30 McGowan and Co.	12.00
12.00	
3.37 Sen-on	6.00 University of the air
6.00 University of the air	6.30 Hercules
6.30 Hercules	7.00 Canada A.M.
7.00 Canada A.M.	8.30 Roméo Roux
8.30 Roméo Roux	9.00 Yoga
9.00 Yoga	9.30 The community
9.30 The community	10.00 Eve Hot
10.00 Eve Hot	10.30 The Art of cooking
10.30 The Art of cooking	11.00 Hercules
11.00 Hercules	11.30 McGowan and Co.
11.30 McGowan and Co.	12.00
12.00	
3.37 Sen-on	6.00 University of the air
6.00 University of the air	6.30 Hercules
6.30 Hercules	7.00 Canada A.M.
7.00 Canada A.M.	8.30 Roméo Roux
8.30 Roméo Roux	9.00 Yoga
9.00 Yoga	9.30 The community
9.30 The community	10.00 Eve Hot
10.00 Eve Hot	10.30 The Art of cooking
10.30 The Art of cooking	11.00 Hercules
11.00 Hercules	11.30 McGowan and Co.
11.30 McGowan and Co.	12.00
12.00	
3.37 Sen-on	6.00 University of the air
6.00 University of the air	6.30 Hercules
6.30 Hercules	7.00 Canada A.M.
7.00 Canada A.M.	8.30 Roméo Roux
8.30 Roméo Roux	9.00 Yoga
9.00 Yoga	9.30 The community
9.30 The community	10.00 Eve Hot
10.00 Eve Hot	10.30 The Art of cooking
10.30 The Art of cooking	11.00 Hercules
11.00 Hercules	11.30 McGowan and Co.
11.30 McGowan and Co.	12.00
12.00	
3.37 Sen-on	6.00 University of the air
6.00 University of the air	6.30 Hercules
6.30 Hercules	7.00 Canada A.M.
7.00 Canada A.M.	8.30 Roméo Roux
8.30 Roméo Roux	9.00 Yoga
9.00 Yoga	9.30 The community
9.30 The community	10.00 Eve Hot
10.00 Eve Hot	10.30 The Art of cooking
10.30 The Art of cooking	11.00 Hercules
11.00 Hercules	11.30 McGowan and Co.
11.30 McGowan and Co.	12.00
12.00	
3.37 Sen-on	6.00 University of the air
6.00 University of the air	6.30 Hercules
6.30 Hercules	7.00 Canada A.M.
7.00 Canada A.M.	8.30 Roméo Roux
8.30 Roméo Roux	9.00 Yoga
9.00 Yoga	9.30 The community
9.30 The community	10.00 Eve Hot
10.00 Eve Hot	10.30 The Art of cooking
10.30 The Art of cooking	11.00 Hercules
11.00 Hercules	11.30 McGowan and Co.
11.30 McGowan and Co.	12.00
12.00	
3.37 Sen-on	6.00 University of the air
6.00 University of the air	6.30 Hercules
6.30 Hercules	7.00 Canada A.M.
7.00 Canada A.M.	8.30 Roméo Roux
8.30 Roméo Roux	9.00 Yoga
9.00 Yoga	9.30 The community
9.30 The community	10.00 Eve Hot
10.00 Eve Hot	10.30 The Art of cooking
10.30 The Art of cooking	11.00 Hercules
11.00 Hercules	11.30 McGowan and Co.
11.30 McGowan and Co.	12.00
12.00	
3.37 Sen-on	6.00 University of the air
6.00 University of the air	6.30 Hercules
6.30 Hercules	7.00 Canada A.M.
7.00 Canada A.M.	8.30 Roméo Roux
8.30 Roméo Roux	9.00 Yoga
9.00 Yoga	9.30 The community
9.30 The community	10.00 Eve Hot
10.00 Eve Hot	10.30 The Art of cooking
10.30 The Art of cooking	11.00 Hercules
11.00 Hercules	11.30 McGowan and Co.
11.30 McGowan and Co.	12.00
12.00	
3.37 Sen-on	6.00 University of the air
6.00 University of the air	6.30 Hercules
6.30 Hercules	7.00 Canada A.M.
7.00 Canada A.M.	8.30 Roméo Roux
8.30 Roméo Roux	9.00 Yoga
9.00 Yoga	9.30 The community
9.30 The community	10.00 Eve Hot
10.00 Eve Hot	10.30 The Art of cooking
10.30 The Art of cooking	11.00 Hercules
11.00 Hercules	11.30 McGowan and Co.
11.30 McGowan and Co.	12.00
12.00	
3.37 Sen-on	6.00 University of the air
6.00 University of the air	6.30 Hercules
6.30 Hercules	7.00 Canada A.M.
7.00 Canada A.M.	8.30 Roméo Roux
8.30 Roméo Roux	9.00 Yoga
9.00 Yoga	9.30 The community
9.30 The community	10.00 Eve Hot
10.00 Eve Hot	10.30 The Art of cooking
10.30 The Art of cooking	11.00 Hercules
11.00 Hercules	11.30 McGowan and Co.
11.30 McGowan and Co.	12.00
12.00	
3.37 Sen-on	6.00 University of the air
6.00 University of the air	6.30 Hercules
6.30 Hercules	7.00 Canada A.M.
7.00 Canada A.M.	8.30 Roméo Roux
8.30 Roméo Roux	9.00 Yoga
9.00 Yoga	9.30 The community
9.30 The community	10.00 Eve Hot
10.00 Eve Hot	10.30 The Art of cooking
10.30 The Art of cooking	11.00 Hercules
11.00 Hercules	11.30 McGowan and Co.
11.30 McGowan and Co.	12.00
12.00	
3.37 Sen-on	6.00 University of the air
6.00 University of the air	6.30 Hercules
6.30 Hercules	7.00 Canada A.M.
7.00 Canada A.M.	8.30 Roméo Roux
8.30 Roméo Roux	9.00 Yoga
9.00 Yoga	9.30 The community
9.30 The community	10.00 Eve Hot
10.00 Eve Hot	10.30 The Art of cooking
10.30 The Art of cooking	11.00 Hercules
11.00 Hercules	11.30 McGowan and Co.
11.30 McGowan and Co.	12.00
12.00	
3.37 Sen-on	6.00 University of the air
6.00 University of the air	6.30 Hercules
6.30 Hercules	7.00 Canada A.M.
7.00 Canada A.M.	8.30 Roméo Roux
8.30 Roméo Roux	9.00 Yoga
9.00 Yoga	9.30 The community
9.30 The community	10.00 Eve Hot
10.00 Eve Hot	10.30 The Art of cooking
10.30 The Art of cooking	11.00 Hercules
11.00 Hercules	11.30 McGowan and Co.
11.30 McGowan and Co.	12.00
12.00	
3.37 Sen-on	6.00 University of the air
6.00 University of the air	6.30 Hercules
6.30 Hercules	7.00 Canada A.M.
7.00 Canada A.M.	8.30 Roméo Roux
8.30 Roméo Roux	9.00 Yoga
9.00 Yoga	9.30 The community
9.30 The community	10.00 Eve Hot
10.00 Eve Hot	10.30 The Art of cooking
10.30 The Art of cooking	11.00 Hercules
11.00 Hercules	11.30 McGowan and Co.
11.30 McGowan and Co.	12.00
12.00	
3.37 Sen-on	6.00 University of the air
6.00 University of the air	6.30 Hercules
6.30 Hercules	7.00 Canada A.M.
7.00 Canada A.M.	8.30 Roméo Roux
8.30 Roméo Roux	9.00 Yoga
9.00 Yoga	9.30 The community
9.30 The community	10.00 Eve Hot
10.00 Eve Hot	10.30 The Art of cooking
10.30 The Art of cooking	11.00 Hercules
11.00 Hercules	11.30 McGowan and Co.
11.30 McGowan and Co.	12.00
12.00	
3.37 Sen-on	6.00 University of the air
6.00 University of the air	6.30 Hercules
6.30 Hercules	7.00 Canada A.M.
7.00 Canada A.M.	8.30 Roméo Roux
8.30 Roméo Roux	9.00 Yoga
9.00 Yoga	9.30 The community
9.30 The community	10.00 Eve Hot
10.00 Eve Hot	10.30 The Art of cooking
10.30 The Art of cooking	11.00 Hercules
11.00 Hercules	11.30 McGowan and Co.
11.30 McGowan and Co.	12.00
12.00	
3.37 Sen-on	6.00 University of the air
6.00 University of the air	6.30 Hercules
6.30 Hercules	7.00 Canada A.M.
7.00 Canada A.M.	8.30 Roméo Roux
8.30 Roméo Roux	9.00 Yoga
9.00 Yoga	9.30 The community
9.30 The community	10.00 Eve Hot
10.00 Eve Hot	10.30 The Art of cooking
10.30 The Art of cooking	11.00 Hercules
11.00 Hercules	11.30 McGowan and Co.
11.30 McGowan and Co.	12.00
12.00	
3.37 Sen-on	6.00 University of the air
6.00 University of the air	6.30 Hercules
6.30 Hercules	7.00 Canada A.M.
7.00 Canada A.M.	8.30 Roméo Roux
8.30 Roméo Roux	9.00 Yoga
9.00 Yoga	9.30 The community
9.30 The community	10.00 Eve Hot
10.00 Eve Hot	10.30 The Art of cooking
10.30 The Art of cooking	11.00 Hercules
11.00 Hercules	11.30 McGowan and Co.
11.30 McGowan and Co.	12.00
12.00	
3.37 Sen-on	6.00 University of the air
6.00 University of the air	6.30 Hercules
6.30 Hercules	7.00 Canada A.M.
7.00 Canada A.M.	8.30 Roméo Roux
8.30 Roméo Roux	9.00 Yoga
9.00 Yoga	9.30 The community
9.30 The community	10.00 Eve Hot
10.00 Eve Hot	10.30 The Art of cooking
10.30 The Art of cooking	11.00 Hercules
11.00 Hercules	11.30 McGowan and Co.
11.30 McGowan and Co.	12.00
12.00	
3.37 Sen-on	6.00 University of the air
6.00 University of the air	6.30 Hercules
6.30 Hercules	7.00 Canada A.M.
7.00 Canada A.M.	8.30 Roméo Roux
8.30 Roméo Roux	9.00 Yoga
9.00 Yoga	9.30 The community
9.30 The community	10.00 Eve Hot
10.00 Eve Hot	10.30 The Art of cooking
10.30 The Art of cooking	11.00 Hercules
11.00 Hercules	11.30 McGowan and Co.
11.30 McGowan and Co.	12.00
12.00	
3.37 Sen-on	6.00 University of the air
6.00 University of the air	6.30 Hercules
6.30 Hercules	7.00 Canada A.M.
7.00 Canada A.M.	8.30 Roméo Roux
8.30 Roméo Roux	9.00 Yoga
9.00 Yoga	9.30 The community
9.30 The community	10.00 Eve Hot
10.00 Eve Hot	10.30 The Art of cooking
10.30 The Art of cooking	11.00 Hercules
11.00 Hercules	11.30 McGowan and Co.
11.30 McGowan and Co.	12.00
12.00	
3.37 Sen-on	6.00 University of the air
6.00 University of the air	6.30 Hercules
6.30 Hercules	7.00 Canada A.M.
7.00 Canada A.M.	8.30 Roméo Roux
8.30 Roméo Roux	9.00 Yoga
9.00 Yoga	9.30 The community
9.30 The community	10.00 Eve Hot
10.00 Eve Hot	10.30 The Art of cooking
10.30 The Art of cooking	11.00 Hercules
11.00 Hercules	1

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 14

avis public

MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN-D'OEUVRE

PROJET DE MODIFICATION

Tanneries et corroieries — Province

Le ministre du travail et de la main-d'œuvre, monsieur Jean Cournoyer, donne avis par les présentes, conformément à la Loi des décrets de convention collective (S.R.Q., 1964, ch. 143 et am.), que les parties contractantes à la convention collective de travail relative aux tanneries et corroieries dans la province de Québec, rendue obligatoire par le décret 330 du 19 mars 1953 et amendements, lui ont présenté une requête à l'effet de soumettre à l'appréciation et à la décision du lieutenant-gouverneur en conseil les modifications suivantes audit décret:

1. Changer la désignation des parties contractantes pour la suivante:

a) D'une part:
Nazaire Fortier Inc., La Tannerie Cantin Inc., Ide Bergeron Inc., et

d'autre part:
Le Syndicat catholique des employés de tanneries de Québec, Inc., Le Syndicat des travailleurs du cuir de Plessisville, Inc., la Fédération nationale des travailleurs de l'industrie du vêtement, Inc. (secteur chaussure) C.S.D.,.

2. Remplacer les articles 1 à 20 par les suivants:

1.00 Champ d'application professionnel:

1.01 Le présent décret régit, à l'exception des employés de bureau, tous les salariés employés dans les établissements situés dans la province de Québec, où se fait l'une des opérations suivantes:

- le tannage des peaux;
- le corroyage du cuir;
- tout ouvrage similaire ou connexe et cela, quel que soit le genre de travail, le procédé employé ou la nature ou qualité des produits ouvrés.

2.00 Champ d'application territorial:

2.01 Le champ d'application territorial du présent décret comprend tout le Québec, divisé en 3 zones, de la façon suivante:

- Zone I:** L'île de Montréal, la ville de Québec et les municipalités totalement incluses dans un rayon de 10 milles autour de l'île de Montréal et de 5 milles autour de la ville de Québec.
- Zone II:** Tout autre ville ayant une population de 10 000 âmes ou plus selon le dernier recensement du gouvernement fédéral.
- Zone III:** Le reste du Québec. Cependant, si dans cette zone, un employeur a 10 salariés ou plus à son service, son établissement est considéré comme faisant partie de la zone II.

3.00 Catégories:

3.01 Les salariés assujettis au présent décret sont répartis en 3 catégories, de la façon suivante:

- Catégorie I:** Les mécaniciens de machines fixes et les préposés à l'entretien (millwrights).
- Catégorie II:** Les gardiens. Le mot «gardiens» désigne tout salarié préposé à la surveillance et à la garde d'un établissement et ceci n'exclut pas les travaux de nettoyage qu'il peut être appelé à effectuer.
- Catégorie III:** Les salariés de l'industrie du tannage et du corroyage qui ne sont mentionnés dans les catégories décrites ci-dessus, y compris les conducteurs de camions.

4.00 Classes:

4.01 L'employeur doit répartir ses salariés en 3 classes de la façon suivante:

- Classe A: pas moins de 60%
Classe B: pas plus de 25%
Classe C: pas plus de 15%

4.02 Exclusion des pourcentages: Sont exclus des pourcentages les salariés qui sont membres de la famille de l'employeur. Sont toutefois exclus les étudiants embauchés durant la période de vacances d'été.

5.00 Salaires:

Salaires minima: Les taux de salaire sont les suivants pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus et le minimum horaire prévu doit être payé aux salariés pour chacune de ses heures de travail suivant sa catégorie et sa classe.

Catégorie I: Mêmes taux que ceux de la catégorie III, classe A.

Catégorie II: Si ces salariés, en plus d'être gardiens travaillent à la fabrication du cuir, ils doivent être rémunérés aux mêmes taux que ceux de la catégorie III, classe A et leur semaine régulière de travail est celle de cette dernière catégorie.

Si ces salariés ne travaillent pas à la fabrication du cuir ou s'ils y travaillent occasionnellement ou d'urgence, ils doivent être rémunérés aux mêmes taux que ceux de la catégorie III, classe B.

Catégorie III:	À compter du		
	5 août 1974	3 mars 1975	
Zone I — salariés à l'heure			
Classe A	\$2.99	\$3.22	\$3.59
Classe B	2.65	2.87	3.23
Classe C	2.43	2.62	2.97
Apprenti classe C, durée d'apprentissage maximum de 3 mois	2.10	2.26	2.41
Étudiants	2.10	2.26	2.41
Zone I — salariés aux pièces			
Classe A	3.08	3.31	3.68
Classe B	2.72	2.94	3.30
Classe C	2.51	2.70	3.05
Apprenti classe C, durée d'apprentissage maximum de 3 mois	2.12	2.32	2.47
Étudiants	2.12	2.32	2.47
Zone II — salariés à l'heure			
Classe A	2.94	3.17	3.54
Classe B	2.61	2.83	3.19
Classe C	2.43	2.64	2.99
Apprenti classe C, durée d'apprentissage maximum de 3 mois	2.11	2.32	2.67
Étudiants	2.11	2.32	2.67
Zone III — salariés à l'heure			
Classe A	2.84	2.91	3.28
Classe B	2.52	2.74	3.10
Classe C	2.34	2.55	2.90
Apprenti classe C, durée d'apprentissage maximum			

de 3 mois	2.10	2.16	2.51
Étudiants	2.10	2.16	2.51

Zone III — salariés aux pièces

Classe A	2.93	2.99	3.37
Classe B	2.57	2.79	3.15
Classe C	2.41	2.62	2.97

Apprenti classe C, durée d'apprentissage maximum de 3 mois	2.10	2.22	2.57
Étudiants	2.10	2.22	2.57

Le nombre total des salariés de la classe C doit inclure les apprentis de cette même classe et ne doit en aucun temps dépasser 15% du nombre total des salariés au service de tout employeur.

Les taux à la pièce actuels sont considérés comme tels quels, sans diminution pour les salariés qui en bénéficient et ceux qui les remplacent, à la pièce, au même emploi, opération ou poste.

Cependant, un comité spécial institué par le comité paritaire, sur demande des parties contractantes enquêtera sur toute plainte présentée à ce dernier par les employeurs ou les salariés alléguant que certains taux à la pièce sont injustes.

Le dit comité est formé de 5 membres, dont 2 nommés par la partie patronale, 2 par la partie syndicale et un 5ième désigné par eux à la majorité ou par le ministre du travail et de la main-d'œuvre au cas de mésentente sur son choix.

Ce comité, après enquête et étude, transmettra son rapport au comité paritaire pour détermination des taux.

Disposition spéciale relative aux salaires: Malgré toute autre disposition du présent décret, l'employeur doit verser au salarié au moins la rémunération hebdomadaire minimale qui lui serait payable selon l'Ordonnance numéro 4, 1972 de la Commission du salaire minimum ou toute autre ordonnance ultérieure qui pourrait la modifier ou la remplacer.

6.00 Durée du travail:

6.01 La semaine de travail pour les salariés de chaque catégorie est la suivante:

Catégorie I: À l'entrée en vigueur du décret, 48 1/2 heures par semaine exécutées en 5 jours, sans limite journalière.

À compter du 5 août 1974, 47 1/2 heures par semaine exécutées en 5 jours, sans limite journalière.

Cependant, si ces salariés travaillent à la fabrication du cuir, leur semaine régulière de travail sera limitée à 40 heures par semaine, quel que soit le nombre d'heures consacré à l'un ou l'autre poste. Dans le cas d'un travail occasionnel ou d'urgence, à la fabrication du cuir, la durée hebdomadaire est fixée à 48 1/2 heures et à compter du 5 août 1974 à 47 1/2 heures par semaine.

Catégorie II: À l'entrée en vigueur du décret, 58 1/2 heures par semaine exécutées en 6 jours, sans limite journalière.

À compter du 5 août 1974, 57 1/2 heures par semaine exécutées en 6 jours, sans limite journalière.

Catégorie III: À l'entrée en vigueur du décret, 41 heures par semaine et à compter du 5 août 1974, 40 heures par semaine, exécutées du lundi au vendredi inclusivement entre 7 h et 18 h, avec interruption d'une heure pour le repas du midi, sans dépasser 8 heures par jour.

6.02 **Travail d'équipe:** Tout travail exécuté par un salarié autre qu'un salarié travaillant durant la journée normale de l'entreprise, en dehors de l'horaire quotidien, est reconnu comme travail d'équipe et donne droit au supplément de salaire suivant:

1) entre 16 h et minuit: \$0.12 l'heure;

2) entre minuit et 7 h: \$0.18 l'heure.

7.00 Heures supplémentaires:

7.01 Sous réserve des dispositions de l'article 6.00 (*Durée du travail*), tout travail exécuté en plus de la semaine normale de travail, en dehors de l'horaire quotidien et en surplus de 8 heures au cours de la même journée de travail, entraîne une majoration de 50% du salaire effectif.

7.02 Tout travail exécuté le dimanche doit être rémunéré au taux de salaire effectif majoré de 100%. Toutefois, la présente disposition ne s'applique pas aux gardiens.

Nonobstant les dispositions mentionnées ci-dessus, les salariés qui doivent travailler le dimanche, exclusivement à la mise en trempe, doivent être rémunérés au taux de salaire effectif majoré de 50%.

8.00 Jours fériés:

8.01 Les jours suivants sont reconnus fériés et doivent être chômés: les dimanches, la fête de la Reine, la Confédération, l'Ascension de Grâces.

Tout travail exécuté durant l'un quelconque des jours fériés chômés doit être rémunéré au taux de salaire régulier majoré de 100%.

Toutefois, la présente disposition ne s'applique pas aux gardiens et aux préposés à la mise en trempe.

8.02 Le vendredi saint, la Saint-Jean-Baptiste, la fête du Travail, Noël, le premier jour de l'An et le 2 janvier sont des jours fériés chômés et payés.

8.03 Si l'un des jours fériés chômés et payés tombe un samedi ou un dimanche, l'employeur peut le remplacer par un autre jour férié de son choix ou verser au salarié l'indemnité d'un jour férié, en plus de la paie hebdomadaire régulière.

8.04 Si un salarié est appelé au travail un jour férié chômé et payé, il a droit à l'indemnité du jour férié plus une majoration de 100% du salaire effectif, pour toute heure ou partie d'heure de travail exécutée durant ce jour. Cependant, les gardiens seront payés au taux effectif de salaire pour tout travail exécuté durant l'un quelconque, des jours fériés chômés et payés en plus de toucher l'indemnité du jour férié.

8.05 Pour avoir droit à l'indemnité du jour férié, un salarié doit avoir accompli 60 jours ouvrables de service continu pour le même employeur et avoir été au travail le jour ouvrable précédent et le jour ouvrable suivant le jour férié et payé, si ses services ont été requis.

Toutefois, le salarié en permis d'absence ou absent de l'usine pour raison valable ou force majeure, le jour ouvrable précédent et/ou le jour ouvrable suivant un jour férié chômé et payé, a droit à l'indemnité dudit jour férié.

8.06 L'indemnité d'un jour férié chômé et payé est égale à une journée normale de travail de 8 heures au taux de salaire effectivement payé au salarié.

9.00 Congé annuel:

9.01 **Période de référence:** La période pendant laquelle un salarié acquiert progressivement le droit au congé annuel intégral s'étend du 1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours.

9.02 **Droit au congé annuel:** Tout salarié a droit après 1 an de service continu chez le même employeur à un congé payé, d'une durée minimale de 2 semaines.

9.03 Tout salarié ayant moins d'un an de service continu chez le même employeur, a droit à un congé dont la durée est déterminée à raison d'un jour par mois de service continu, sans que la durée totale du congé exigible excède 2 semaines.

9.04 **Indemnité de congé:** Le salarié a droit pour son congé, à une indemnité égale à 4% de son salaire total,

durant la période de référence déterminée au présent article.

9.05 **Avantages additionnels:** Durant le congé, l'employeur doit continuer à accorder à ses salariés les avantages pécuniaires et autres, auxquels ils ont droit, notamment: contribution à un régime de rentes, vieillesse, hospitalisation, indemnité de salaires, etc.

9.06 **Versement de l'indemnité:** L'employeur doit verser au salarié l'indemnité de congé à laquelle il a droit, avant son départ en vacances.

9.07 **Période de congés:** Le congé prévu au présent article doit être accordé entre la 31ème semaine complète du mois de juin et la 2ème semaine complète du mois d'août de chaque année. L'employeur doit donner avis de 30 jours aux salariés pour les informer de la date de la période de congé.

9.08 **Congé obligatoire:** Il est interdit à un employeur de remplacer par une indemnité compensatrice le congé payé.

9.09 **Indemnité compensatrice de congés annuels:** Lors de la résiliation de son contrat de travail, le salarié a droit à une indemnité:

- égale à l'indemnité à laquelle il a un droit acquis, s'il n'a pu jouir du congé auquel il avait droit;
- de 4% du salaire gagné depuis la fin de l'année de référence précédant la date de son départ.

9.10 **Service continu:** La durée de service continu comprend la période pendant laquelle le salarié est lié à son employeur par un contrat de travail.

Ne sauraient être considérés comme interrompant la durée de service continu, l'interruption du contrat de travail sans qu'il y ait résiliation de contrat, les jours de maladie, les jours de fermeture, les périodes de congés, les absences autorisées si le travailleur n'a pas occupé pendant ces jours un autre emploi rémunéré.

Toutefois, ne sauraient être de plus considérées comme interrompant la durée des services continus, les jours où le salarié a occupé un autre emploi rémunéré, durant une période de suspension pour manque de travail, s'il n'y a pas eu résiliation de contrat de travail.

Toutefois, la résiliation du contrat de travail nécessaire par le changement de nom de l'entreprise, la constitution légale de l'entreprise, l'augmentation ou la diminution du nombre des sociétaires de l'entreprise, le transfert, la vente, cession, faillite de l'entreprise, ou pour toute autre raison, n'est pas considérée comme interrompant la durée des services continus, si, par la suite, les services de ce salarié sont loués par la ou les personnes propriétaires ou devenues propriétaires de l'entreprise, sans que ledit salarié n'ait occupé entre la résiliation du contrat de travail et la révocation de ses services un autre emploi rémunéré.

9.11 **Disposition spéciale relative aux congés annuels payés:** Malgré toute autre disposition du présent décret relative aux congés annuels payés, l'employeur doit accorder à tout salarié des conditions au moins égales à celles prévues dans l'Ordonnance numéro 3, 1973 de la Commission du salaire minimum ou dans toute autre ordonnance ultérieure qui pourrait la modifier ou la remplacer.

10.00 Congés additionnels:

10.01 Tout salarié qui au 1er juin 1974 ou au 1er juin de toute année subséquente a rendu à son employeur 8 ans et plus de service continu, a droit à une 11ème semaine de congés payés, qui lui sera accordée en n'importe quel temps de l'année, après entente avec son employeur.

L'indemnité payable pour cette 11ème semaine de congés est égale à 2% du salaire gagné pendant la période de référence déterminée ci-dessus.

10.02 Tout salarié qui au 1er juin 1974 et de toute année subséquente a été au service de son employeur 16 ans et plus de service continu, a droit à une 12ème semaine de congés payés qui lui sera accordée en n'importe quel temps de l'année, après entente avec son employeur. L'indemnité pour cette 12ème semaine de congés est équivalente à 2% du salaire gagné pour la période de référence déterminée au présent article.

10.03 Toutefois, l'employeur a la faculté de ne pas accorder la 11ème semaine de congés chômés et payés. Dans ce cas, il doit remplacer cette 11ème semaine de congés par une indemnité compensatrice égale à l'indemnité à laquelle le salarié aurait eu droit, s'il avait pris les congés.

Nonobstant les dispositions mentionnées aux paragraphes précédents, l'employeur peut faire exécuter des travaux d'entretien et de réparation durant les 11ème et 12ème semaines de congés. La rémunération pour tout travail d'entretien et de réparation est celle prévue pour les salariés de catégorie III, classe A.

10.04 Les conditions déterminées à la section 9.00, relatives aux avantages additionnels, à l'échéance de l'indemnité et aux services continus s'appliquent aux congés additionnels. De plus, lors de la résiliation de son contrat de travail pour quelque cause que ce soit, le salarié ayant acquis un droit aux congés additionnels, aura droit comme indemnité de résiliation de son contrat de travail à 6% ou à 8% selon le cas, du salaire gagné durant la période du 1er juin jusqu'à la date de son départ.

11.00 Congés sociaux:

11.01 Tout salarié ayant complété 60 jours ouvrables de service pour le même employeur a droit à l'occasion du décès des parents directs:

- à 3 jours de congés payés se terminant le jour des funérailles dans le cas du décès de son époux, son épouse, de son enfant, de son père, de sa mère et de ses enfants adoptifs, si ces jours sont ouvrables; minimum 2 jours;
- à une journée de congé payé, soit le jour des funérailles lors du décès de son frère, de sa sœur, de son beau-père, de sa belle-mère si ce jour est ouvrable.

11.02 Ces congés sociaux sont rémunérés de la même manière que pour les jours fériés prévus à la section 8.00.

11.03 Nonobstant toute autre disposition du décret, si, en raison d'un sinistre qui a interrompu les activités de son employeur, un salarié n'a pas acquis pendant la période de référence, une indemnité de congé suffisante pour compenser tous les jours de congé auxquels le décret lui donne droit, ce salarié peut travailler au taux de salaire normal pendant les jours de sa période de congé annuel non compensés par ladite indemnité de congé, lesquels devront toutefois être établis par le comité paritaire, après consultation de l'employeur.

12.00 Paiement du travail supplémentaire:

12.01 Le travail supplémentaire doit être payé salaire et demi, soit le salaire effectivement payé au salarié, augmenté ou majoré de 50%.

12.02 Tout travail exécuté les dimanches et les jours fériés doit être rémunéré au taux de salaire double, soit le salaire effectivement payé au salarié, augmenté de 100%. Toutefois cette disposition ne s'applique pas aux gardiens et aux préposés à la mise en trempe.

13.00 Mode d'ouvrage:

13.01 Un ou des salariés peuvent convenir avec leur employeur d'un salaire à la pièce, mais dans tous les cas, le ou les salariés doivent recevoir au moins le minimum fixé par le décret pour les salariés travaillant à la pièce, suivant les taux des classes A, B et C.

13.02 Le comité conjoint a le pouvoir de déterminer qu'un système à la tâche ou au rendement ou tout autre système doit être réputé système à la pièce, et que tel salarié, travaillant sur un système à la tâche ou au rendement ou avec d'autres salariés à la pièce, doit être considéré comme travaillant à la pièce même s'il est payé à l'heure.

14.00 Aides des salariés:

14.01 Tous les salariés doivent être des salariés de l'employeur et aucun d'eux ne peut avoir d'aide qui ne soit pas un salarié direct de l'employeur.

15.00 Dispositions particulières:

15.01 L'employeur qui sous prétexte de manque de travail, suspend un salarié dans l'exécution de son emploi, opération ou occupation, ne peut par la suite faire exécuter cet emploi, opération ou occupation par un salarié de classe inférieure à celui suspendu.

La même clause s'applique dans le cas où le salarié résilie lui-même son contrat de travail, sauf si cette résiliation provient entièrement du propre mouvement de ce salarié.

15.02 L'employeur doit fournir des bottes de caoutchouc, mais pas plus de 3 paires par année, les tabliers de toile ou de caoutchouc, les gants ou mitaines de caoutchouc, de toile ou de coton et les outils nécessaires à l'exécution de leur travail, aux salariés qui se servent habituellement de ces articles.

15.03 Tout salarié affecté à une opération qui appartient à un classement supérieur doit, après 60 jours ouvrables, être à toutes fins promu à tel classement supérieur.

16.00 Choix des salariés:

16.01 Tout employeur professionnel peut choisir les salariés qui feront partie des classes A, B et C. Lorsque le choix aura été établi, cet employeur ne pourra faire de changement sans l'autorisation du comité paritaire, même à l'occasion d'un réembauchage du salarié.

17.00 En vue de faciliter les réclamations pour différence de salaires, tout employeur, lors de l'embauchage ou lors d'un changement de classification, doit remettre à chacun de ses salariés une carte de classification indiquant son nom et prénoms, adresse, âge, catégorie et classe. Un double de cette carte doit être transmis au comité conjoint dans les 5 jours qui suivent. Cette carte et son double doivent être signés par l'employeur lui-même ou par une personne autorisée à cette fin.

18.00 Disputes industrielles:

18.01 Dans le cas de dispute, en ce qui a trait à l'interprétation du décret, les intéressés doivent soumettre le cas au comité conjoint dans un délai d'un mois, ce comité doit entendre les parties et rendre une décision dans les 15 jours de l'audition des griefs.

19.00 Paiement du salaire:

19.01 La paie doit être versée en espèces ou par chèque à chaque semaine. Les mentions suivantes doivent apparaître sur l'enveloppe de paie, sur le chèque ou sur un bulletin de paie distinct:

- le nom de l'employeur;
- les nom et prénoms du salarié;
- la date du paiement et la période de travail qui correspond au paiement;
- le taux de salaire;
- le nombre d'heures normales;
- le nombre d'heures supplémentaires;
- le montant du salaire brut;
- la nature et le montant des retenues opérées;
- le montant du salaire net versé au salarié.

20.00 Durée du décret:

20.01 Le présent décret demeure en vigueur jusqu'au 31 mai 1976. Il se renouvelle automatiquement d'année en année par la suite à moins que l'une des parties contractantes ne donne à l'autre partie un avis écrit à ce contraire, dans un délai d'au plus 60 et d'au moins 30 jours avant le 31 mai de l'année 1976 ou de toute autre année subséquente. Un tel avis doit également être adressé au ministre du travail et de la main-d'œuvre.

La publication du présent avis ne rend pas obligatoire les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la Gazette officielle du Québec.

Durant les trente jours à compter de la date de publication de cet avis dans la Gazette officielle du Québec, le ministre du travail et de la main-d'œuvre recevra les objections que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre,
RÉAL MIREAULT.

Ministère du travail et de la main-d'œuvre, Québec.

396-0

PROJET DE MODIFICATION

Matériaux de construction

SECTION IV

Le ministre du travail et de la main-d'œuvre, monsieur Jean Cournoyer, donne avis par les présentes, conformément à la Loi des décrets de convention collective (S.R.Q., 1964, ch. 143 et am.), que des parties contractantes à la convention collective de travail relative à l'industrie des matériaux de construction dans la province de Québec, rendue obligatoire par le décret 2203 du 6 décembre 1960 et amendements, lui ont présenté une requête à l'effet de soumettre à l'appréciation et à la décision du lieutenant-gouverneur en conseil les modifications suivantes audit décret:

I. Remplacer les articles I à XIII inclusivement par les suivants:

I. Champ d'application industriel:

La présente section s'applique à tout travail de fabrication de blocs de béton, de briques de béton, de douves de silo en béton, de tuyaux de béton à pression ou non, de pierre artificielle et de pierre moulée, de dalles de béton et d'ornements en béton pour parterre et spécialités connexes de tout produit ci-dessus mentionné.

Cependant, la présente section ne s'applique pas aux panneaux et poutres architecturaux ou structurels de béton préfabriqué ou précontraint.

II. Champ d'application territorial:

Le champ d'application territorial de la présente section comprend tout le Québec.

III. Taux minimaux de salaires: Les taux minimaux de salaires sont les suivants:

Catégories	Taux de salaires		
		1er mars 1975	1er sept. 1975
1. Chauffeur de camion . . .	\$3.35	\$3.60	\$3.80
2. Tous autres métiers et emplois	3.25	3.50	3.70
3. Gardien (par semaine) . . .	133.00	145.00	152.00

Carrières et Professions

DIRECTEUR DU SERVICE D'URBANISME ET DE CONSTRUCTION

La Ville de Pierrefonds, en croissance rapide, d'une population d'environ 36,000 habitants, est à la recherche d'un Directeur pour son service d'Urbanisme et de construction.

Le titulaire se rapportera au Gérant de la Ville et sera principalement responsable de:

- l'étude et la recommandation de l'aménagement du territoire;
- l'application des règlements de construction et de zonage et de prendre les mesures appropriées;
- l'application des méthodes et procédés relatifs à l'administration de l'inspection des bâtiments;
- l'émission et le contrôle des permis de construction.

Les postulants devront être bilingues et de préférence diplômés universitaires en urbanisme ou autre science connexe et avoir une personnalité dynamique.

Une vaste expérience et une compétence reconnue dans cette discipline ou dans des postes connexes seront un avantage et suppléeront à l'absence de diplômes. Ce poste conviendra à ceux dont la rémunération est présentement autour de \$17,000.00.

Les postulants sont priés d'envoyer un résumé complet de leur formation, expérience et évolution de leur traitement à:

Gérant de la Ville de Pierrefonds
11,072 ouest, boul. Gouin
Pierrefonds, Qué.

* Toute correspondance sera traitée de façon confidentielle.



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Sherbrooke, Qué.

La Clinique de l'Université de Sherbrooke est à la recherche d'un(e):

DIRECTEUR(RICE) DES SOINS INFIRMIERS

LE POSTE:

Sous l'autorité du Directeur Général, il (elle) sera responsable de:

- Coordonner et évaluer l'acte infirmier.
- Planifier, d'organiser, de contrôler le fonctionnement des centres d'activités sous sa juridiction afin d'assurer la qualité et la quantité des soins requis.
- De collaborer à la formation des étudiants du niveau collégial et universitaire (étudiants en médecine) en regard des objectifs d'un établissement de soins ultra spécialisés et d'enseignement.

LE CANDIDAT:

- est membre de l'O.I.P.Q.
- possède une formation universitaire de premier ou de deuxième cycle, tout en ayant une expérience administrative au niveau des soins infirmiers.

RÉMUNÉRATION:

En fonction de la politique du Ministère des Affaires Sociales et de la complexité particulière de cette tâche.

Un curriculum vitae détaillé devra être adressé avant le 31 mai 1974 au:

Directeur Général
Centre Hospitalier Universitaire
Clinique de l'Université de Sherbrooke
Chemin de Stoke
Sherbrooke, Qué.

Toute correspondance sera gardée confidentielle.

INFIRMIERS(ÈRES)

Notre institution est un Centre d'accueil sécuritaire, avec fonctions de transition et de réadaptation pour mésadaptés socio-affectifs de 12 à 18 ans. Nous avons plusieurs postes, immédiatement disponibles, pour des personnes intéressées et qualifiées.

Mission:

Sous l'autorité de la Direction des Soins infirmiers, assume la responsabilité d'un ensemble de soins infirmiers et/ou collabore à l'administration de procédés thérapeutiques préventifs, diagnostics et de recherche.

Exigences:

- Âge maximum: 35 ans.
- Membre en règle de l'O.I.P.Q.
- Avoir au moins 3 ans d'expérience en nursing.

Salaire:

Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Envoyer demande écrite et curriculum vitae à l'adresse suivante:

Centre Berthelet Inc.,
8029, 83e avenue,
Montréal, Qué. H1C 1S4



ALGONQUIN

DIVISION DES ARTS APPLIQUÉS La section Études familiales

recherche un PROFESSEUR

pour le programme français de
CONSEILLER EN DÉFICIENCES MENTALES
CONCOURS No 153-74

Le candidat choisi devra bien connaître les institutions pour déficients mentaux. En plus d'enseigner, surtout les aspects sociologiques de la déficience mentale, il participera aux affectations de stage communautaire.

ENTRÉE EN FONCTIONS: le 1er août 1974.

Selon les titres et l'expérience, la nomination se fera à l'un des niveaux suivants:

Maître \$9 800 - \$16 900
Maître associé \$9 200 - \$15 800
Maître adjoint \$8 800 - \$13 900
(échelle en négociation)

Veillez préciser le numéro du concours dans la demande que vous ferez parvenir, par écrit, au:

Service du personnel
1385, avenue Woodroffe
OTTAWA, Ontario K2G 1V8

au plus tard le 13 juin 1974.

LA COMMISSION SCOLAIRE MONT-FORT

recherche pour le niveau élémentaire

1° CONSEILLER PÉDAGOGIQUE EN MATHÉMATIQUE-SCIENCES

Mandat:

- Implantation progressive des programmes cadre de mathématique et sciences de la nature dans les écoles francophones.
- Animation et mise-à-jour des enseignants, particulièrement au niveau du premier cycle.

Critères d'éligibilité:

- Diplôme universitaire de premier cycle dans une discipline appropriée.
- Expérience valable d'au moins cinq (5) ans dans l'enseignement au niveau élémentaire.
- Aptitudes réelles à l'animation d'équipes de travail.

2° DEUX (2) ORTHOPÉDAGOGUES

Mandat:

- Participer au dépistage et à l'évaluation d'élèves en difficulté d'apprentissage.
- Assumer une animation pédagogique auprès des directions d'école et des enseignants, pour l'implantation de programmes de correction et de prévention des troubles d'apprentissage, particulièrement en psycho-motricité et en lecture.

Critères d'éligibilité:

- Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle avec option en enfance inadapte ou orthopédagogie.

3° DES PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Tout candidat intéressé doit postuler avant le 31 mai 1974 à 17.00 heures en faisant parvenir son curriculum vitae à

Monsieur Louis P. Fournier, Directeur
Services du Personnel
1125, rue Cadieux
St-Bruno, Québec
J3V 2Z5.



hôpital de chicoutimi inc.

RECHERCHE

POSTE:

Directeur du personnel

RESPONSABILITÉS:

Sous l'autorité immédiate du Directeur général adjoint, le Directeur du personnel planifie, organise, dirige, contrôle et coordonne les activités de la Direction du personnel et du Service Santé du personnel.

TÂCHES:

- mettre en oeuvre et coordonner les politiques et procédures requises en matière de gestion et d'administration du personnel;
- conseiller les gestionnaires en vue de la solution des problèmes ad hoc de gestion du personnel;
- diriger les activités ayant trait aux relations de travail comme l'interprétation et l'application des conventions collectives en cours et des lois générales du travail;
- appliquer la politique salariale et les régimes d'avantages sociaux et en coordonner les divers éléments;
- développer et diriger les programmes de notation du personnel;
- susciter l'organisation des programmes d'orientation, de formation et de développement des employés;
- contrôler et coordonner les activités du Service Santé du personnel;
- exécuter toute autre tâche demandée par le Directeur Général adjoint.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- diplôme universitaire en administration, relations industrielles ou en droit;
- un minimum de trois (3) années d'expérience dans les domaines des relations de travail et de la gestion du personnel.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir un curriculum vitae complet (diplômes, certificat de naissance et photo récente) au plus tard le 3 juin 1974 à:

Monsieur Gilbert Brisson,
Directeur général adjoint,
Hôpital de Chicoutimi Inc.,
C.P. 1006,
Chicoutimi, P.Q.
G7H 5H6
Tél.: (418) 549-2195 loc. 246

Voir autres Carrières et Professions, en page 13

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF PROFESSEUR EN COMMUNICATIONS

Cours:

- 101 - Communications
- 305 - radio I
- Cinéma: 930 - les genres cinématographiques
- 945 - le cinéma et les arts de la communication.

Plein temps:

Exigences:

Le candidat doit posséder une bonne base en théorie et pratique.

- les théories de la communication
- la technique du vidéo, du son et de la caméra Super 8 et 16 mm.
- une expérience en enseignement.

Traitement: Selon la convention collective du collège.

Avant: le 6 juin.

Communiquer avec:

André Bouchard,
Directeur du département des Sciences humaines,
Collège Jean-de-Brébeuf,
3200 chemin Ste-Catherine,
Montréal, H3T 1C1
Tél: 342-1320

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE LA PÉNINSULE

RECHERCHE

UN (1) CONSEILLER D'ORIENTATION

FONCTION:

Le rôle principal du Conseiller d'orientation est de fournir une assistance professionnelle aux élèves face à leur orientation en vue de favoriser leur intégration au monde du travail.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans la discipline appropriée.

LIEU DE TRAVAIL:

Secteur Grande-Vallée et Murdochville.

Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur offre d'emploi au:

Directeur du Personnel,
C.S.R. de la Péninsule
C.P. 2003
Gaspé, P.Q.
G0C 1R0

DATE LIMITE DU CONCOURS: 5 juin 1974.

POSTES DE

RÉDACTEUR JOURNALISTE AGENT D'INFORMATION RÉDACTEUR

Objectif

Assurer l'information des publics internes et/ou externes d'une entreprise de service implantée au Québec, au moyen de la presse écrite et électronique.

Fonctions

- Obtenir des cadres et du personnel de l'entreprise les renseignements nécessaires à la rédaction d'information à l'intention des publics internes et/ou externes; à cette fin, sensibiliser les cadres et le personnel à la nécessité de l'information et obtenir leur collaboration;
- Faire connaître à ces publics la nature de l'entreprise, son rôle, ses réalisations, les décisions qu'elle prend et les problèmes qu'elle doit résoudre;
- Rédiger des documents d'information, en surveiller la mise en page et la publication.

Le candidat

- Diplôme universitaire ou l'équivalent.
- Possède une bonne formation générale.
- A une grande expérience de la rédaction.
- Connaît les exigences du monde journalistique.
- A une facilité d'élocution tant en anglais qu'en français.

Lieu de travail principal

Montréal

Salaire

Selon la formation, la compétence et l'expérience.

Note

Les candidats sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae, aussi complet que possible à:

CASE 2322, LE DEVOIR

au plus tard le 7 juin 1974.



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Sherbrooke, Qué.

Le service du personnel de la Clinique de l'Université de Sherbrooke est à la recherche d'un:

ASSISTANT DIRECTEUR (relations de travail)

LE POSTE:

Sous l'autorité du directeur du personnel, le titulaire du poste participera à l'élaboration et à l'exécution des politiques de gestion de personnel, principalement en ce qui concerne les relations de travail. Il aura notamment charge des secteurs suivants: système promotions-transferts, règlements de griefs, arbitrages, négociations et tout ce qui procède de la convention collective.

LE CANDIDAT:

Le poste est offert à toute personne possédant un diplôme universitaire en relations industrielles et possédant une expérience pertinente de ce secteur. Préférence sera accordée au candidat ayant une connaissance du milieu hospitalier.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Le salaire sera déterminé selon les qualifications et l'expérience. Les bénéfices d'appoints sont conformes aux bénéfices en vigueur dans le milieu hospitalier.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae détaillé avant le 31 mai 1974, au:

Directeur, service du personnel,
Centre Hospitalier Universitaire,
Chemin de Stoke,
Sherbrooke, Qué.

Toute correspondance sera gardée confidentielle.



SOCIOLOGUE

Concours: C/L-4-062-J-1
(Direction Environnement)

Fonctions

- Évaluer les répercussions sociologiques des projets de l'entreprise.
- Analyser les préoccupations des citoyens en vue des décisions futures.
- Participer à la rédaction de rapports d'impacts sur l'environnement, en évaluant les impacts sociaux des projets de l'entreprise.

Exigences

- Détenir un diplôme de second cycle universitaire dans le domaine des sciences sociales, du comportement ou d'une discipline connexe.
- Posséder plus de 5 ans d'expérience.
- Avoir une expérience pratique de la recherche en planification sociale, de la consultation et de ses mécanismes.
- Accepter de travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire.
- Pouvoir s'exprimer clairement en public.
- Une expérience au sein d'une équipe de planification serait souhaitable.

Lieu de travail: Montréal.

GÉOGRAPHE

Concours C/L-4-063-J-1
(Direction Environnement)

Fonctions

- Entreprendre toute étude relative à l'analyse de l'utilisation du territoire au niveau de ses composantes physiques et humaines et y participer.
- Collaborer à une organisation spatiale intégrée du territoire.
- Participer à la rédaction de rapports d'impacts sur l'environnement.
- Surveiller la qualité du travail relevant de sa compétence et confié à des groupes-conseils.

Exigences

- Détenir un diplôme de second cycle universitaire dans le domaine de la géographie humaine, urbaine ou économique ou d'une discipline connexe.
- Posséder de 3 à 5 ans d'expérience en administration urbaine et régionale de préférence dans une agence de planification physique.
- Accepter de travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Lieu de travail: Montréal.

ÉCONOMISTE

Concours C/L-4-064-J-1
(Direction Environnement)

Fonctions

- Participer à l'évaluation des impacts économiques des Projets de l'entreprise.
- Évaluer les coûts de protection de l'environnement pour l'entreprise.
- Effectuer des analyses d'internalisation des coûts à la société pour des projets de l'entreprise.
- Analyser, expliquer et interpréter le contexte économique de la protection de l'environnement à l'échelle provinciale, régionale et locale.

Exigences

- Détenir un diplôme universitaire de second cycle dans le domaine des sciences économiques ou disciplines connexes.
- Une expérience déjà acquise dans le domaine de la protection de l'environnement serait souhaitable.

Lieu de travail: Montréal.

CHEF DE GROUPE

Concours C/L-4-065-J-1
(Direction Environnement)

Fonctions

- Diriger les études et les analyses de l'évolution des contextes sociaux et économiques dans le domaine de la protection de l'environnement.
- Évaluer les répercussions sociales, économiques et

N.B.: Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae, le plus complet possible, avant le 31 mai 1974, en mentionnant le numéro du concours sur l'enveloppe, à l'adresse suivante:

Hydro-Québec
Direction Embauchage
C.P. 6106
Montréal, Qué. H3C 3H6

LE COMITÉ ORGANISATEUR DES JEUX OLYMPIQUES DE 1976

Le département de la Technologie, Cojo '76, est à la recherche de personnes qualifiées pouvant assumer la responsabilité des étapes de développement, d'entraînement, et d'opérations de plusieurs systèmes essentiels à la réussite des Jeux Olympiques de 1976.

Exigences:

Le candidat doit posséder les aptitudes à organiser, à vérifier et corriger les détails et, à équilibrer les buts généraux avec la nécessité de contrôler les détails; être capable de travailler sous pression. La connaissance du français et de l'anglais est essentielle.

Système des résultats:

- Diplôme universitaire, de préférence en Génie, en Mathématiques ou en Sciences Physiques.
- 3 à 5 ans d'expérience pertinente.
- Expérience dans l'organisation sportive souhaitable.

Système de gestion par informatique:

- Diplôme universitaire de premier cycle en Commerce ou en Informatique.
- 2 ans d'expérience en informatique comme analyste de système.

Salaire:

Selon la compétence.

Pour de plus amples renseignements: 283-3520 ou faites parvenir votre curriculum vitae au:

CMC COJO '76,
C.P. 1976,
Montréal, P. Québec
H3C 3A6



Centre de
Main-d'œuvre
du Canada

Canada
Manpower
Centre

le consommateur

par Renée Rowan

Les pissenlits, ça se mange et pas seulement par la racine

Pour contrer le prix outrageusement élevé de la laitue et de tous ces autres légumes qui entrent dans le bol à salade, pourquoi ne pas profiter de ce que la nature nous offre gratuitement? Tout le monde connaît le pissenlit, ses feuilles en "dents de lion", ses fleurs jaunes d'or et ses graines parachutistes qui sèment à tout vent.

Tandis que la plupart d'entre nous cherchons pas tous les moyens à nous débarrasser de cette plaie des belles pelouses bien entretenues, nos concitoyens d'origine française, grecque ou italienne ont depuis longtemps appris à apprécier cette délicieuse salade sauvage que l'on mange, au printemps, assaisonnée à l'huile et au vinaigre, ou encore au lard.

Depuis quelques jours déjà, on peut observer, en longeant le parc Jeanne-Mance, en se promenant sur le Mont-Royal ou dans certains quartiers de la ville, hommes et femmes, panier au bras, armés d'un canif ou d'un petit couteau, têtes baissées, le regard aigu, fouiller le gazon pour y découvrir ce qu'on appelle en langue vulgaire des pissenlits, identifiés par des botanistes comme "taraxacum dens leonis" ou "taraxacum officinale".

Dans un petit livre intéressant publié récemment aux Éditions du Jour, *L'Armoire aux herbes*, Jean Mary souligne avec à-propos "qu'on ne connaît pas la vraie saveur d'une salade de pissenlits si ceux-ci n'ont pas été cueillis dans une prairie, un matin de printemps, avant que le soleil n'ait séché la rosée, et choisis parmi ceux qui portent au cœur de leurs feuilles un bouton à peine formé."

Il faut les manger frais cueillis; ils se fanent rapidement. Après avoir bien nettoyé chaque feuille et pris soin de les débarrasser des brins d'herbe qui s'y mêlent, il faut les laver à grande eau pour enlever toute la terre. Bien égoutter, c'est important. Puis assaisonner.

Si vous surveillez vos calories, contentez-vous d'une vinaigrette bien relevée à la moutarde de Dijon ou toute autre moutarde forte. Si tel n'est pas votre cas, ajoutez à la salade des petits lardons bien grillés et, poussant plus loin encore la gourmandise, jetez sur le tout le gras bouillant du lard. Mangez immédiatement. On peut substituer au lard des petits morceaux de bacon bien croustillants. C'est également délicieux.

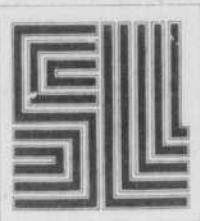
Jean Mary recommande de servir cette salade au début du repas car le pissenlit est astringent... à moins qu'on ne la serve à la fin, car il est digestif.

Si la "phytothérapie" vous intéresse, sachez que le pissenlit est aussi diurétique, mais pas au point de justifier son nom. C'est surtout, dit-on, un agréable dépuratif.

Mais dans le cas qui nous occupe, il s'agit avant tout d'une bonne salade qui apporte une heureuse diversion au menu tout en permettant d'économiser quelques sous.



Carrières et Professions



c.e.g.e.p. de saint-laurent

POSTES À POURVOIR PROFESSEURS

Concours

P74-016
P74-017
P74-018
P74-019
P74-020
P74-021
P74-022
P74-023
P74-124

Statut

temps plein
temps plein
temps plein
charge de cours
charge de cours
temps plein
temps plein
temps plein
temps plein

Discipline

Psychiatrie 180-501
Médecine chirurgie 180-601
Soins de base 180-101, 180-201, 180-990
Obstétrique 180-301
Pédiatrie 180-401
Loisirs
Langues et littérature française
Philosophie
Mathématiques

Qualifications requises:

Diplôme universitaire de 1er cycle dans la discipline enseignée et de préférence pédagogique.

Date d'entrée en fonction: le 22 août 1974.

Les personnes intéressées sont priées de remettre leur candidature au plus tard à midi, le vendredi 31 mai 1974, comme suit:

Cégep de Saint-Laurent,
Concours P74-*,
625, boul. Ste-Croix,
Ville Saint-Laurent H4L 3X7

* Veuillez indiquer le numéro du concours pour lequel vous postulez.



Fonction publique
Canada

Public Service
Canada

CE CONCOURS EST OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

INFIRMIERS(ERES) PSYCHIATRIQUES

\$8.988. - \$12.418.

Indemnité de facteur
pénologique de \$850.

SERVICE CANADIEN DES PÉNITENCIERS

LAVAL, P.Q.

FONCTIONS: Sous la supervision de la directrice des soins infirmiers, pourvoit aux soins prescrits aux détenus d'un centre psychiatrique, assiste les divers spécialistes de l'institution dans l'exercice de leurs fonctions et assure la sécurité du personnel et des détenus. Ce travail se fait dans des équipes de roulement. Certains de ces postes demandent la surveillance de personnel hospitalier.

QUALITÉS: Infirmiers(ères) autorisés(es) ou admissibles à l'enregistrement en qualité d'infirmiers(ères) dans une province du Canada avec une expérience en psychiatrie démontrant une aptitude à travailler avec les détenus.

La connaissance de la langue française est essentielle. Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

Si vous êtes intéressé(e), veuillez compléter une formule de demande d'emploi (PSC 367-401) que vous pouvez vous procurer aux bureaux de poste, aux centres de main-d'œuvre du Canada et/ou bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada et l'adresser comme suit:

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE,
PLACE DU CANADA, SUITE 1360,
1010 OUEST, RUE DE LA GAUCHETIÈRE,
MONTREAL, QUEBEC, H3B 2R1

Veuillez mentionner le numéro de concours 74-M39-204



Fonction publique
Canada

Public Service
Canada

CE CONCOURS EST OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

DIRECTEUR DES RELATIONS DE TRAVAIL

Le ministère des Transports recherche un spécialiste chevronné des relations de travail pour remplir un poste de directeur au niveau de l'Administration centrale à Ottawa (Ont.). Le candidat choisi aura des responsabilités importantes au sein d'un des principaux ministères du gouvernement fédéral. Le ministère des Transports, un des plus importants employeurs du secteur public, comprend cinq administrations: Transport aérien, transport maritime, transport de surface, transport dans l'Arctique, Centre de développement des transports et neuf sociétés de la Couronne.

FONCTIONS: Le directeur des relations de travail, qui rendra compte au Conseiller exécutif du Ministère (personnel), sera chargé de l'élaboration de la politique en matière de relations de travail, de renseigner et de conseiller le Ministre et les conseillers exécutifs du Ministère, de la négociation de conventions collectives dans le secteur public et de la supervision fonctionnelle de travaux de relations de travail dans la plupart des composantes du ministère.

LE CANDIDAT: Le candidat recherché doit posséder une longue expérience des relations de travail, de la négociation et de l'application des conventions collectives, posséder une connaissance approfondie de la législation du travail dans le secteur public, ou dans le secteur privé, pouvoir s'attaquer à des problèmes complexes de relations de travail et travailler efficacement sous pression. Un haut fonctionnaire du ministère des Transports sera à Montréal durant la semaine du 20 mai dans le but de rencontrer toute personne intéressée et qui possède les qualités exigées par ce poste. Pour de plus amples informations, veuillez appeler 283-5767.

REMARQUE: Bien que la connaissance des deux langues officielles constitue une exigence de base pour ce poste, les candidats unilingues sont priés de poser leur candidature s'ils sont désireux d'entreprendre immédiatement un cours de langue aux frais de l'État pendant une période de douze mois au plus. La Commission de la Fonction publique s'assurera de l'aptitude des candidats unilingues du secteur privé à devenir bilingues.

Ce poste est aussi ouvert aux personnes employées de façon continue à la Fonction publique du Canada depuis le 6 avril 1956, qu'elles aient ou non fait part, par écrit, de leur consentement à suivre des cours. Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

HÔPITAL NOTRE-DAME DE CHARTRES, MARIA,
recherche les services d'un

DIRECTEUR DU PERSONNEL

FONCTIONS:

Sous l'autorité de la Directrice Générale, le candidat choisi aura la responsabilité de l'ensemble des activités relatives au recrutement et à la gestion de tout le personnel, ainsi que l'interprétation et l'application des diverses conventions collectives de travail et ententes, et la participation à leur négociation s'il y a lieu. Est membre du Comité de Régie de l'établissement.

Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Diplôme universitaire en relations industrielles ou en sciences de l'homme, ou en sciences de l'administration, ou l'équivalent. Une expérience d'au moins un (1) an dans le secteur hospitalier présentera un avantage marqué dans le choix du candidat.

RÉMUNÉRATION:

En fonction de la politique du Ministère des Affaires Sociales.

La demande d'emploi et le curriculum vitae devront être adressés avant le 5 juin 1974 à:

DIRECTRICE GÉNÉRALE,
HÔPITAL NOTRE-DAME DE CHARTRES,
MARIA, Comté de Bonaventure, P.Q.
G0C 1Y0
Tél.: 759-3443

TRADUCTEUR, SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE

La position:

Traduction de documents techniques liée à des travaux de génie tels:

- offre de service
- correspondance
- contrats
- devis
- rapports

Compétence d'avantage à point de l'anglais au français.

Le candidat:

Qualifications:

- connaissance excellente de l'anglais et du français;
- interprétation de la terminologie technique pour fins de précision dans la traduction;
- capacité de recherches en documentation.

Expérience:

- Minimum de cinq années en traduction générale.
- Au moins deux années en traduction de documents techniques.

Les conditions de l'emploi:

- Société d'ingénierie bien établie au Québec et à l'étranger.
- Salaire à négocier.
- Bénéfices sociaux excellents.



Directeur adjoint du personnel
Montreal Engineering Company Ltd.
Place Bonaventure, C.P. 777,
Montréal, Québec H5A 1E3

La Commission Scolaire de la Côte-Nord
du Golfe St-Laurent

requiert les services

D'UN PRINCIPAL

pour l'école conjointe de La Romaine, village isolé de la Basse Côte-Nord, située à environ 250 milles au nord-est de Sept-Îles. Clientèle scolaire: 300 élèves dont 225 indiens et 75 non-indiens.

Attributions:

Sous l'autorité du directeur général ou de la personne déléguée à cette fin, le directeur de l'École assume l'entière responsabilité de son école.

Il organise son école au point de vue administratif, pédagogique, financier et matériel, et assume la gestion du personnel des divers champs d'activités de l'école, conformément aux politiques et aux règlements de la Commission.

Il doit assurer des communications régulières et suivies à l'intérieur de son école, avec la Commission et avec le milieu desservi par l'école. Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

Critères d'éligibilité:

Ce poste de niveau I nécessite:

- une autorisation permanente d'enseigner décernée par le Ministère;
- une formation exigeant au moins quinze (15) ans de scolarité;
- une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre technique et administratif;
- une expérience de cinq (5) ans comme enseignant.

Rémunération:

Selon les politiques administratives et salariales du Ministère de l'Éducation, plus une prime d'éloignement.

Entrée en fonction: le 1er juillet 1974.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 15 juin 1974 à:

Commission Scolaire de la Côte-Nord
du Golfe St-Laurent
30, rue Comeau, C.P. 787,
SEPT-ÎLES, Duplessis G4R 4L2
Att: Paul-A. Poisson, administrateur
(tél: 962-5558)



Fonction publique
Canada

Public Service
Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

ARCHIVES NATIONALES DU FILM CANADA

Les salaires sont de l'ordre de \$15,000
4 postes vacants

La division des Archives nationales du film est chargée sur le plan national des programmes relatifs à l'acquisition, au choix, à l'évaluation et au catalogage des films, bandes magnétoscopiques et enregistrements sonores d'intérêt canadien.

Dans le cadre de leur expansion, les Archives nationales du film recherchent un chef de la Section des acquisitions et du catalogage, un spécialiste du film, un spécialiste des bandes magnétoscopiques et un catalogueur de films et de bandes magnétoscopiques.

QUALITÉS REQUISES:

Le chef de la section des acquisitions et du catalogage doit avoir au moins un baccalauréat avec spécialisation en histoire du Canada et une connaissance de la communication visuelle et de l'industrie du film et de la télévision.

Le spécialiste des bandes magnétoscopiques, le spécialiste du film et le catalogueur de films et de bandes magnétoscopiques doivent avoir complété leurs études secondaires et avoir une formation post-secondaire dans la spécialisation requise en plus de plusieurs années d'expérience connexe.

EXIGENCES LINGUISTIQUES

La connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Ce concours est aussi ouvert aux unilingues. Ils doivent cependant indiquer par écrit qu'ils sont disposés à entreprendre aux frais de l'État, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu.

Ce poste est aussi ouvert aux personnes employées de façon continue à la Fonction publique du Canada depuis le 6 avril 1956, qu'elles aient ou non donné, par écrit, leur consentement à suivre des cours de langue.

La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

Veuillez remplir la formule d'inscription "Demande d'emploi" (PSC 367-401) que vous pouvez vous procurer dans les bureaux de poste, Centres de la main-d'œuvre du Canada et/ou bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada et faire parvenir à l'adresse suivante:

CADRES SOCIO-ÉCONOMIQUES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7.

Prière de rappeler le numéro du concours: 74-413-NFA-10

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

L'Ambassade du Royaume du Maroc

et

L'Agence Canadienne de Développement International

en collaboration avec

le Ministère de l'Éducation du Québec

annoncent un programme spécial de coopération en éducation

Des enseignants en Maths Modernes au niveau
Physique/Chimie secondaire
Sc. Naturelles (1e et 2e cycle)

sont requis pour septembre 1974.

Conditions de candidature

1. Citoyenneté canadienne
2. Expérience d'au moins 2 ans d'enseignement dans une des disciplines mentionnées.
3. Scolarité pour : 1er cycle = minimum
Brevet "A" avec
spécialisation appropriée
2e cycle = minimum
BSC ou licence
d'enseignement second-
aire (avec option appro-
priée)
4. Excellente connaissance du français
5. Intérêt marqué pour oeuvrer à l'intérieur d'un programme de coopération internationale.

Conditions de travail

1. Traitement basé sur l'échelle de rémunération actuelle du Ministère de l'éducation du Québec
2. Indemnités de base + de logement en sus du traitement
3. Affectation début septembre 1974

Date limite du concours :

1er juin 1974

Faire parvenir curriculum vitae détaillé ainsi qu'attestations officielles de scolarité et d'expérience à

A.C.D.I.
Direction des Ressources humaines
Section Afrique francophone
122 rue Bank
Ottawa, Ontario
K1A 0G4 Tél.: (613) 996-7638

Les entrevues commenceront au début juin et se dérouleront devant un comité tripartite A.C.D.I. — M.E.Q. — Maroc. Suite à l'entrevue les candidats retenus seront convoqués à un stage de prise de décision finale le 21 — 23 juin 1974.

Les candidats qui ont déjà posé leur candidature à l'A.C.D.I. en 1974 n'ont pas à renouveler leur offre de service.

La piste d'Indianapolis écope d'une poursuite de \$1 million

INDIANAPOLIS PA — La piste d'Indianapolis, dans la confusion depuis une semaine, a écopé d'une poursuite de \$1 million hier, six jours avant la 58e reprise des 500 Miles.

La poursuite a trait à la ronde de qualification, raccourcie par la pluie samedi dernier, laquelle a complété les 33 inscrits.

La poursuite exige une audience immédiate ou une injonction temporaire arrêtant toute activité à la piste. Le juge Frank Sims a fixé l'audience à 10h30 ce matin.

Ce sont les avocats Wright Hughes et Don Talbert, au nom de différents plaignants, qui ont intenté la poursuite. Un des plaignants, Grant King, ne vou-

lait pas voir son nom impliqué dans l'affaire.

Onze voitures sont restées sur la ligne de départ samedi lorsque les autorités de la piste ont respecté l'heure-limite de 6h p.m.

Les propriétaires irrités prétendaient qu'il aurait dû y avoir une extension des essais afin de permettre au moins aux conducteurs certifiés d'avoir au moins une chance.

Les dirigeants de la piste ont non seulement refusé l'extension, mais aussi toute autre demande pour d'autres essais.

Les 33 voitures qualifiées doivent se livrer à un exercice jeudi.

Les défendeurs nommés dans

la poursuite sont la piste Indianapolis et United States Auto Club.

Le chef-steward Tom Binford a déclaré que les dirigeants se conformeraient aux ordonnances de la cour, "mais les règlements ne permettent pas la reprise des qualifications ou l'addition d'une 12e rangée au départ. Nous nous en remettons à la décision du juge".

Selon Huges, la poursuite de \$1 million "compenserait pour la perte de temps par les propriétaires, leurs dépenses, les inscriptions, etc."

Huges a signalé que, en raison de la pluie, on avait perdu trois heures à chacune des

épreuves de qualification, les 11 et 18 mai.

Au fait, seulement 35 des 68 inscrits confirmés ont participé aux essais.

FRANÇOIS PILON est le président honoraire du 18e tournoi de golf annuel des bienfaiteurs de la Palestine Nationale qui aura lieu lundi le 10 juin au club Vallée du Richelieu. Il en est

aussi le fondateur et sera secondé pour organiser l'événement par Armand Gagnon et Lionel Chouinard. Le tournoi commencera à midi avec des parts collectifs. Le premier gommeur à réussir un trou d'un coup sur le 8e trou pourra gagner une voiture Monte Carlo 1974.

LA SEMAINE DE GOLF ju-

nior, inaugurée en 1952 sous le nom de Semaine Nationale du golf, aura lieu cet été du 22 juin au 1er juillet. Golfers et golfeuses se mesureront, durant cette semaine et en se servant de leur compte net, contre Bob Panasiuk, champion professionnel canadien, et Marlene Streit, championne canadienne amateur, qui joueront leur ronde à battre le mardi 25 juin au club

Royal Québec qui, cette année célèbre son 100e anniversaire. Si le pointage net d'un golfeur ou d'une golfeuse est inférieur aux comptes bruts enregistrés par Panasiuk et Mme Streit, il (ou elle) sera considéré gagnant et recevra un porte-claf "J'ai battu le champion".

ROUYN-NORANDA seront

le site des Championnats d'athlétisme de l'Ouest du Québec les 13 et 14 juillet. Les compétitions seront organisées par le Club d'athlétisme de Rouyn-Noranda en collaboration avec les associations régionale et provinciale d'athlétisme et les deux services des loisirs de Rouyn-Noranda. Plus de 400 athlètes participeront à ces championnats.

Avis légaux - Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 11

*Avis vous est donné que le 17 juin prochain, une requête sera présentée à la Cour Supérieure du district de Montréal aux fins d'homologuer de nouvelles conventions matrimoniales entre Michel Bédard et Dame Jacqueline Marcelle Gaston, domiciliés l'un à 175 Boulevard De Guire, Ville St-Laurent, l'autre à 175 Boulevard De Guire, Ville St-Laurent, telles que constatées en un acte de Modification du Régime Matrimonial et Convention Matrimoniale, exécuté devant Me Henri Potvin, notaire, le 22 mars 1974.

AVIS

MARIE YVETTE PAULINE BOUDREAU
Avis est par les présentes donné que Mlle Marie Yvette Pauline Boudreau, domiciliée au 1323 Bord-du-lac, Ste-Dorothée, Laval, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil, pour obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Marie Yvette Hélène Boudreau.
MONTREAL, le 17e jour de mai 1974.

Normand Talbot,
procureur de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que J.E. FORTIN TRANSPORT INC. 8437, rue Centrale, Ville LaSalle, Québec, permis no: 20142-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec, La requérante demande le droit additionnel suivant, selon les clauses a) et b) de son permis.
De tirer des remorques non immatriculées en son nom, sur l'ensemble de son permis numéro 20142-V en vertu des clauses a) et b) du dit permis.
Toute intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, suite 700, Montréal.

SIGNE: GAETAN CHAMPAINE AVOCAT
Procureur du requérant
PAQUETTE PAQUETTE
FERRELL & RIVET
AVOCATS

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE JOLIE
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL
LOCATION J.M.P. L.T.E.E.
Location J. M. P. L.T.E.E. s'adressera à la Commission des Transports du Québec en vue d'obtenir un permis spécial pour: 1) Louer des véhicules de commerce et de livraison au sens du code de la route à long terme (une année et plus); 2) Louer des remorques, tentes roulantes, remorques motrices et équipement de camping à court terme; 3) Louer des remorques, tentes roulantes, remorques motrices et équipement de camping à long terme (une année et plus); 4) Louer des véhicules de commerce et de livraison au sens du code de la route à court terme (une année et moins); 5) Modifier des taux de location des véhicules de promenade à long terme (une année et plus) sur son permis existant (No: 1149 DV); 6) Modifier des taux de location des véhicules de promenade à court terme sur son permis existant (No: 1149 DV); à 677 rue St-Thomas, Joliette, Québec.
Toutes personnes qui désirent opposer à la présente requête doivent le faire dans les quatre jours qui suivent la date de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, Boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal, Québec.

Me HARVEY EARL SHAFFER
AVOCAT DE LOCATION J. M. P. L.T.E.E.



VILLE D'OUTREMONT

AVIS est donné qu'à l'assemblée générale du 1er mai 1974, le Conseil a adopté le règlement de zonage 1044-26 amendement les articles 3.5.4.1 "hauteur des habitations" et 3.5.4.2 "distance des bâtiments des lignes périphériques" amendement le règlement de zonage 1044-1; lequel règlement 1044-26 est réputé avoir été approuvé à l'assemblée publique des personnes habiles à voter, dûment convoquées et tenues en la Salle du Conseil de la ville d'Outremont le 15 mai 1974 à 19h.
Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du Greffier de la Ville à l'Hôtel de Ville.
Donné en la ville d'Outremont ce 22 mai 1974.
Pierre Faivre, o.m.a.
Greffier de la Ville



VILLE D'OUTREMONT

AVIS est donné qu'à l'assemblée générale du 1er mai 1974, le Conseil a adopté le règlement numéro 1089 pour: — l'étude et l'implantation d'un système de feux de circulation aux cycles coordonnés sur le chemin de la Côte Sainte-Catherine entre les avenues Vincent-d'Indy et Mont-Royal; — l'achat d'équipement lourd; — la construction d'un aménagement "piste et pelouse"; — le remplacement du système de réfrigération à l'Arène; — l'aménagement de parcs autour de l'Arène; — l'installation de toilettes et d'abreuvoirs au parc Bates; — la refaçon du système d'éclairage et des courts de tennis au parc Saint-Viateur; — la reconstruction de 4,500 pieds linéaires de trottoirs; — le drainage du terrain de baseball et visant un empiètement de 596,500 à ces fins et visant l'emploi de la disponibilité de 132,378 du règlement 1075 et de la disponibilité de 339,573 du règlement 1072; lequel règlement numéro 1089 est réputé avoir été approuvé à l'assemblée publique des personnes habiles à voter, dûment convoquées et tenues en la Salle du Conseil de la ville d'Outremont le 15 mai 1974 à 19h.
Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du Greffier de la Ville à l'Hôtel de Ville.
Donné en la ville d'Outremont ce 22 mai 1974.
Pierre Faivre, o.m.a.
Greffier de la Ville

AVIS est par les présentes donné que M. Nissim Michaly résidant au 4091 ave. Kent, Montréal, Québec s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom de Nissim Michaly à Eddie Nissim Michaly.
MONTREAL, le 16 mai 1974
Mme. Simon Richter

LUCILLE GABORIAU

AVIS est donné par les présentes que LUCILLE GABORIAU, domiciliée et résidant au no. 5752 rue Christophe-Columb à Montréal, dit district, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour demander un décret changeant son nom en celui de LUCILLE LAPALME.
MONTREAL, le 18 mai 1974

Me OVIDE PILOTE
Procureur de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS que J.E. FORTIN TRANSPORT INC. C.P. 39, LaSalle, Québec, permis no: 232-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour être autorisée à donner le service additionnel suivant: CLASSE: TRANSPORT GENERAL — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — SERVE De LaSalle à Montréal-Metropolitain et retour, RESTRICTION: Le Service ne sera exploité qu'en rapport avec le droit additionnel ci-après décrit: DROIT ADDITIONNEL: En donnant le service en vertu de la classe ci-haut mentionnée, la requérante demande le droit additionnel suivant: à l'occasion du service donné par la classe ci-haut mentionnée, la requérante aura le droit de tirer les remorques de loi et de destination à être laissées au Bureau de la Cour Supérieure de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera d'office contre vous par défaut un jugement accordant de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 9 mai 1974
Procureur de la Demanderesse: STEPHEN M. BYER

SIGNE: FRANÇOIS PERREAULT
Procureur de (du) requérant (e)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 1000-00181-747
JOSÉPH CORREA
Demandeur

MAURICE KLEGER et SOLOMON DAVID BUBARAK
Défendeurs

Le Défendeur, SOLOMON DAVID BUBARAK, est par la présente requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication, sous peine de comparaître d'office, devant le Bureau de la Cour Supérieure de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera d'office contre vous par défaut un jugement accordant de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 9 mai 1974
Procureur de la Demanderesse: STEPHEN M. BYER

455 Craig, ouest,
Suite 304,
Montréal, Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)
No: 12-900-042-386-742
GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTREAL

vs
DAME VICTORINE BLAIS, ménagère, de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée VICTORINE BLAIS, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera d'office contre vous par défaut un jugement accordant de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 14 mai 1974

WILFRED LEFEBVRE
REGISTRAIRE-ADJOINT

BORRESTEIN, DUQUETTE & BROTT
5311, avenue du Parc
MONTREAL, P.Q. H2V 4G9

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)
No: 12-042-373-740

LOUISE POTHIER, ménagère, résidant et domiciliée au 6769 rue Marquette, app. 7 en les cité et district de Montréal.

vs
DONALD STOCKS, Intimé(e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé (e) DONALD STOCKS EST PAR LES PRESENTES REQUIS DE COMPARAÎTRE dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera d'office contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 14 mai 1974
Wilfrid Lefebvre
REGISTRAIRE-ADJOINT

Me Raymond Poirier
800, est. De Maisonneuve,
Montréal, Québec.
Procureur de la requérante

*Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artop International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mai, 1974, sous le numéro 2519951 Banque de Montréal, 1er mai, 1974.

Meilleur plongeur canadien de sa catégorie

Gilles Bilodeau, 13 ans, enseigne déjà à des plus jeunes

par André Tardif

Il n'est âgé que de 13 ans. Il est le meilleur plongeur canadien de sa catégorie (13-14). Il habite Chicoutimi où il est étudiant en secondaire II. Il consacre huit heures par semaine à l'entraînement. Mais il trouve quand même le temps d'enseigner à des plus jeunes que lui.

Un enfant précoce, diriez-vous? Sérieux peut-être, mais un garçon comme tout le monde, qui aime jouer au hockey, au baseball et au soccer, comme tous les copains de son âge.

Il n'est pas question, évidemment, pour Gilles Bilodeau, 6e au classement junior (16 ans et moins) du pays, à la suite des championnats canadiens de plongeon pour groupes d'âge disputés en fin de semaine au cégep Marie-Victorin, à Montréal-Nord, d'être super-actif dans plusieurs sports. Il a choisi de faire de la compétition du haut d'un tremplin, et il sait qu'un jour, il participera à des jeux Olympiques. Avec ses études, et sa direction de plus jeunes, il n'a plus beaucoup de temps à consacrer à d'autres disciplines, sinon pour s'amuser. Car son entraînement l'accommode cinq jours par semaine, parfois six s'il y a compétition.

"Bilodeau est à l'image du plongeur québécois", commente Bernard Valois, directeur technique de la fédération provinciale et celui à qui on attribue généralement la percée fulgurante de cette discipline au Québec, depuis deux ans surtout. Les résultats probants de la compétition nationale, où le Québec a surpris tous les experts en déclassant les traditionnelles puissantes délégations de la Colombie-Britannique et de l'Ontario pour remporter les grands honneurs, en font foi.

Valois, en effet, mise beaucoup sur les jeunes, ceux de 13 ans surtout, "parce que ce sont eux qui pourront le mieux nous

représenter plus tard aux Jeux", sans doute ceux de 1980, à Moscou en toute probabilité.

Long apprentissage

Bilodeau ne s'en fait pas pour si peu. Malgré son jeune âge, il saura être patient, lui, qui, alors qu'il avait neuf ans et détenait déjà son diplôme senior de la Croix-Rouge en natation, a découvert le plongeon, grâce à sa mère, et n'en démord pas depuis.

L'expérience, pour Gilles, est le secret du succès.

"L'an dernier à Toronto, lors des championnats canadiens, ma première compétition nationale, j'étais à la fois nerveux et stressé", dit-il, pour "excuser" sa 4e place chez les 11-12 ans.

Il s'est joliment repris il y a quelques jours, obtenant le titre sur tremplin d'un mètre et la 3e place sur celui de trois mètres, aux dépens de rivaux chevronnés et âgés de 14 ans. L'exemple et la collaboration y étant sans doute aussi pour quelque chose, Yves Lavoie, un autre plongeur de Chicoutimi, s'est classé 6e aux deux épreuves et 17e au classement junior.

Un autre "13 ans" du Québec, Eniko Kiefer, du club West End de Pointe-Claire, et dont l'entraîneur est son père Deszo, a également justifié les espoirs de M. Valois à Montréal-Nord. Elle a non seulement gagné les deux épreuves féminines chez les 13-14 ans, mais elle a aussi rabi le titre junior, se montrant ainsi de la Torontoise Cindy Shatto, médaille d'or aux Jeux du Commonwealth l'automne dernier et considérée parmi les trois meilleures plongeuses au pays actuellement.

"Les médailles, c'est bien beau, dit Gilles Bilodeau. Mais ce qui est encore plus important, ce sont les résultats d'une compétition à une autre, car vous pouvez vraiment juger si vous avez fait du progrès."

Progrès remarquable

Car progrès il y a eu de sa part, surtout depuis un an. En effet, il est passé de 210-224 points pour 11 plongées, réglementaires et libres, à 307 et 334 points, respectivement sur un et trois mètres. Or, la norme olympique étant de 510, une telle progression laisse croire que la FPAQ pourrait bien avoir son

champion national senior encore plus tôt que prévu.

"L'entraînement est quand même important, dit Gilles. Ce n'est pas le temps qui me manque, ce sont les heures disponibles aux deux piscines où nous avons accès à Chicoutimi."

Il ne désespère toutefois pas, car une 3e piscine est en voie de parachèvement, et elle sera do-

tée d'une tour de cinq mètres, appareil indispensable pour tout plongeur aspirant à un calibre international.

"Nous avons aussi obtenu qu'on nous installe une trampoline à la piscine du cégep, et cet appareil nous est d'une grande utilité pour assouplir nos muscles avant un entraînement."

Une trampoline? En effet,

l'art de bien plonger n'est pas tellement différent de la gymnastique, car les deux disciplines exigent de ceux qui les pratiquent un sens acrobatique qui n'est pas donné à tout le monde.

Que pense-t-il du rôle de figure de proue du plongeur québécois qui semble se dessiner pour lui?

"J'ai eu la chance d'avoir de

très bons entraîneurs, et ça compte pour beaucoup en compétition. Quant à mes exploits, je n'en parle jamais à mes copains. J'attends qu'ils lisent les journaux et qu'ils m'en parlent eux-mêmes."

Gilles Bilodeau, tout petit bout d'homme résolu à développer au maximum par le travail ardu, ses grands talents natu-

rels, ne donne pas l'impression d'avoir atteint son but. Dans quelques années, ce sera une participation olympique. Et après? On n'éprouve aucune crainte à son sujet, car le sérieux qu'il apporte aujourd'hui à maîtriser une discipline quand même très exigeante est le gage d'une contribution utile à la société plus tard.

Les Pirates s'éveillent face à Balor Moore

Les Pirates de Pittsburgh ont profité des lancers erratiques de Balor Moore et du piètre jeu défensif de ses coéquipiers hier soir en l'emportant 8-4 sur les Expos de Montréal. Les Pirates se sont portés tôt à l'attaque alors que leur 2e frappeur, Gene Clines, a hérité d'un but sur balles et a compté sans l'aide d'un seul coussin.

Clines s'est élancé vers le 2e coussin lors du 3e lancer de Moore à Rich Hebrer. Clines semblait être retiré lorsque Moore a lancé en direction du 1er-but Hal Breeden, mais la balle est passée par-dessus la tête de celui-ci avant de s'arrêter au champ droit tandis que Clines atteignait le 3e coussin. Il comptait plus tard sur le lancer erratique de Moore.

Brett, 4-3, a espacé cinq coups sûrs en remportant le gain et Moore, 0-2, a encaissé le revers.

PITTSBURGH (8) **MONTREAL (4)**
Stennett, 2b 5 0 3 2 Hunt, 3b 4 0 0 0
Popovich, 2b 0 0 0 0 Lintz, ac 4 3 3 0
Clines, cf 4 2 1 0 Davis, cf 4 0 1 1
Hebrer, 3b 4 0 0 0 Bailey, cf 3 1 1 2
Stargell, cf 4 1 0 0 Sengstack, 1b 4 0 0 0
Roberts, 1b 4 0 1 1 Breeden, 1b 4 0 0 0
Sengstack, 1b 5 2 3 1 Cox, 2b 3 0 0 0
D'Archer, cf 2 2 1 0 Foster, 3b 3 0 0 0
Oliver, cf 1 0 0 0 Walker, 1b 1 0 0 0
Taveras, cf 2 0 2 2 Walker, 1b 1 0 0 0
Brett, 1b 4 1 1 0 Woods, 1b 1 0 0 0
Totaux 35 8 10 6 Totaux 32 4 5 3
Pittsburgh 110 201 210 - 8
Montréal 100 001 002 - 4

E-Moore, Singleton 2; Traverses, LBS-Pittsburgh 7; Montréal 2; Stennett, Brett, CC-Bailey 5; BV-Lintz; BS-Taveras 2.

CHICAGO (5) **NEW YORK (10)**
Kissinger, ac 5 0 2 0 Garrett, 3b 5 0 0 0
Monday, cc 5 1 3 1 Miller, 2b 4 0 2 0
Williams, 1b 5 1 1 0 Theodore, 3b 5 1 2 0
Cardenal, cf 3 1 1 0 Jones, cf 4 1 0 0
Milner, 1b 3 3 3 1 Morales, cf 4 0 1 3
Fanzone, 3b 4 1 2 1 Grote, r 3 2 2 1
Mitterweid, r 4 0 0 0 Rodgers, r 1 1 1 0
Rosello, 2b 4 0 0 0 Schneck, cc 4 1 1 1
Fraling, 1b 1 0 0 0 Martinez, ac 3 1 1 2
Burris, 1b 1 0 0 0 Stone, 1b 4 0 2 4
Tyronne, 1b 1 1 1 0
Totaux 38 5 12 5 Totaux 36 10 14 9

ATLANTA (4) **SAN FRANCISCO (1)**
Garr, cf 5 1 3 0 Bonds, cf 2 1 1 0
Perez, 2b 5 0 1 0 Fuentes, 2b 3 0 0 0
Baker, cf 4 1 0 0 Maddox, cf 4 0 1 0
Evans, 3b 4 0 0 0 Goodson, 1b 4 0 1 1
Lum, cc 4 1 2 0 Matthews, cf 4 0 1 0
Tepedino, 1b 4 0 1 0 Ontiveros, 3b 4 0 1 0
Cassano, 1b 4 0 0 0 Speier, ac 4 0 2 0
Robinson, ac 4 0 0 0 Rader, r 4 0 1 0
Morton, 1b 2 0 0 0 Daquisto, 1b 3 0 0 0
Miller, 1b 1 0 0 0 Sosa, 1b 1 0 0 0
Leon, 1b 1 0 0 0 Thompson, 1b 1 0 0 0
Totaux 38 4 8 2 Totaux 33 1 8 1

PHILADELPHIE (4) **ST-LOUIS (2)**
Cash, 2b 3 1 1 0 Brock, cc 4 1 1 0
Bowa, ac 3 1 1 1 Sizemore, 2b 2 0 0 0
Schmidt, 3b 2 1 0 0 Smith, cf 4 0 1 1
Luzinski, cc 2 0 0 1 Simmons, r 2 0 0 1
Brobian, cc 4 1 1 3 McBride, cc 4 0 1 0
Andres, cf 4 0 1 0 Torre, 1b 2 0 1 0
Hutton, 1b 3 0 0 0 Ritz, 3b 4 0 0 0
Boone, r 4 0 0 0 Tyson, ac 2 0 0 0
Farmer, 1b 3 0 0 0 McCrur, 1b 1 0 0 0
Walt, 1b 0 0 0 0 Pena, 1b 1 0 0 0
Scarce, 1b 1 0 0 0 Rentzman, 1b 1 0 0 0
Hrabosky, 1b 0 0 0 0
Curtis, 1b 0 0 0 0
Thompson, 1b 0 0 0 0
Cruz, 1b 1 0 0 0
Garman, 1b 0 0 0 0
Helmend, 1b 0 0 0 0
Folgers, 1b 0 0 0 0
Mickelson, 1b 1 1 0 0
Totaux 29 4 4 4 Totaux 29 2 4 2

Philadelphia 400 000 000-4
St-Louis 001 000 100-2
Vinson, Boone, D. Cash, DJ-St-Louis 1 LBS-Philadelphia 5 St-Louis 10 2b-M. Anderson, R. Smith, CC-B. Robinson 2, bv-Brock, Sizemore, S-Bowa, ts-Luzinski, Simmons, R. Smith.

SAN DIEGO (4) **HOUSTON (5)**
Tolan, cf 4 1 1 0 Gross, cf 3 1 0 0
Hoand, ac 3 0 0 0 Metzger, ac 3 0 1 1
Roberts, 3b 1 0 0 0 Cedeno, cc 4 1 1 0
Winfield, cc 3 2 1 1 Wasson, cc 4 1 1 1
Colbert, 1b 1 0 2 3 Gallagher, cf 0 0 0 0
Grubb, cc 3 0 1 0 LMay, 1b 4 0 1 1
Crocket, 1b 1 0 0 0 MMay, 1b 2 1 1 2
Kendall, r 4 0 0 0 Rader, 3b 4 0 1 0
Morales, 3b 3 0 0 0 Helms, 2b 4 0 0 0
Gaston, 1b 1 0 0 0 Milborne, ac 0 0 0 0
Sollner, 1b 0 0 0 0 Griffin, 1b 3 1 1 3
Corkins, 1b 0 0 0 0 Schermer, 1b 0 0 0 0
Alou, 1b 1 0 0 0
McAndrew, 1b 0 0 0 0
Schermer, 1b 1 0 0 0
Hardy, 1b 0 0 0 0
Totaux 32 4 5 4 Totaux 31 5 7 5
San Diego 200 000 020 - 4
Houston 410 000 00x - 3
DJ-Houston 1, LBS-San Diego 4 Houston 5
2B-Grader, Griffin, Tolan, Winfield, Colbert, CC-Colbert 7, M. May 1, BV-Cedeno, Metzger.

PHILADELPHIE (4) **ST-LOUIS (2)**
Sollner, p. 0-1 2/3 4 4 1 0
Corkins, 3 1/3 2 1 1 0
McAndrew, 3 1 0 0 2 0
Hardy, 1 0 0 0 0 0
Griffin, G. 5-1 7/2 5 4 4 3 1
Schermer, 1 1/3 0 0 0 0 0
PS-Schermer 2, F.J. McAndrew, D-2:20, A-7:42b.



Le rapide Lou Brock est sur le point d'être retiré par Dave Cash dans sa tentative d'obtenir un 29e larcin consécutif. Le voltigeur des Cards de St-Louis s'est approché à trois vols du record établi par Max Carey en 1922. Le lanceur Ed Farmer, des Phillies de Philadelphie, a d'ailleurs volontairement lancé à l'extérieur afin de donner une chance à son receveur de retirer Brock à la 5e manche, hier soir. (Téléphoto AP)

Ligue Américaine

CLEVELAND 000 100 000-1 7 0
BALTIMORE 050 020 00x-7 7 0
Kline (3-6), Bosman 3e et Duncan; Cuellar (4-3) et Williams CC-Baltimore, Blair 4e, A-4:38b.

NEW YORK 000 300 030-6 13 2
BOSTON 045 000 04x-14 18 2
Tidrow (3-4), Pagan 2e, McDowell 3e, Ussow 6e et Dempsey, Lee (5-4), Segui 8e et Montgomery CC-Boston, Patrocini 3e, A-15:20b.

OAKLAND 010 000 010-8 14 2
MINNESOTA 010 000 000-1 6 2
Hamilton (3-0), Olson 2e, Knowles 9e et T. nard; Decker (4-4), Buehrle 7e, Corbin 7e et Borgman CC-Minnesota, Darwin 7e, Tenace 5e, Jackson 12e, A-4:39b.

CE SOIR

AU FORUM CLIMATISÉ DE MONTRÉAL

LES QUÉBÉCOIS

CONTRE

ROCHESTER GRIFFINS

À 8h00 P.M.



BILLETS: \$4.00, \$5.00

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS

Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.

2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés
ROGER PROVOST C.A.
ROLAND PROVOST C.A.

1255, Université, Suite 618
866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés

276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
Jean Jacques Quétier, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waghu Boulos, C.A.

4926, ave. Verdun, Verdun
204 769-3871
7708, rue Edouard, LaSalle
690 365-0023

CLAUDE ROY & CIE
Comptables agréés
6444 est, rue Beaubien
suite 103
253-2287

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne, Gunn & Cie

Comptables Agréés

800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
Tél.: 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal 115 861-5741

Suite 201, 4 Parc Samuel Holland, Québec 6 681-7231

320 est, rue St-Germain, Rimouski 724-4136

108 nord, rue Wellington, Sherbrooke 563-8663

324, rue Des Forges, Trois-Rivières 378-4541

235, Chemin Montréal, Ottawa 745-1515

baseball

Ligue Nationale

Lundi
Montréal 4, Pittsburgh 2
Philadelphie 2, St-Louis 1
Chicago 2, New York 1
San Diego 8, Houston 6
Los Angeles 5, Cincinnati 3

Hier soir
Pittsburgh 8, Montréal 4
New York 10, Chicago 5
Philadelphie 4, St-Louis 2
Houston 5, San Diego 4
Atlanta 4, San Francisco 1,

1ère partie
Cincinnati à Los Angeles

Aujourd'hui
Pittsburgh, Kison (2-1) à Montréal, Rogers (6-2), 20h05
Atlanta, Niekro (4-3) à San Francisco, Barr (1-1), 15h15
Chicago, Stone (1-0) à New York, Seaver (2-4), 20h05
Philadelphie, Schueler (2-3) à St-Louis, Foster (1-3), 20h30
San Diego, Arlin (4-1), à Houston, Osteen (4-4), 20h35
Cincinnati, Norman (3-3) à Los Angeles, Downing (1-2), 22h30

Les meneurs

	ab	cs	moy.
Smith, StL	137	55	401
Garr, Atl	178	65	385
Reitz, StL	144	52	361
Bross, Htn	117	41	350
Unser, Phi	99	34	343
Davis, Mtl	124	42	339
Wynn, LA	131	43	328
Buckner, LA	150	49	327
Hebner, Pgh	133	43	323

Circuits

Wynn, Los Angeles, 14; Staub, New York 8; Aaron, Atlanta, 8; Bench, Cincinnati, 8; T. Pez, Cincinnati, 8; Cedeno, Houston, 8; Garvey, Los Angeles, 8.

Points produits

Wynn, Los Angeles, 41; Cedeno, Houston, 35; Garvey, Los Angeles, 32; B. Williams, Los Angeles, 31; R. Smith, St. Louis 31.

Lanceurs (4 décisions)

Messersmith, Los Angeles, 4-0, 1.000; Sosa, San Francisco, 4-0, 1.000; Caldwell, San Francisco, 7-1, .875; John, Los Angeles, 6-1, .857; Matlack, New York 5-1, .833; Griffin, Houston, 5-1, .833; Hough, Los Angeles, 4-1, .800; Rogers, Montréal, 6-2, .750.

LIGUE NATIONALE

Section Est				
	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	22	17	.564	—
MONTRÉAL	17	15	.531	1 ½
ST-LOUIS	20	18	.526	1 ½
NEW YORK	18	22	.450	4 ½
CHICAGO	14	21	.400	6
PITTSBURGH	13	23	.361	6 ½

Section Ouest				
	g	p	moy.	diff.
LOS ANGELES	29	11	.725	—
CINCINNATI	20	18	.556	7
SAN FRANCISCO	22	20	.524	8
ATLANTA	21	20	.512	8 ½
HOUSTON	21	23	.477	10
SAN DIEGO	17	28	.378	14 ½

LIGUE AMERICAINE

Section Est				
	g	p	moy.	diff.
MILWAUKEE	19	16	.543	—
BOSTON	20	19	.513	1
CLEVELAND	19	19	.500	1 ½
BALTIMORE	18	18	.500	1 ½
DETROIT	18	19	.486	2
NEW YORK	20	22	.476	2 ½

Section Ouest				
	g	p	moy.	diff.
OAKLAND	22	18	.550	—
CHICAGO	18	16	.529	1
TEXAS	19	19	.500	2
KANSAS CITY	19	19	.500	2
MINNESOTA	16	19	.457	3 ½
CALIFORNIE	18	22	.450	4

Guèvremont et Charron heureux de leur sort

par Marc Thibeault

Jocelyn Guèvremont est joyeux et nous lui parlons de ces récentes rumeurs voulant qu'il quitte les Canucks de Vancouver pour passer aux Canadiens de Montréal. "Ce sont des rumeurs en effet... et j'y croyais jusqu'à il y a un mois! Mais j'ai depuis eu une conversation avec notre nouveau directeur général Phil Maloney et tout va bien. Il m'a parlé d'un nouveau contrat. Il va ajouter deux années aux deux qui me restent encore et on va ajuster le salaire, ce qui me plaît. Donc, je retourne à Vancouver très heureux et si les Canadiens m'obtiennent dans un échange ils n'auront qu'à respecter ce nouveau contrat."

On avait lancé l'an dernier un premier tournoi de golf portant son nom qu'on avait joué au club Saint-François de Laval, où Guèvremont est né et vit. L'année dernière également, la maison Raymond Sports de Laval avait lancé, au club Bromont, un premier tournoi avec Guy Charron, des Red Wings de Detroit, comme tête d'affiche. Comme Charron, ancien coéquipier de Guèvremont avec le Canadien junior, vit maintenant et aussi à Laval, on décida de combiner, des cet été, les deux tournois de golf en un seul, l'omnium Guèvremont-Charron, qui sera disputé au club Saint-François les mercredi et jeudi 19 et 20 juin prochain.

Comme Marcel Dionne, l'excellent Charron (il a marqué 25 buts et obtenu 30 passes en 76 parties l'hiver dernier) a déjà critiqué la ville de Detroit. "C'est surtout, du moins pour moi, que ce n'est pas une ville canadienne. Il faut y vivre en banlieue et éviter le centre le soir. Mais c'est une très bonne ville sportive", nous explique-t-il.

Est-ce qu'une faible défensive (des Red Wings accordèrent 319 buts à leurs adversaires durant la dernière saison, deuxième plus fort total de la ligue après les 342 filets accordés par l'Atlanta) est la cause de la déconfiture du club Detroit depuis une couple d'années?

"Probablement, quoique cela s'adresse aussi aux joueurs d'attaque qui ne font pas de mise en échec arrière comme les Flyers de Philadelphie l'ont si bien fait durant toutes les éliminatoires. Nous avons obtenu Bryan Watson à la fin de la saison et cela a aidé. L'acquisition de Jean Hamel aussi. Il n'y a aucun doute que nous avons besoin de plus de muscle. Ainsi, la plupart de nos victoires enregistrées la saison dernière l'ont été aux dépens de clubs qui ne frappent pas."

Que pense-t-il de la série Boston-Philadelphie?

"Boston avait le talent et l'expérience mais les Flyers avaient le désir... et du cœur au ventre. N'empêche que si les Bruins avaient gagné les deux premières parties à Boston, le résultat aurait été différent à mon avis. Le point tournant a été le 2e match à Boston."

Les institutions financières commencent à manquer de liquidités hypothécaires

(Le Devoir, CP) — Le marché de l'immobilier pourrait bien se détériorer très rapidement si les institutions pourvoyeuses de fonds hypothécaires n'arrivent pas à injecter les capitaux à long terme nécessaires à son bon fonctionnement. Selon un relevé de la Presse canadienne, les courtiers en immeubles éprouveraient de plus en plus de difficultés à vendre des maisons en raison d'une importante pénurie de fonds hypothécaires.

Cette rareté de capitaux four-nis selon un taux d'intérêt fixe pour cinq ans provient de l'inté-rêt marqué des investisseurs pour les dépôts à très court

terme dont le rendement atteint des taux records ces derniers temps. Aussi, les différentes institutions financières ont opté pour la prudence en imposant des restrictions plus sévères sur les montants et les conditions des prêts consentis aux acheteurs de maisons.

Pour leur part, la Banque Royale, la Banque de Montréal et le Montreal Trust ont fait sa-voir qu'elles limiteraient doré-navant les sommes qu'elles sont disposées à prêter, selon diffé-rents critères tels la valeur de la propriété, le nombre d'année-requis pour le remboursement du prêt etc... Le temps où les

acheteurs pouvaient trouver des hypothèques couvrant jusqu'à 95% du prix d'achat de leur maison commence à être révo-lu.

A Toronto, la Metropolitan Trust Company a annoncé qu'elle ne prêtait plus, quel que soit le genre d'hypothèques, ceci faute de fonds disponibles.

Dans la métropole, un porte-parole de la Banque Royale a déclaré au DEVOIR que depuis le 15 mai cette banque limite à \$25,000 les montants consentis pour les prêts en première hypo-thèque, de type conventionnel. Les prêts garantis par la Loi nationale de l'habitation conser-

vent leur plafond de \$30,000. Ce-pendant, la Banque Royale ne fournira pas plus de 75% du montant requis même si la va-leur de la résidence est infé-rieure à \$25,000 ou \$30,000. On veut ainsi inciter l'acheteur à économiser davantage et plus longtemps pour fournir un dé-pôt initial équivalent au quart du prix de sa future demeure.

Le directeur-général du Qué-bec de la Banque de la Nouvel-Écosse, M. André Bisson a in-diqué pour sa part que la BNE avait fixé à \$40,000 la limite des montants prêtés en première hypothèque. De plus, aucun prêt ne sera accordé s'il dépasse

60% du prix d'achat ou de l'éva-luation de la propriété.

Selon M. Bisson, "Les fonds sont encore disponibles mais fondent à un rythme sans pré-cédent en raison de la très forte demande des consommateurs".

A la Banque Royale, différentes sources corroborent ces propos en soulignant qu'environ 50% du montant prévu pour le finan-cement immobilier avaient déjà été attribués.

Les prêts accordés jusqu'à maintenant l'ont été selon la formule conventionnelle. Le dernier bulletin de la Banque du Canada mentionne le fait que les banques à charte n'ont haussé que de 0,4% le volume de leurs prêts hypothécaires (LNH) au cours du premier tri-mestre de 1974.

Afin d'éloigner les emprun-teurs encore incertains, certaines banques ont décidé en fin de se-maine de fixer à 11½% leur taux dans le cas des hypo-thèques conventionnelles et à 11% pour ce qui est des montants prêtés en vertu de la Loi natio-nale de l'habitation.

Malgré cette ascension du taux hypothécaire qui pourrait atteindre 12% selon le bulletin de McLeod, Young & Weir pu-blié hier, les acheteurs persis-tent dans leur intention de se porter acquiesceur d'une maison.

Les courtiers doivent alors collaborer au financement. Les grandes maisons de courtage continuent à organiser leur pro-pre financement mais les agents d'immeubles indépendants doi-vent alors se mettre à la recher-che de fonds hypothécaires s'ils veulent vendre leurs propriétés.

Un employé d'une impor-tante firme torontoise a déclaré pour sa part que sa compagnie n'a pu trouver d'hypothèques prêtes pour des acheteurs po-tentiels qui se trouvent ainsi ar-rêtés dans leur élan par la pénurie qui prévaut sur le mar-ché actuel des prêts hypothe-caires.

DOMINION BRIDGE COMPANY LIMITED NOMINATIONS



R.J.A. Fricker



R.E. Chamberlain



J.B. Phelan

Dominion Bridge Company Limited annonce les nominations de M. R.J.A. Fricker au poste de Vice-président exécutif, Division des structures métalliques; de M. R.E. Chamberlain au poste de Vice-président exécutif, Division de l'équipement lourd et de M. J.B. Phelan au poste de Vice-président, Di- vision de la production et la distribution de l'acier.

Tel que récemment annoncé par M. K.S. Barclay, Président et Chef de la direction, ces nominations sont relatives à la consolidation des activités canadiennes de la compagnie en trois divisions d'opé- rations dans le but de mieux servir les clients de Dominion Bridge et de réaliser le meilleur fonctionne- ment possible.

Messieurs Fricker et Chamberlain s'établiront aux nouveaux bureaux de la compagnie au centre de Montréal alors que M. Phelan aura son bureau à Toronto.

Les services bancaires à forfait connaissent une grande popularité

TORONTO (CP) — Les com- ptes personnels "tous services" offerts par les diverses banques à charte du Canada sont de plus en plus populaires, s'il faut en croire un rapport fait hier par un porte-parole de ces institu- tions financières.

La première langue à offrir tel service est la Banque de Colombie-Britannique qui l'a lancé en août 1963. Ce pro- gramme, déclarait alors M. Wayne Allan vice-président de la banque, a peu de chance de

succès. Mais apparemment l'i- dée a fait son chemin.

"Pour les trois premiers mois, alors que nous étions les seuls à offrir ce service, a expli- qué M. Allan, il était certaine- ment plus efficace qu'il ne l'est maintenant devenu."

La Banque de Colombie- Britannique a offert son Western Account, incluant tous les privilèges de compte de chèque, chèque personnel gratuit, pro- tection contre compte à décou- vert et une multitude d'autres

avantages séduisants pour l'u- sager moderne.

La Banque canadienne impé- riale de commerce a lancé de son côté, son "compte-clé" en septembre 1973. La Banque Royale a suivi avec son "extra service bancaire". Les banques Toronto-Dominion, de Nouvelle-Écosse et de Montréal ont tôt fait de suivre le mouve- ment et lancé leurs program- mes respectifs.

La Banque Toronto- Dominion et la Banque de Com- merce imposent des frais de

\$2,50 pour ce service. Les frais à la Banque de Montréal et à la Banque Royale sont de \$3,00. Ces prix reflètent la variété de services.

M. David Walton Ball, gérant des services de mise-en-marché à la Banque de Commerce, a dé- claré que son compte-clé est déjà profitable sur le plan finan- cier.

De son côté, M. J.P. Jones, son homologue de la Toronto- Dominion estime qu'il est diffi- cile de faire une analyse des coûts de ce service.

Aluminium

Hausse du prix à l'exportation

En raison du maintien de la forte demande et des prix plus élevés de l'aluminium sur les marchés internationaux, Alumi- nium du Canada, Ltée a an- noncé hier une révision du prix à l'exportation du lingot d'alu- minium de première fusion.

Le nouveau prix, qui entre en vigueur immédiatement est de 36 cents U.S. la livre, c.a.f. prin- cipaux ports du monde. Le prix à l'exportation d'Alcan était au- paravant de 33 cents U.S. la li- vre.

Cette révision ne s'applique cependant pas au prix d'Alcan pour l'aluminium en lingots vendu au Canada, ni à son prix officiel de l'aluminium en lin- gots vendu aux États-Unis.

D'autre part, Aluminium du Canada, a aussi annoncé hier avoir conclu un accord avec Nippon Light Metal Company, Ltd. (NKK) compagnie japo- naise d'aluminium dans la- quelle Alcan détient une partici- pation de 50%.

Aux termes de cet accord, Al- can et NKK, en coparticipation, mettront sur pied une nouvelle compagnie canadienne qui, dès 1977, fournira de l'alumine ob- tenue à part égale des deux par- tenaires, en quantité suffisante pour produire 100,000 tonnes de lingots d'aluminium par an pen- dant 25 ans. Cette transforma- tion se fera dans l'usine d'Alcan à Kitimat (Colombie-Britanni- que).

NKK prendra livraison de la moitié de la quantité produite pour l'utiliser à ses propres fins au Japon et Alcan utilisera ou vendra sa quote-part au Canada ou ailleurs.

La transformation par l'Alcan de l'alumine en aluminium pour le compte de NKK se fera moyennant un prix convenu et moyennant des prêts qu'elle re- cevra de la nouvelle société, ré- coltes au Japon même et s'éle- vant à \$50 millions environ au départ.

Ces fonds ainsi que des capi- taux de l'Alcan serviront au pro- gramme de modernisation et d'expansion des usines d'élec- trolyse d'Alcan au Canada, y compris la construction d'instal- lations pour remplacer celles

occupées à réduire l'alumine en aluminium pour le compte de NKK. On sait que Alcan a l'in- tention de lancer à moyen terme un tel programme dont certains aspects seront expli- qués en plus de détails prochainement.

Alcan est, depuis plusieurs années, un important fournis- seur d'aluminium au Japon et notamment à NKK. Mais l'ac- cord en question permettra à l'Alcan d'approvisionner celle- ci de manière stable et à long terme et, en revanche, de rece- voir l'alumine nécessaire à la satisfaction de ces engage- ments.

La nouvelle société envisa- gera éventuellement la possibi- lité d'augmenter ses propres li- vraisons de matières premières afin d'intensifier la production d'aluminium.

les devises

PAYS	MONNAIE	COURS
Afrique du Sud	Rand	1,444
Allemagne	Deutsche Mark	3,888
Angleterre	Livre	2,324
Argentine	Peso	1,945
Australie	Dollar	1,435
Autriche	Schilling	0,644
Belgique	Franc	0,052
Bretzel	Crucero Novo	129
Danemark	Couronne	163
Espagne	Peseta	0,089
France	Franc	0,065
Grèce	Dracme	366
Inde	Rupie	0,015
Japon	Yen	0,0045
Mexique	Peso	0,072
États-Unis	Dollar	0,964
Norvège	Couronne	1,807
Nouvelle Zélande	Dollar	1,406
Suède	Couronne	0,261
Suisse	Franc	0,306

Le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar US a clôturé hier en baisse de 2-35 centimes par rapport à la devise canadienne et s'est fixé à \$0,98 13-50. La livre sterling a perdu 53-100 et en fin de séance était de \$2,31 89-100.

A New York, le dollar canadien a pris 9-100 pour se fixer à \$1,03 89-100. La livre a perdu 7-20 et s'est fi- xée à \$2,40 9-10.

M. Guy Bazinet est nommé président du Publicité-Club

Lors de la récente assemblée annuelle du Publicité-Club de Montréal, M. Guy Bazinet a été élu président de cet organisme qui regroupe les quelque 500 pu- blicitaires de langue française de la métropole. Monsieur Bazinet qui est vice-président de l'a- gence de publicité Inter-Canada succède à M. Roger Lhoumeau, directeur de la publicité et des relations publiques chez Petro- fina Canada Ltée.

Dans son allocution aux mem- bres, le nouveau président a in- sisté sur la nécessité de "faire connaître les bons côtés de la publicité".

"Nous sommes peut-être l'in- dustrie qui est le plus souvent passée au peigne fin; on nous

interroge de tous les côtés à la fois; on met en doute notre in- tégrité et parfois même notre honnêteté. Je ne dis pas que nous sommes immaculés mais il est essentiel que nous fassions valoir nos droits et que nous dé- fendions nos intérêts" a conclu M. Bazinet.

dividendes

obligations

Le moyen et le long terme ont monté de 1-8 mardi sur le marché canadien des obligations et les au- tres valeurs y sont restées sta- tionnaires. L'activité a été faible.

Les prêts au jour le jour étaient disponibles à 8 p.c. et il n'y a pas eu de transactions dans le secteur des bons du trésor fédéral de trois et six mois.

Canada Packers; classe C, 22 cents, le 2 juillet aux actionnaires inscrits le 14 juin.

Canadian Salt; 25 cents, hausse de cinq cents, le 28 juin aux actionnaires inscrits le 7 juin.

Dale-Ross Holdings; 7 1-2 cents; priv. à 6 p.c., série A, 15 cents; payables les deux le 15 juin aux actionnaires inscrits le 27 mai.

Delta Hotels; priv., six cents, se- mestriel, le 1er juin aux actionnaires inscrits le 24 mai.

Union Gas; priv. à 5 p.c., série C, 62-1-2 cents.

Union Gas; priv. à 5 p.c., série C, 62 1-2 cents, le 30 juin aux actionnaires inscrits le 7 juin.

Weldwood of Canada; 12 1-2 cents, le 1er juillet aux actionnaires inscrits le 7 juin.

fonds mutuels

Acrofund	1,04	1,14	Industrial Growth	14,32	15,74	Inter-
Adanac	1,00	—	National Growth	4,91	5,40	national
A.G.F. Japan	11,38	12,51	Keystone Cda	5,49	6,02	4,66
A.G.F. Special	2,12	—	xKeystone Cust K-2	17,92	19,63	4,66
All Canadian Com	5,41	5,88	xKeystone Cust S-1	10,99	11,63	4,66
All Canadian Div	5,68	6,88	xKeystone Cust S-4	3,86	3,37	4,66
All Canadian Ven	3,00	3,25	xKeystone Polar	2,76	3,02	4,66
All Canadian 4000	3,67	3,99	xLexington Research	11,29	12,34	4,66
All Canadian Energy	3,55	3,86	xManhattan	2,99	3,27	4,66
American Growth	4,22	4,54	Maritime Equity	2,45	2,68	4,66
Andreas Equity	4,35	4,98	Mariborough	4,08	4,46	4,66
Associate Investors	5,22	5,38	Mutual Accumulating	5,33	5,86	4,66
Canada Growth	4,84	5,32	Mutual Bond	9,70	10,66	4,66
Canage	8,99	9,46	Mutual Income	7,27	7,95	4,66
Cdn Gas Energy	11,81	12,98	Mutual Income	4,50	—	4,66
Cdn Investment	4,27	4,69	Natrusco	12,23	13,89	4,66
Cdn Scudder	4,22	4,22	N.W. Equity	3,91	4,30	4,66
Cdn Security Growth	4,81	5,29	N.W. Canadian	4,74	5,21	4,66
Cdn South African Gold	14,76	15,54	N.W. Growth	4,08	4,45	4,66
Cdn Trusteed	4,57	5,02	xOne William Street	12,45	—	4,66
Capital Growth	9,45	9,69	xOpenheimer	5,40	6,45	4,66
xChase Fund	6,17	6,74	Pension MUTUAL	3,14	—	4,66
Collective Mutual	3,92	4,30	E.P.	3,51	3,86	4,66
xCompetitive Capital	5,58	5,91	Planned Resources	3,63	3,99	4,66
Corporate Investors	5,70	6,19	Principal Growth	3,36	3,86	4,66
Corporate Investors Stock	5,70	6,19	Prudential Growth	3,36	3,86	4,66
Dominion Compound	9,18	10,06	xPam Growth	5,87	6,11	4,66
xDreyfus Int'l	9,60	10,52	RoyFund	5,01	5,22	4,66
Desjardins Hypothèque	3,94	—	RoyFund Income	3,08	3,68	4,66
Desjardins Québec	12,44	—	Sav Inv Pret et Rev	7,33	8,05	4,66
Eaton Commonwealth	7,43	—	Scudder North America	3,86	3,86	4,66
Eaton Growth	5,34	—	Taurus Fund	3,20	3,52	4,66
Eaton International	2,89	—	xTech	5,46	6,20	4,66
Eaton Leverage	2,75	—	Templeton growth	7,32	8,02	4,66
Eaton Venture	4,83	—	Timed Investment	4,65	—	4,66
Eaton Viking	6,20	6,52	United Accumulating	3,94	4,33	4,66
Educatior's Equity	5,35	—	United Accumulative Ret	4,34	4,74	4,66
Entares Investment	7,47	8,21	United American	1,19	1,31	4,66
Executive Fund Cda	1,42	—	United Horizon	4,72	5,19	4,66
xFidelity Trend	19,31	21,10	United Venture	2,25	2,47	4,66
GIS Compound	2,68	2,95	United Venture Ret	3,65	4,01	4,66
GIS Income	5,84	6,42	Universal Savings Equity	7,06	7,77	4,66
Growth Equity	82	—	Western Growth	4,88	5,19	4,66
Guardian Enterprise	7,21	—	Xanadu Fund	2,82	2,82	4,66
Guardian Growth	5,03	5,03				
Harvard Growth	4,53	4,98				
Industrial Equity						

Si vous êtes imposable à 50%...

Les gros intérêts ne vous laissent que la moitié de votre revenu après l'impôt. Les obligations à escompte vous en laissent beaucoup plus. Certaines vieilles émissions vous offrent l'équivalent d'un coupon de 10-11% en toute sûreté et liquidité.

Demandez notre étude

Mcneil Mantha
Fondée en 1930
210 St-Jacques, Montréal H2Y 1L9

Membre de la Bourse de Montréal et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ LD

La Suisse interdit les prêts à l'étranger

ZURICH (AP) — La Banque nationale suisse a interdit mardi les prêts à l'étranger et toutes les exportations de capitaux — et elle a annoncé que de nouvelles mesures seraient prises afin de contrôler le marché intérieur des capitaux.

La banque a précisé que ces décisions résulteraient du fait que deux emprunts fédéraux n'avaient pas été couverts entiere- ment, ce qui l'a obligée à sous-crire le solde.

Les emprunts en obligations étrangères ont toujours été très

populaires sur le marché suisse, car ils sont exempts d'impôts, et offrent généralement un intérêt plus élevé que les emprunts intérieurs.

La durée de l'interdiction des prêts à l'étranger n'a pas été précisée.



Le Fonds hypothécaire du Montréal Trust,

un investissement sûr et très rentable.

L'investissement dans des hypothèques est un des plus intéressants actuellement. Non seulement votre argent est-il en sécurité mais il vous rapporte gros, en raison de la grande demande de prêts sur hypothèque et en raison aussi du taux élevé que les emprunteurs sont prêts à payer.

Le Fonds hypothécaire du Montréal Trust vous permet de placer votre argent dans un portefeuille diversifié de prêts sur première hypothèque faits à travers le Canada.

En confiant votre argent au Montréal Trust, vous savez qu'il est entre les mains d'experts possédant une profonde connaissance du marché immobilier, acquise en administrant un portefeuille valant \$1,25 milliard de dollars.

Et il n'y a pas de frais d'acquisition. Informez-vous au plus proche bureau du Montréal Trust au sujet de son Fonds hypothécaire.

Montréal Trust

Cette annonce ne doit pas être considérée comme une sollicitation d'achat, laquelle ne peut se faire que par l'entremise de notre prospectus.

Vous pouvez obtenir des exemplaires de ce prospectus au plus proche bureau du Montréal Trust.

APPELEZ **M. Roland Thibault** à 861-1681
ADRESSE **Place Ville Marie**

APPELEZ **M. Wayne Le Sauvage** à 695-5230
ADRESSE **Centre Commercial Fairview**

APPELEZ **M. Michel Girouard** à 351-9580
ADRESSE **Centre Commercial Place Versailles**

Adressez ainsi: Fonds hypothécaire
Montréal Trust
1, Place Ville Marie, Boîte Postale 1900
Station "B", Montréal, Québec H3B 3L6

Veuillez s'il vous plaît m'envoyer des renseignements concernant votre Fonds hypothécaire

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____ Tel : _____

aux 4 coins

Quinze Louisianais au Québec

BATON-ROUGE (Louisiane) — M. Louis Michot, ministre de l'Éducation de la Louisiane, a déclaré que le bilinguisme est en voie de contribuer au maintien de la puissance internationale des États-Unis car les pays qui négligent de favoriser l'acquisition d'une deuxième langue chez leurs citoyens seront éventuellement écartés dans la concurrence universelle. Le ministre, qui est lui-même d'origine acadienne et parle français, a fait cette déclaration à l'occasion de la remise de bourses d'étude à 15 étudiants louisianais qui vont passer l'été à Jonquière et à Rivière-du-Loup afin d'étudier le français. Ces bourses sont attribuées par le Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL) avec le concours du gouvernement du Québec.

Le Canada à la foire de Bordeaux

BORDEAUX (AFP) — La 53^{ème} foire internationale de Bordeaux a consacré mardi sa journée au Canada, qui participe pour la neuvième année consécutive à cette manifestation. Le stand du Canada se propose de présenter le Canada et les Canadiens à travers trois thèmes: la terre et l'eau, la ville et la culture. Son stand, selon M. Pierre Dumas, consul général à Bordeaux, a pour objet d'offrir au visiteur un aperçu du Canada d'aujourd'hui en le familiarisant avec quelques-unes de ses principales réalités. Dans l'allocution qu'il a prononcée, le consul général a tenu à évoquer les échanges commerciaux entre la France et le Canada qui "continuent de poursuivre leur progression de façon encourageante puisque durant 1973 la valeur totale des échanges de marchandises a progressé de plus de 33% par rapport à 1972". M. Philippe Chantecaille, président de la foire, s'est également félicité des rapports commerciaux existants entre les deux pays en évoquant "la signature imminente d'un accord commercial entre le Canada et la Communauté économique européenne".

La pilule : examen de passage

LONDRES (AFP) — Les pilules contraceptives viennent de réussir avec un succès complet un examen de passage qui aura duré six ans, sous l'autorité du professeur Sir Richard Doll, un immunologiste de réputation mondiale. Publié mardi, un rapport rédigé par le "College royal des praticiens" britanniques et qui conclut une étude menée sur 46.000 femmes en Grande-Bretagne, indique que la pilule présente davantage d'effets bénéfiques que de mauvais côtés. Les résultats constatés jusqu'à présent, affirme-t-il, n'ont montré aucune augmentation des risques de cancers et le nombre de cas de maladies cardiaques est si petit qu'aucune conclusion ne peut être tirée. D'autres études seront néanmoins entreprises dans l'avenir, notamment en ce qui concerne les femmes prenant la pilule depuis de longues années.

"Les résultats devraient rassurer considérablement les 2.250.000 femmes qui prennent déjà la pilule en Grande-Bretagne, les millions d'autres femmes qui pourraient en bénéficier et les docteurs qui la prescrivent", écrit en résumé l'étude qui avait été financée par des fonds gouvernementaux.

Le pape dit sa peine profonde

ROME (Reuters) — Le Pape Paul VI a exprimé sa peine profonde au sujet de la disparition du cardinal Jean Daniélou, son ami et conseiller, décédé soudainement la veille, à Paris. Le prélat français, qui avait reçu le chapeau cardinalice des mains du Souverain Pontife en 1969, exerça, semble-t-il, une profonde influence sur la pensée papale. Après avoir fait figure, à une certaine époque, d'intellectuel catholique progressiste, il avait défendu, ces dernières années, des positions plus conservatrices, condamnant notamment comme "hérétiques" certaines options de la théologie moderne, défendant l'autorité du Pape contre ceux qui réclament davantage de liberté et jugeant "décadentes" les règles de vie au sein des ordres religieux. Dans un télégramme au cardinal François Marty, archevêque de Paris, Paul VI évoque sa "douleur, d'autant plus grande en raison des liens spéciaux qui nous liaient au cardinal défunt". Le pape ajoute qu'il se joint au deuil du diocèse de Paris et de l'Église de France.

Valise suspecte à l'aéroport

LONDRES (AFP) — La valise suspecte qui avait déclenché mardi le système d'alerte d'un détecteur de bombe à l'aéroport de Londres-Heathrow ne contenait que des sous-vêtements féminins. La découverte du bagage avait entraîné l'évacuation totale d'un bâtiment d'accueil des passagers. Plus de dix voitures de pompiers et plusieurs ambulances avaient été appelées sur les lieux. Les responsables de la sécurité n'avaient voulu prendre aucun risque à la suite de l'explosion, dimanche, d'une bombe dans un des parkings de l'aéroport. Un coup de téléphone anonyme aurait d'ailleurs été reçu par la police, selon certaines informations, pour l'avertir de l'imminence d'un nouvel attentat. Les agents artificiers, chargés de désamorcer la valise, n'ont pu cacher leur confusion. De même que les policiers s'interrogeaient avec inquiétude sur l'efficacité de leurs détecteurs.

Le sport à Montréal : fini l'artisanat !

par Jean-Luc Duguay

L'organisation des sports à Montréal passe de l'artisanat au professionnalisme.

Cette importante réforme de structures, qui mijotait depuis quelques années déjà, est maintenant acquise, et les détails en ont été dévoilés hier lors d'une conférence de presse au restaurant Hélène-de-Champlain convoquée par le Service des sports et loisirs de la ville de Montréal.

"Ce que nous voulons, par cette nouvelle organisation, c'est offrir le plus grand nombre possible de services à la population de Montréal. Nous n'aspirons pas à ce que les équipes de Montréal obtiennent des championnats", affirme le directeur du Service, M. Yves Desmarais.

"Avec le souffle olympique qui va s'emparer de la population, notre rôle n'est pas de former des athlètes d'élite mais d'inciter la masse à pratiquer le sport. La qualité viendra avec le nombre comme c'est toujours le cas."

M. Desmarais reconnaît volontiers que jusqu'à ce jour, son Service ne pouvait fonctionner à l'intérieur d'une structure efficace, surtout en ce qui a trait au sport. "Il n'y avait même pas de structure du tout", ajoute-t-il, expliquant que l'improvisation, les solutions de dernier recours étaient trop souvent la règle.

Le Service des sports et loisirs a été créé le 17 mai 1971 pour planifier, coordonner et exé-

ter les politiques de la ville en matières sportives, récréatives, culturelles et autres relatives au loisir.

Pour atteindre ces fins, le Service a été formé en cinq divisions placées sous la juridiction du cabinet du directeur: administration et planification, bibliothèques, zoologie et astronomie, loisirs et, enfin, sports.

La réforme annoncée hier en ce qui concerne la division sports peut se résumer en un mot: décentralisation. Et l'on espère que cette nouvelle formule aura pour effet de rapprocher le citoyen de l'activité sportive dans son quartier.

Dans ce but, l'on a procédé à un nouveau découpage en huit districts de la ville de Montréal, découpage qui tient compte de la population et de ses caractéristiques, des installations existantes et à venir ainsi que des associations sportives locales.

Chaque district — et c'est là le point essentiel de la réforme — sera sous la responsabilité d'un gérant des sports qui pourra ainsi prendre le pouls de la population locale.

"Le gérant de district est l'homme clé de la réforme. Nous pourrions dorénavant nous appuyer sur des faits. S'il faut trois stades et 50 terrains de baseball dans un district, nous le saurons et nous tenterons de les aménager même à l'encontre des politiciens qui voudraient eux aussi avoir leur stade", de dire M. Desmarais.

"Nous ne voulons pas orienter les besoins de la population mais les satisfaire. Nous voulons aussi aider les organisations plus faibles parce que le sport qu'elles promeuvent est

moins populaire que d'autres. "De plus, nous allons changer notre attitude vis-à-vis des bénévoles. Jusqu'ici, nous attendions qu'ils viennent à nous. Maintenant, nous leur ferons

des suggestions, nous irons au devant de leurs désirs."

Somme toute, à la suite de la formation des districts et de leur prise en charge par les gérants de sports, ce n'est plus une ville de 1.2 million d'habitants qui est invitée à pratiquer le sport mais huit villes de 150.000 habitants, chacune possédant ses caractéristiques propres.

En outre, autre aspect de la réforme, dix techniciens permanents sont embauchés pour concevoir les programmes, veiller à leur application, élaborer des méthodes de travail pour les moniteurs de sport, etc... Jus-

qu'à présent, situation pour le moins étonnante, la ville ne comptait pas un seul technicien permanent.

Sur le plan technique proprement dit, il a été décidé de s'en tenir à dix activités majeures, c'est-à-dire attirant le plus grand nombre de personnes. Chaque technicien doit être spécialisée dans l'une de ces dix activités qui sont: hockey, baseball, soccer, basketball et volley-ball, natation, plongeon, athlétisme, tennis, gymnastique et judo. De plus, il existe un nombre indéterminé d'activités "mineures" qui sont appelées à être développées davantage.

Faites le 872-3455

Vous demandez-vous encore comment permettre à votre fils ou à votre fille de pratiquer son sport préféré cet été? Si tel est le cas, il vous faut signaler le 872-3455 qui vous communiquera avec le service des sports et loisirs de la ville de Montréal.

Du lundi au vendredi, entre 8h30 et 21 heures, les samedis et dimanches entre 9 heures et 16 heures, on sera en mesure de vous dire quels sports la ville de Montréal offre aux jeunes et aux moins jeunes dans votre quartier.

En outre, si vous désirez obtenir des informations supplémentaires sur le service des sports et loisirs, vous pourrez toujours, dans les semaines qui suivent, assister à une séance d'information à ce sujet qui aura lieu dans votre district.

Voici la liste des endroits, les dates et les noms des polyvalentes où se tiendront ces rencontres:

- Auditorium Père-Marquette, le 27 mai à 19 heures (district 6);
- Auditorium Georges-Vanier, le 29 mai à 19 heures (district 8);
- Auditorium François-Perrault, le 3 juin à 19 heures (district 7);
- Auditorium Pius X, le 5 juin à 19 heures (district 3);
- Auditorium Saint-Henri, le 10 juin à 19 heures (district 1);
- Auditorium Marymount, le 12 juin à 19 heures (district 2);
- Auditorium Edouard-Montpetit, le 17 juin à 19 heures (district 5);
- Auditorium Pierre-Dupuy, le 19 juin à 19 heures (district 4).

Le bilan du cégep laisse l'enseignant sceptique

par Lise Bissonnette

Les esprits des enseignants de cégeps, du moins de ceux qui sont affiliés à la CEQ, sont remplis de scepticisme à l'égard des prétendues réalisations des cégeps sur le plan de la démocratisation scolaire et de la participation. C'est ce qui ressort du bref mémoire qu'ils destinent au Conseil supérieur de l'Éducation et qu'ils rendaient public hier.

Ce scepticisme s'étend à l'opération "mémoires au CSE", selon M. Yvon Charbonneau, président de la CEQ. C'est pourquoi le texte en est le moins "déclamatoire" possible, ne comporte aucune recommandation particulière et se contente de démythifier certaines allégations en les expliquant. Il s'agit moins d'un mémoire que d'une synthèse de discussions auxquelles ont participé un fort nombre d'enseignants et d'étudiants de huit des dix collèges ou campus dont les syndicats sont affiliés à la Fédération des enseignants de cégeps (CEQ).

Une impression d'ensemble: "cette boîte n'a que six ans d'existence mais elle est déjà devenue une institution avec tout ce que ce terme signifie de sclérose et d'innocence". C'est se donner bonne conscience que de croire la démocratisation arrivée, selon les données présentées ici. La sélection préalable à l'entrée au cégep laisserait hors du circuit 75 à 80 pour cent des jeunes. Des chanceux qui restent, 70 pour cent seront éliminés par échec ou abandon, ce taux étant porté à 77 pour cent dans le cas du secteur professionnel. Ce dernier, qui ne donne pas accès aux études universitaires, est majoritairement fréquenté par des fils d'ouvriers. Selon les enseignants de cégeps, la "sélection discriminatoire" est donc partout.

On n'entretient aucune illusion sur la participation des différents groupes à la gestion interne du cégep. Celle-ci est solidement encadrée par le décret qui tient lieu de convention collective, et par les normes budgétaires de la Direction générale de l'enseignement collégial (DIGEC). Les décisions locales se font sur "les combines dans le calcul des marges".

Les enseignants n'en recommandent pas pour autant une plus grande autonomie pour les conseils d'administration locaux. Ils verraient là un risque d'augmenter les inégalités régionales. Ayant tracé le portrait-type du conseil d'administration des cégeps, ils y ont trouvé la représentation inverse de la composition de la société: abondance de professionnels et d'hommes d'affaires, à peu près pas de travailleurs.

Ces C.A. devraient recevoir des avis des commissions pédagogiques majoritairement composées de professeurs et d'étudiants; mais celles-ci fonctionnent peu ou prou. Les professeurs ne possèdent plus, pour parler métier et pédagogie, que leur unité départementale dont l'autonomie serait elle-même bien relative. Les étudiants, s'ils veulent réussir, doivent consacrer 45 ou 50 heures par semaine à leurs travaux. Cette "œuvre d'abrutissement", selon M. Charbonneau, correspond à une intention délibérée du ministère qui, approuvé par le Conseil du patronat, veut livrer une main-d'œuvre taillée sur mesure pour occuper quiètement sa place sur le marché du travail.

Le texte en donne pour preuve les conditions faites aux étudiants inscrits au secteur professionnel. Si ceux du général souffrent "d'anonymat, d'isolement et d'indifférence", ceux du professionnel n'ont même pas le temps de ressentir pareils sentiments. Ils sont tellement "pris en charge" par des cours déjà très spécialisés qu'ils n'ont aucun accès à la polyvalence réelle. On leur impose des cours de français et de philosophie, mais c'est là un "alibi" perçu comme tel par les intéressés, et sans lien réel avec leurs activités principales.

Les enseignants attaquent ici directement les récentes recommandations du Conseil du patronat qui, s'adressant lui aussi au Conseil supérieur de l'éducation, propose une séparation si non physique, du moins pédagogique, des secteurs général et professionnel. Il faut plutôt, disent-ils, repenser entièrement ce système déjà trop cloisonné, instituer peut-être un tronc commun initial, ménager des voies de passage entre les sec-

teurs et cesser de bloquer l'accès à l'université pour les étudiants engagés dans des études professionnelles.

Un dernier chapitre, qui porte sur les relations de travail, fournit aux enseignants l'occasion de rappeler les luttes "pied-à-pied" menées depuis 1972 pour "survivre au décret": classement, perfectionnement, sécurité d'emploi, tâche. Tout cela semble se dérouler dans une atmosphère de guerrilla qui ne connaît que des trêves éphémères à la faveur d'ententes temporaires. Et de se surprendre que le ministère ose ensuite demander au Conseil supérieur de l'éducation de faire enquête

sur "le malaise dans les cégeps".

Il faut signaler que les enseignants ne se sont pas oubliés dans ce travail de critique et de démythification. Dans une parenthèse qui pourrait être l'annonce d'une discussion de fond sur la crise proprement pédagogique des cégeps, ils tiennent à s'élever contre la "pédagogie vulgarisée". Celle-ci, au nom d'une prétendue "créativité" ou "communicabilité" ne réussirait qu'à dénigrer le savoir réel.

Suit l'explication: "dans un Québec scientifiquement sous-développé pour des raisons historiques et politiques (l'imperialisme distribue le savoir

comme il distribue les richesses) nous ne pouvons nous payer le luxe de la complaisance "nouvelle culture".

Dans l'immédiat, les enseignants de cégeps se pencheront cependant sur des problèmes plus urgents. M. Gaston Sanchez, de la Fédération des enseignants de cégeps (CEQ) annonçait en effet hier les principaux thèmes du deuxième congrès de cette fédération, qui s'ouvre demain au Centre d'arts d'Orford.

Les délégués tenteront de définir les lignes principales de la prochaine négociation, puisque le décret qui les regroupe finit dans un an. Ils s'interroge-

ront donc sur leurs pratiques syndicales, les problèmes de tâche, de rémunération et de classement, ainsi que sur les cotisations et services offerts par la Fédération et la CEQ. Les recommandations formulées seront transmises aux assemblées générales dans chacun des collèges.

"Les meilleurs fronts communs", de dire M. Charbonneau, "sont ceux qui reposent sur des secteurs forts". En préparant de longue date les prochaines négociations, les enseignants entendent que leurs intérêts particuliers soient vraiment pris en compte dans la lutte commune.



Ne vous laissez pas bernier par vos arbustes!




Facile à employer

Se dissout sans laisser de résidus. Appliquez-le avec un arrosoir ou tout appareil d'arrosage. Garantie et inoffensif.

Et courez ce risque d'avoir un désolant jardin dégarni. Alors que vous pouvez en faire un point de mire bien enchanteur avec

RAPID-GRO

Fertilisant préféré des experts.

RA-PID-GRO viendra à la rescousse de vos talents personnels pour faire fleurir vos parterres et pousser votre potager. Vos fleurs s'enrichiront de nouvelles jeunes pousses. Vos gazons, plus fournis, seront d'un magnifique vert. Arbres et arbustes reverront de nouveaux branchages et se garniront de feuillages.

Passer à l'action avant que vos plantes ne vous jouent un vilain tour. Achetez-vous une ou deux boîtes de RA-PID-GRO de chez W. H. Perron.

W.H. Perron

515, boul. Labelle, Chomedey, Laval

(1/2 mille au nord du pont de Cartierville)

Vaste terrain de stationnement **332-3610** Ouvert les jeudis et vendredis jusqu'à 9:00 p.m.

en bref

Découverte de la France

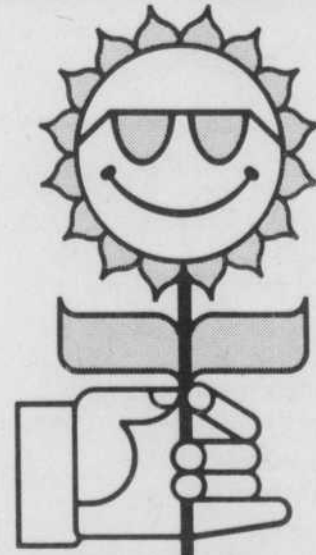
Quinze jeunes agriculteurs québécois séjourneront trois semaines (15 octobre au 5 novembre) en France dans le cadre d'un stage intitulé "découverte générale de l'agriculture en France". Ce stage, organisé par l'Office franco-québécois pour la jeunesse (O.F.Q.J.), est réservé aux neuf lauréats provinciaux du concours du Mérite agricole des jeunes, section jeunes agriculteurs, de même qu'à six autres participants régionaux. Quatre autres stages seront consacrés au domaine agricole à compter du mois de juin. Le premier portera sur l'élevage bovin. Ce stage se tiendra du 3 au 25 juin prochain et sera réservé à 20 éleveurs, techniciens et agronomes spécialisés dans ce domaine. Le second, qui se tiendra du 17 juin au 9 juillet, portera sur l'industrie de l'alimentation et de la vente au détail et permettra à quelque 20 travailleurs de l'alimentation au détail de découvrir les techni-

ques françaises dans ce domaine. Un troisième stage, prévu pour le 9 septembre au 1er octobre, permettra à 20 vétérinaires spécialisés dans l'inspection des viandes, de connaître les multiples aspects de l'inspection des viandes telle qu'elle se pratique en France. Finalement, un dernier stage, consacré à l'agriculture de groupe, permettra à 20 jeunes agriculteurs et conseillers agricoles intéressés à l'agriculture de groupe de séjourner en France, du 16 septembre au 8 octobre 1974.

Responsabilité médicale

Une équipe de recherche de l'université Laval, qui étudie la responsabilité médicale et hospitalière, vient de recevoir une subvention de \$41.900 du ministère des Affaires sociales. Un premier rapport de plus de 400 pages de ce groupe d'études formé en septembre dernier, sera remis d'ici quelques jours au ministère des Affaires sociales.

9.62%*
d'intérêt,
ça commence
bien
les vacances!



N'attendez pas à la veille pour y penser. Les vacances, c'est tout de suite que ça commence, avec une Caisse "bonnes vacances" de la BCN. C'est simple comme bonjour. Vous ouvrez tout de suite une Caisse "bonnes vacances" BCN et vous commencez tout de suite à y déposer le montant dont vous aurez besoin pour vos vacances. Et c'est là que tout commence.

Car la BCN vous paie 8 1/3% d'intérêt sur vos dépôts, plus un boni qui porte ce taux à 9.62% si l'objectif-épargne ou l'objectif-échéance est atteint. Commencez donc tout de suite vos vacances en prenant une Caisse "bonnes vacances" à la succursale BCN la plus près de chez vous. Et bonnes vacances!

*Taux annuel (boni inclus) Intérêt simple en vigueur le 1er mai 1974. Sujet à changement sans préavis.

Banque Canadienne Nationale
LA BANQUE QUI VOUS AIDE À MIEUX VOUS SERVIR D'UNE BANQUE.